

# Plan Climat Air Énergie Territorial

Bilan à mi-parcours  
2024 du PCAET

Communauté des  
Communes de la Haute-  
Saintonge

H A U T E



Votre contact NEPSEN

Laëtitia SERVEAU

Ingénierie Environnement

06 73 53 18 75

[laetitia.serveau@nepsen.fr](mailto:laetitia.serveau@nepsen.fr)



**NEPSEN**  
ECONERGETICIENS ENGAGÉS

# Référentiel du document

## Émetteur

**NEPSEN**  
71, rue Carle Vernet  
33800 BORDEAUX

**Laëtitia SERVEAU**  
Fonction : Ingénierie environnement  
Tél : 06 73 53 18 75  
E-mail : laetitia.serveau@nepsen.fr

## Destinataire

**Communauté des Communes de Haute Saintonge**  
7 rue Taillefer – CS 70002  
17501 JONZAC CEDEX

**Laura NOISETTE**  
Fonction : Chargé de mission environnement et déchets  
Tél. : 05 46 48 64 83  
E-mail : b.hurel@ccb-blaye.com

## Document

Ind.	Date	Rédacteur	Action
V4	19/12/2024	Laëtitia SERVEAU	Rédaction

# Sommaire

## Table des matières

<b>1. Contexte et objectif.....</b>	<b>4</b>
1.1. La mise en place du PCAET .....	4
1.2. Une évaluation articulée avec la démarche Territoire Engagé.....	7
1.3. La méthode d'évaluation .....	8
1.4. Les enjeux.....	10
1.5. Les projets marquants du PCAET .....	13
<b>2. État d'avancement du programme d'actions .....</b>	<b>14</b>
2.1. Axe 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET .....	16
2.1.1. Fiche action n°1.01 – Suivre, animer et évaluer le PCAET .....	16
2.2. Axe 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables.....	19
2.2.1. Fiche action n°2.01 – Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités	19
2.2.2. Fiche action n°2.02 – Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements .....	22
2.2.3. Fiche action n°2.03 – Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location	25
2.2.4. Fiche action n°2.04 – Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants .....	27
2.2.5. Fiche action n°2.05 – Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective	29
2.2.6. Fiche action n°2.06 – Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables	31
2.2.7. Fiche action n°2.07 – Mettre en œuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021 ..	33
2.2.8. Fiche action n°2.08 – Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid).....	35
2.2.9. Fiche action n°2.09 – Etablir un plan de déploiement du PV sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...).....	37
2.2.10. Fiche action n°2.10 – Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REn ..	40
2.2.11. Fiche action n°2.11 – Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique) .....	42
2.2.12. Fiche action n°2.12 – Développer localement la production de combustibles renouvelables	46
2.2.13. Fiche action n°2.13 – Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements	49
2.2.14. Fiche action n°2.14 – Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries .....	52
2.2.15. Fiche action n°2.15 – Organiser des évènements transition énergétique à destination des entreprises	54
2.3. Axe 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité .....	56
2.3.1. Fiche action n°3.01 – Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique .....	56
2.3.2. Fiche action n°3.02 – Promouvoir les déplacements à vélo .....	58
2.3.3. Fiche action n°3.03 – Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé.....	60
2.3.4. Fiche action n°3.04 – Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'auto-partage	62
2.3.5. Fiche action n°3.05 – Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire - Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux .....	64
2.4. Axe 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique .....	66
2.4.1. Fiche action n°4.01 – Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire - Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux .....	66

2.4.2. Fiche action n°4.02 – Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat .....	68
2.4.3. Fiche action n°4.03 – Economiser la ressource en eau .....	72
2.4.4. Fiche action n°4.04 – Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau	74
2.4.5. Fiche action n°4.05 – Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales.....	76
2.4.6. Fiche action n°4.06 – Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles .....	80
2.4.7. Fiche action n°4.07 – Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone .....	82
2.4.8. Fiche action n°4.08 – Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie) .....	84
2.4.9. Fiche action n°4.09 – Communiquer et former les artisans et les maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux.....	86
2.4.10. Fiche action n°4.10 – Etudier la mise en place d'une filière de production d'éco-matériaux sur le territoire	88
<b>2.5. Axe 5 : Vers un territoire préservé où il fait bon vivre .....</b>	<b>90</b>
2.5.1. Fiche action n°5.01 – Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole .....	90
2.5.2. Fiche action n°5.02 – Protéger et restaurer les zones humides.....	92
2.5.3. Fiche action n°5.03 – Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage .....	94
2.5.4. Fiche action n°5.04 – Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...).....	97
2.5.5. Fiche action n°5.05 – Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire .....	99
<b>3. Analyse quantitative des indicateurs d'état .....</b>	<b>102</b>
3.1. Bilan de la consommation d'énergie sur le territoire .....	102
3.2. Bilan de l'évolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire .....	104
3.3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire .....	106
3.4. Bilan de la séquestration carbone sur le territoire .....	108
3.5. Bilan de l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire .....	109
<b>4. Bilan du rôle de coordinateur .....</b>	<b>110</b>
4.1. Points forts de la démarche .....	110
4.2. Mobilisation des acteurs économiques, des citoyens et des communes .....	110
4.3. Gouvernance et portage politique.....	112
4.3.1. Gouvernance.....	112
4.3.2. Portage politique .....	113
4.4. Animation et suivi du plan d'actions.....	113
4.5. Cohérence avec les autres documents cadres.....	113
<b>5. Analyse des moyens humains et financiers.....</b>	<b>114</b>
<b>6. Les attentes pour les 3 prochaines années.....</b>	<b>114</b>
<b>7. Les freins et les leviers .....</b>	<b>114</b>
<b>8. Anticipation et préparation des évolutions réglementaires futures .....</b>	<b>116</b>

## 1. Contexte et objectif

---

### 1.1. La mise en place du PCAET

La Communauté des Communes de Haute-Saintonge (CCHS) compte 68 476 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 répartis sur 129 communes. S'étendant sur le quart méridional du département de Charente-Maritime (1 740 km<sup>2</sup>), elle offre un véritable kaléidoscope de paysages remarquablement variés, allant des côteaux viticoles de champagne, aux marais des rivages de la Gironde (le plus vaste estuaire d'Europe) en passant par les milliers d'hectares boisés de pins maritimes.

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (article L. 229-26 du Code de l'environnement), la CCHS s'est lancé en 2017 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Après la réalisation du diagnostic, de la stratégie territoriale et du plan d'actions, le PCAET a été approuvé par les élus en Mars 2021, lors du conseil communautaire. Cet outil de planification stratégique et opérationnel, organisé sur une période de six ans, est le fruit d'échanges et de co-construction avec les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire de la Haute-Saintonge.

Les fiches actions ont comme porteur la CCHS mais aussi des partenaires externes comme le SDEER, le Département de la Charente Maritime, etc.

Le PCAET de la CCHS se décline en cinq axes stratégiques et en 36 fiches actions, dont le détail est présenté dans le tableau ci-après :

**AXE 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET**

- 1.01 Suivre, animer et évaluer le PCAET

**AXE 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables**

- 2.01 Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités
- 2.02 Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements
- 2.03 Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location
- 2.04 Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants
- 2.05 Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective
- 2.06 Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables
- 2.07 Mettre en oeuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021
- 2.08 Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)
- 2.09 Etablir un plan de déploiement du PV sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...)
- 2.10 Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR
- 2.11 Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)
- 2.12 Développer localement la production de combustibles renouvelables
- 2.13 Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements
- 2.14 Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries
- 2.15 Organiser des évènements transition énergétique à destination des entreprises

**AXE 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité**

- 3.01 Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique
- 3.02 Promouvoir les déplacements à vélo
- 3.03 Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé
- 3.04 Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'auto-partage
- 3.05 Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire - Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux

**AXE 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique**

- 4.01 Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire
- 4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat
- 4.03 Economiser la ressource en eau
- 4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau
- 4.05 Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturelles
- 4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles
- 4.07 Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone
- 4.08 Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)
- 4.09 Communiquer et former les artisans et les maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux
- 4.10 Etudier la mise en place d'une filière de production d'éco-matériaux sur le territoire

**AXE 5 : Vers un territoire préservé où il fait bon vivre**

- 5.01 Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole
- 5.02 Protéger et restaurer les zones humides
- 5.03 Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage
- 5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)
- 5.05 Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire

Tableau 1. Synthèse structurelle du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge approuvé en mars 2021

Ce programme d'actions a pour but d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de réduire les consommations d'énergie afin de lutter contre le changement climatique, de réduire les émissions de polluants atmosphériques mais également d'adapter le territoire aux changements climatiques en cours et à venir afin de le rendre plus résilient. Pour cela, le plan d'actions est accompagné d'objectifs à court et long termes décrits dans le tableau ci-dessous :

Objectifs PCAET de la CCHS Année de référence : 2016	2030	2050
<b>Consommation d'énergie</b>	- 7%	- 19%
<b>Production d'EnR (taux de couverture)</b>	52%	100%
<b>Émissions de GES</b>	- 33%	- 63%

Objectifs

Tableau 2.  
du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge de mars 2021

Objectifs PCAET de la CCHS Année de référence : 2016	Objectifs 2016-2030
<b>SO<sub>2</sub></b>	Industrie: -44% Résidentiel : -55% Tertiaire : -39%
<b>NOx</b>	Transport : -55% Industrie: -44% Agriculture : -38%
<b>COVNM</b>	Résidentiel : -16% Industrie: -17%
<b>NH<sub>3</sub></b>	Agriculture : -13%
<b>PM<sub>2,5</sub></b>	Résidentiel : -38% Industrie: -28%
<b>PM<sub>10</sub></b>	Résidentiel : -17% Industrie: -17% Transport : -13%

Tableau 3. Objectifs qualité de l'air du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge approuvé en mars 2021

Pour faire suite à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial et selon l'article R. 229-51 du Code de l'environnement, la mise en œuvre du PCAET doit faire l'objet, au bout de trois ans d'application, d'un rapport à mi-parcours afin d'évaluer la démarche proposée et les résultats au regard des objectifs fixés.

Le présent rapport constitue l'évaluation à trois ans du PCAET de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge approuvé en mars 2021. Il vise à produire des connaissances sur les actions en place, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

## 1.2. Une évaluation articulée avec la démarche Territoire Engagé

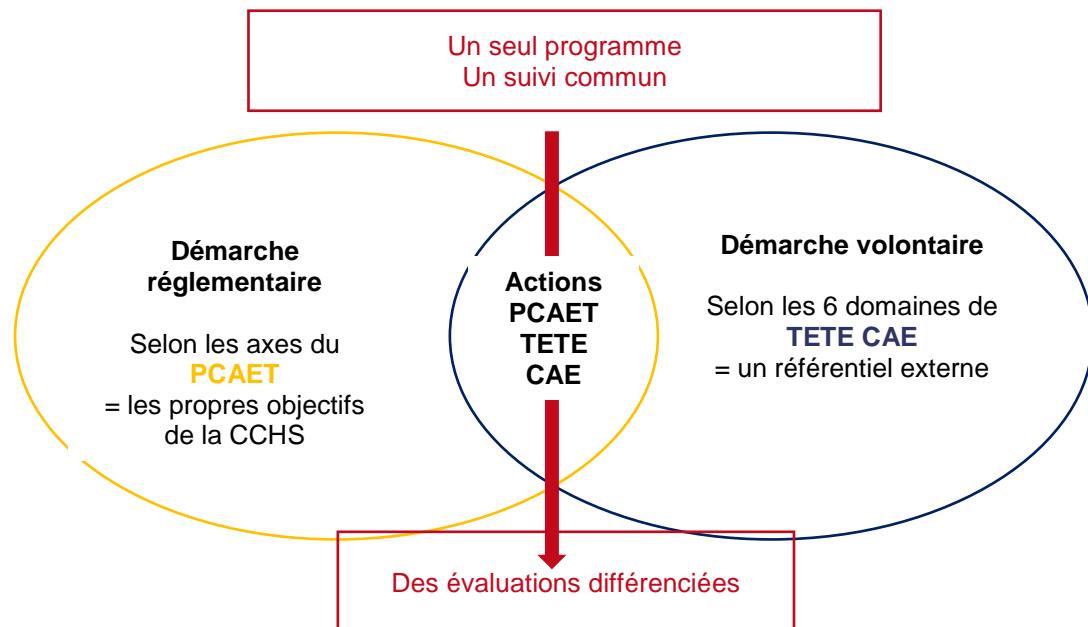
A noter : le label « Cit'ergie » a évolué en 2021 pour devenir le programme Territoire Engagé Transition Ecologique – Climat Air Energie (TETE CAE).

La Communauté des Communes de Haute-Saintonge s'est engagée dans une démarche Cit'ergie en 2017. Il s'agit d'une démarche d'excellence, qui permet la labellisation des stratégies et programme de transition des collectivités. La collectivité a obtenu son 1<sup>er</sup> label CAP Cit'ergie en 2018 et elle a souhaité poursuivre son engagement dans cette démarche et elle a obtenu le label Climat-Air-Energie 2 étoiles en septembre 2023 (le programme TETE- Territoire Engagé Transition Ecologique – Climat Air Energie (CAE) remplace le label Cit'ergie).

Le PCAET et TETE CAE sont deux démarches très articulées. Schématiquement, on peut considérer que le PCAET permet de définir une stratégie et un programme d'actions Climat Air-Énergie pour un territoire. La démarche TETE CAE permet d'alimenter cette démarche grâce à une analyse des actions en cours et d'en démontrer l'excellence par l'obtention d'une labellisation, elle permet également d'en accompagner le suivi.

Le Plan Climat Air Energie Territorial	Le TETE CAE
<i>Obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20000 habitants</i>	<i>Volontaire</i>
<b>Diagnostic de la situation du territoire :</b> - Consommations d'énergie - Emissions de gaz à effet de serre - Production d'énergie renouvelable - Pollution atmosphérique - Stockage de carbone - Vulnérabilité au changement climatique	<b>Etat des lieux de CE QUE FAIT la collectivité selon les domaines :</b> - Domaine 1 : Planification territoriale - Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité - Domaine 3 : Approvisionnement eau, énergie et assainissement - Domaine 4 : Mobilité - Domaine 5 : Organisation interne - Domaine 6 : Coopération, communication  La finalité est l'obtention d'un label TETE CAE :
	
<b>Des objectifs et un programme d'actions commun sur 6 ans (avec quelques actions spécifiques complémentaires à la démarche TETE CAE)</b>	
La CCHS coordonne les acteurs et actions et anime la politique sur le territoire.	La CCHS pilote sa politique et mobilise ses équipes.

Le suivi et l'évaluation des deux démarches consistent donc en un seul et même dispositif. Les instances de pilotage en sont mutualisées.



Ainsi, la stratégie et le programme d'actions étant commun, le suivi annuel (avancement des actions) est commun aux deux démarches. Cependant les 2 démarches doivent faire l'objet de deux évaluations distinctes :

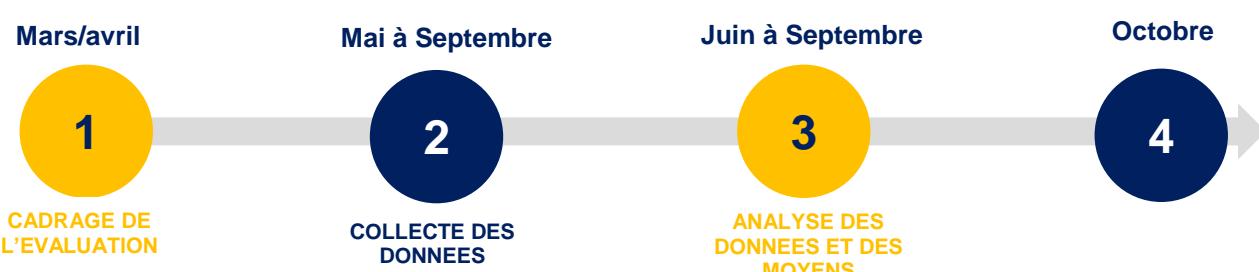
- Le label TETE CAE est renouvelé tous les 4 ans. Il s'agit alors d'évaluer le programme au regard d'un référentiel externe. La question de l'évaluation est : Comment se positionne la CCHS par rapport aux meilleures pratiques européennes ?
- Le PCAET fait réglementairement l'objet d'une évaluation tous les 3 ans. La question est « Où en est la CCHS des objectifs qu'elle s'est elle-même fixés ? »

Ainsi, l'essentiel des temps de travail et de pilotage lié à ce suivi et à cette évaluation peuvent être mutualisés, mais, de manière ponctuelle, des analyses et rapports distincts doivent être produits.

Dans le cas de la CCHS, la dernière visite annuelle a été organisée en juin 2024. Le suivi des actions réalisé avec les référents internes porteurs d'action a servi de base de travail pour cette évaluation à mi-parcours.

### 1.3. La méthode d'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCHS s'est déroulée suivant les étapes suivantes en 2024 (cf figure ci-après).



## RESTITUTION

- Réunion de cadrage en équipe projet
- Validation de la méthodologie par le président de la CCHS
- Programme d'actions mis à jour pour la visite annuelle par la CCHS
- 4 entretiens réalisés avec les élus
- Entretiens réalisés par la CCHS avec les partenaires
- Questionnaires transmis aux agents et aux communes
- Analyse des moyens humains et financiers
- Analyse de chacune des actions du PCAET
- Analyse de la gouvernance
- Présentation en Comité de Pilotage
- Production d'un rapport

Le présent rapport évalue ainsi une à une les 36 fiches actions du PCAET de la CCHS approuvé en mars 2021. La méthode d'évaluation du PCAET se base sur plusieurs éléments :

- L'évolution des indicateurs de suivi, qui constituent le socle de l'évaluation et de la progression des actions et des résultats escomptés ;
- La mise en lumière d'actions portées en interne et en externe permettant d'analyser si possible plus en détail la mise en œuvre, d'identifier les freins, les leviers et les facteurs de réussite ;
- Un bilan d'avancement sur chacune de ces 36 actions ;
- L'identification des atouts et des faiblesses, également dans la gouvernance.

L'évaluation à mi-parcours s'appuie sur les éléments suivants :

- La mise à jour du diagnostic Air-Energie-Climat avec les données de l'AREC transmises à la collectivité, les données de Territory et de l'ATMO Nouvelle-Aquitaine;
- Les entretiens menés par la chargée de mission environnement et déchets auprès des agents de la CCHS pour préparer la visite annuelle et disposer d'informations sur le suivi des actions du PCAET. Toutefois, cette analyse s'est plus concentrée sur l'avancement des actions, les difficultés rencontrées et moins sur les moyens financiers et humains et les données des indicateurs. La CCHS n'a pas souhaité remobiliser les agents afin de disposer d'analyse plus fine.
- Les entretiens téléphoniques menés avec 4 élus pour aborder les enjeux de la gouvernance, le portage politique et la mise en œuvre du PCAET :
  - ✓ M. BELOT, Président de la CCHS
  - ✓ Mme BLANC, élue en charge de la mobilité et de la prévention des déchets
  - ✓ M. QUESSON, vice-président
  - ✓ M. RAPITEAU, vice-président en charge des questions liées aux déchets
- Les entretiens réalisés en présentiel avec plusieurs partenaires impliqués dans le PCAET de la CCHS :
  - ✓ Chambre d'agriculture
  - ✓ CCI
  - ✓ SDEER
  - ✓ Département de la Charente-Maritime
- Les résultats des questionnaires transmis aux communes (via l'outil Google Forms) (26 communes ont répondu) ;

## 1.4. Les enjeux

Les enjeux identifiés en termes de gouvernance, de portage politique, d'animation et de suivi de la démarche, de la méthode utilisée, de l'opérationnalité, etc. sont synthétisés à travers la matrice AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) suivante.

Atouts	Faiblesses
<b>Gouvernance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche collaborative et transversale qui réunit plusieurs domaines d'actions, qui permet la mutualisation des démarches portées par les acteurs du territoire, qui permet une meilleure coordination/interaction des services.</li> </ul>	<b>Portage politique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La multiplicité des projets actuels ne permet pas un portage politique identique pour traiter l'ensemble des actions</li> </ul>
<b>Portage politique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le PCAET permet aux élus de mieux comprendre les démarches de transition en général et de les rendre concrètes avec des actions de proximité.</li> <li>Présence d'un élus référent fortement sensibilisé et porteur de la démarche au sein de la collectivité, en particulier sur le développement des énergies renouvelables.</li> <li>Un membre du COPIL a été président de la Société d'Energie Mixte Atlantique, ce qui permet de diffuser les sujets d'énergie renouvelable, auprès des autres élus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les échanges entre élus délégués sur les dossiers relevant du PCAET.</li> <li>Accentuer les groupes de travail par thématique et renforcer les échanges sur des axes transversaux.</li> </ul>
<b>Animation et suivi de la démarche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Redynamisation en interne de la démarche (les agents se sentent plus impliqués) grâce à l'arrivée de la chargée de mission environnement et déchets.</li> <li>Le PCAET permet de se comparer de manière bienveillante entre territoires.</li> <li>Un travail de mise en cohérence de l'action de la collectivité est en cours, notamment avec le volet énergétique dans les PLU.</li> </ul>	<b>Mobilisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la mobilisation des acteurs économiques/partenaires et pas de mobilisation de la population sur les actions du PCAET depuis son approbation.</li> <li>Les communes doivent être plus associées à la démarche du PCAET.</li> </ul>
<b>Méthode</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le PCAET a été construit sur des expériences concrètes.</li> </ul>	<b>Animation et suivi de la démarche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la planification des réunions de suivi en interne.</li> </ul>
<b>Mobilisation des acteurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ce programme permet de mettre en œuvre un travail partenarial (forces techniques, politiques, acteurs du territoire départementaux et régionaux).</li> <li>Il établit un lien avec tout le monde, offre un processus clair et une évaluation précise des actions.</li> <li>Le PCAET est fédérateur, car il rassemble autour de la table pour discuter de ces sujets de manière constructive.</li> </ul>	<b>Opérationnalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Certaines communes manquent de moyens humains/compétences pour mettre en œuvre certains projets</li> <li>Besoin d'une bonne entente entre deux départements, qui n'est pas maîtrisée par la CCHS (exemple : pour le développement de pistes cyclables).</li> </ul>
<b>Structurelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le PCAET a été construit sur des expériences concrètes.</li> </ul>	<b>Structurelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire traversé par des axes routiers et sur lesquels la CCHS est limitée en termes de leviers pour agir.</li> <li>La topographie vallonnée du sud de la Haute Saintonge freine la pratique du vélo.</li> <li>Le COVID a freiné les élans sur le covoiturage.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<b>Gouvernance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en Commission sur les actions à mener avec les communes.</li> <li>Le travail par bassins de vie pour les prises de décision fonctionne très bien car il permet les échanges avec de plus petits groupes d'élus que d'habitude.</li> </ul>	<b>Portage politique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les communes souhaitent plus d'accompagnement de la CCHS pour mettre en œuvre les actions du PCAET.</li> <li>Manque de moyens financiers des communes pour mettre en place les actions du PCAET.</li> <li>Accentuer la communication auprès des habitants sur les efforts réalisés.</li> </ul>
<b>Portage politique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elus très motivés par le développement des énergies renouvelables</li> </ul>	<b>Méthode d'animation et suivi du plan d'actions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des consommations énergétiques et les efforts réalisés en économie d'énergie non connus des élus, or ces efforts pourraient davantage être valorisés (développement de l'observatoire territorial)</li> </ul>
<b>Mobilisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'aspect participatif a été un facteur de réussite par le passé, en s'appuyant sur le conseil de développement.</li> <li>Intérêt de tous les acteurs et habitants sur la rénovation énergétique via le dispositif OPAH, les aides motivent pour passer à l'action.</li> <li>Les relations entre élus et acteurs / habitants et agents favorisent l'avancée des projets.</li> </ul>	<b>Mobilisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Certaines fausses informations continuent à circuler sur le territoire (exemple des véhicules électriques), besoin de poursuivre la sensibilisation/formation pour tous les publics.</li> </ul>
<b>Méthode animation et suivi du plan d'actions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pérenniser le suivi du plan d'actions et des indicateurs mis en place par la chargée de mission environnement et déchets.</li> <li>Rendre les élus et la population plus moteur.</li> <li>Organiser des réunions entre agents pour définir des actions communes et les besoins entre services.</li> <li>Mettre en place une commission ad hoc ou communautaire dédiée au suivi du PCAET, sans nécessairement limiter sa composition aux seuls élus.</li> </ul>	<b>Économiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte économique moins favorable pour le développement des énergies renouvelables avec la hausse des taux d'emprunt et l'augmentation des coûts des matériaux</li> </ul>
<b>Opérationnalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les bonnes relations avec la Région, qui permettent des mutualisations et de la coopération avec la CCHS.</li> <li>De manière générale, les contractualisations avec les autres collectivités.</li> <li>La démarche permet d'améliorer le quotidien des habitants.</li> </ul>	<b>Opérationnalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de compétences des communes (élus et techniciens) pour mettre en place et suivre des gros projets de développement des énergies renouvelables</li> <li>Ralentissement des projets du fait des contraintes administratives et financières (exemple de la géothermie, mais aussi le solaire en termes de procédures)</li> </ul>
<b>Économiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des coûts énergétiques après travaux.</li> <li>Bonne connaissance de la rentabilité des projets innovants avant qu'ils soient lancés.</li> <li>Se servir des subventions disponibles.</li> </ul>	<b>Sociétales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire accepter à la population certains projets comme par exemple la création d'un site pour la production de Combustibles Solides de Récupération.</li> </ul>
<b>Structurelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les bonnes relations avec la Région, qui permettent des mutualisations et de la coopération avec la CCHS.</li> <li>De manière générale, les contractualisations avec les autres collectivités.</li> <li>La démarche permet d'améliorer le quotidien des habitants.</li> </ul>	<b>Structurelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire rural pose des contraintes spécifiques, notamment sur la place de la voiture, qui reste nécessaire pour la plupart des habitants et sur le coût des transports, toujours plus coûteux.</li> </ul>



## 1.5. Les projets marquants depuis 2021 (issus ou non des fiches actions)

Les entretiens réalisés avec les élus ont fait ressortir plusieurs projets marquants du PCAET qui ont été mis en œuvre depuis le démarrage du PCAET.

### Energie

- Effort important consenti par l'ensemble des communes de Haute Saintonge pour diminuer leur consommation d'énergie fossile : passage à l'éclairage LED, production d'électricité photovoltaïque, développement de la géothermie. Ces initiatives sont mises en œuvre par les communes. L'isolation de tous les bâtiments communaux pour réduire les consommations est également en cours, et de nombreuses communes y participent.
- Grâce à l'OPAH ( plus de 200 projets/an), aides de la CCHS et des communes qui le souhaitent aux habitants pour améliorer leurs maisons, notamment d'un point de vue énergétique, en favorisant les travaux et le renouvellement des modes de chauffage.
- De nombreux projets à venir sur la production d'énergie renouvelable sur le territoire :
  - ✓ 300 hectares de parcs photovoltaïques en cours d'instruction sur l'ensemble de la Haute Saintonge dont un projet particulièrement important à La Génetouze porté par la CDCHS. Ce projet inclut des solutions en solaire, stockage et hydrogène.
  - ✓ Un nouveau puits géothermique à Jonzac de 1 870 mètres de profondeur, qui remonte de l'eau à 62°C. ( débit 120 m<sup>3</sup>/h)
  - ✓ Un projet de méthanisation, qui impliquera la construction d'une conduite alimentée par des produits d'élevage, des déchets des silos agricoles et des champignons.
- Un réseau de chaleur géothermie basse température avec 2 mégawatts raccordés. Ce projet a démontré que ce type de réseau est techniquement et financièrement viable. C'est une solution rentable et transposable partout, utilisant des sources comme le bois, la paille et les ordures ménagères pour le chauffage urbain, offrant ainsi un service formidable pour les usagers.
- Les projets d'ombrières photovoltaïque se multiplient sur les parkings des communes
- Une expérimentation de stockage d'électricité est menée sur le site des Antilles à Jonzac. Stockage par l'intermédiaire d'une batterie de 250 KW durant les heures creuses et restitution durant les heures de pointe pour soulager le réseau et faire des économies. Un projet de 250 KWc d'ombrières photovoltaïques et prévu sur le parking de ce même site en auto consommation totale et dont le surplus l'été pourra être stocké par la batterie.
- Mise en route d'une installation PV de 135 KWc en auto consommation totale sur la STEP de Jonzac
- Projet de création d'une unité utilisatrice de produits carbonés via un procédé à haute température afin de produire de l'H<sub>2</sub> et stocker le carbone dans des produits industriels.

### Mobilité

- Élaboration d'un schéma directeur cyclable pour fournir aux communes des outils pour développer les mobilités actives.
- Difficulté à maintenir le covoiturage mis en place avant la pandémie. Cependant, il a incité les gens à pratiquer le covoiturage, qui se développe de plus en plus. Les gens se retrouvent sur la place principale du village, et, même s'il n'y a pas particulièrement de suivi chiffré, ce constat est bien visible.

### Déchets

- En termes de prévention des déchets, création d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PDPLMA) avec un objectif de 12% de traitement des déchets, ce qui implique des actions de prévention sur la production de déchets.
- Réalisation d'une large étude afin de créer une stratégie territoriale pour traiter les biodéchets (choix très fort en choisissant le compostage à 100%, travail avec les agriculteurs pour l'amendement et le retour au sol).
- Dans le cadre de l'étude 3R (réemploi, réutilisation, réparation), mise en réseau des acteurs du territoire pour favoriser ces 3R, afin de les aider à mettre en place des actions.
- Projet commun avec le syndicat Calitom pour créer une Unité de valorisation des déchets pour produire de l'énergie utilisable par des industriels et création d'un réseau de Chaleur Urbain sur Angoulême.

## 2. État d'avancement du programme d'actions PCAET

Le schéma ci-dessous est une synthèse du niveau d'avancement des 36 fiches action pour l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Les chiffres d'état d'avancement des actions ou sous-actions présentés sont à titre informatif car l'analyse des actions/sous-actions est très subjective et la plupart du temps l'avancement est difficile à quantifier précisément.

Par ailleurs, les actions du PCAET ne reflètent pas l'intégralité des actions actuellement portées par la CCHS car certaines ont été planifiées après le lancement de la démarche du PCAET.



Tableau 4. Synthèse du niveau d'avancement par fiche action pour l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge

Le tableau suivant présente de manière complémentaire l'état d'avancement par fiche action.

N° action	Nom de l'action	Pourcentage d'avancement de l'action	Action prioritaire du PCAET
<b>AXE 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET</b>			
1.01	Suivre, animer et évaluer le PCAET	50%	★
<b>AXE 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables</b>			
2.01	Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités	10%	
2.02	Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements	70%	★
2.03	Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location	25%	
2.04	Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants	20%	
2.05	Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective	20%	
2.06	Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables	65%	
2.07	Mettre en oeuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021	50%	★
2.08	Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)	50%	
2.09	Etablir un plan de déploiement du PV sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...)	55%	
2.10	Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR	75%	
2.11	Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)	68%	
2.12	Développer localement la production de combustibles renouvelables	20%	
2.13	Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements	35%	
2.14	Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries	55%	★
2.15	Organiser des événements transition énergétique à destination des entreprises	0%	
<b>AXE 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité</b>			
3.01	Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique	43%	
3.02	Promouvoir les déplacements à vélo	74%	
3.03	Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé	50%	★
3.04	Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'auto-partage	12%	
3.05	Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire - Crée la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux	0%	
<b>AXE 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique</b>			
4.01	Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire	0%	
4.02	Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat	16%	
4.03	Economiser la ressource en eau	30%	
4.04	Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau	3%	★
4.05	Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturelles	13%	
4.06	Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles	4%	
4.07	Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone	0%	
4.08	Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)	60%	★
4.09	Communiquer et former les artisans et les maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux	3%	
4.10	Etudier la mise en place d'une filière de production d'éco-matériaux sur le territoire	32%	
<b>AXE 5 : Vers un territoire préservé où il fait bon vivre</b>			
5.01	Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole	59%	
5.02	Protéger et restaurer les zones humides	16%	★
5.03	Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage	54%	
5.04	Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)	19%	★
5.05	Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire	0%	

Tableau 5. Synthèse détaillée du niveau d'avancement par fiche action pour l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge

La suite de cette partie présente pour chacune des fiches actions, la fiche action ainsi que la fiche d'évaluation de la fiche action.

## 2.1. Axe 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET

### 2.1.1. Fiche action n°1.01 – Suivre, animer et évaluer le PCAET

#### 2.1.1.1. Contenu de la fiche action n°1.01

Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET					
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	1.01 Suivre, animer et évaluer le PCAET				
<b>Priorité de l'action</b>	★★★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Nouvelle mais dans la suite du suivi TEPOS et Cit'ergie		
<b>Objectifs / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Identifier le niveau de réalisation de chaque action, s'assurer de leur mise en oeuvre et de l'atteinte des objectifs</li> <li>&gt; Animer le réseau des partenaires, partager les expériences</li> </ul>				
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Implication de l'ensemble des agents des collectivités; Mettre en place une formation simplifiée "Climat-Air-Energie" pour les agents et les nouveaux élus</li> <li>&gt; Cordonner et suivre l'ensemble des actions mises en œuvre, par des tableaux de bord d'avancement en s'appuyant sur les indicateurs définis pour chaque action</li> <li>&gt; Organiser et animer des réunions (sur le principe des comités de pilotage mis en place pour l'élaboration du PCAET) : une réunion de suivi par an minimum.</li> <li>&gt; Faire du lien avec le réseau PCAET de Charentes Maritime. Identifier et porter des actions communes.</li> <li>&gt; Communiquer sur l'avancement des actions, à la fois envers les partenaires, les élus et le grand public dans le journal trimestriel prévu pour communiquer sur les actions de la CDCHS</li> <li>&gt; Identifier les actions complémentaires éventuelles, préparer d'éventuelles réorientations</li> <li>&gt; Réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET (qualitative et quantitative)</li> </ul>				
<b>Périmètre</b>	Intercommunal				
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS				
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Ensemble des porteurs d'actions				
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Nombre important d'actions à suivre A relier avec les plans d'actions Cit'ergie et TEPOS				
<b>Public cible</b>	Partenaires, élus, grand public				
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Pas de mise en œuvre de plusieurs actions, pas d'évaluation des résultats				
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Taux d'avancement des actions Nombre de partenaires participant au comité de suivi				
<b>Moyens financiers</b>	€	Pas de moyen financier spécifique			
<b>Moyens humains</b>	👤	0,5 ETP			
<b>Planning</b>	Janvier 2020 à janvier 2026		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X

#### 2.1.1.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°1.01

**ACTION n° 1.01 : Suivre, animer et évaluer le PCAET**
**Étapes de mise en œuvre :**

- Implication de l'ensemble des agents des collectivités - Mettre en place une formation simplifiée "Climat-Air-Energie" pour les agents et les nouveaux élus :
- Aucune formation simplifiée Climat Air Energie n'a été faite auprès des agents et des élus.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Coordonner et suivre l'ensemble des actions mises en œuvre, par des tableaux de bord d'avancement en s'appuyant sur les indicateurs définis pour chaque action :

Un suivi du plan d'actions du PCAET a été réalisé par la chargée de mission environnement et déchets auprès des agents impliqués, sur le deuxième semestre 2024 dans le cadre de la visite annuelle du label CAE.

Le suivi des indicateurs est plus fastidieux et nécessite d'être amélioré.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %*

- Organiser et animer des réunions (sur le principe des comités de pilotage mis en place pour l'élaboration du PCAET) : une réunion de suivi par an minimum :

Les réunions du COPIL sont communes aux démarches PCAET/label CAE/TEPOS. La dernière réunion du COPIL a été organisée en Juin 2024 dans le cadre de la visite annuelle de la démarche de labellisation.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %*

- Faire du lien avec le réseau PCAET de Charente Maritime. Identifier et porter des actions communes, notamment dans l'optique de dégager des leviers d'actions sur les problématiques liées au trafic autoroutier identifiées dans le PCAET :

La COHS est intégrée au réseau PCAET Charente-Maritime animé par la DDTM. Pour le moment, il n'y a pas eu de travail mené sur l'identification d'actions communes.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %*

- Communiquer sur l'avancement des actions, à la fois envers les partenaires, les élus et le grand public dans le journal trimestriel prévu pour communiquer sur les actions de la COHS :

Aucune communication n'a été faite sur le suivi des actions du PCAET.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Identifier les actions complémentaires éventuelles, préparer d'éventuelles réorientations :

La COHS a travaillé sur une liste complémentaire d'actions Climat Air Energie qui viendra enrichir le PCAET.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %*

- Réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET (qualitative et quantitative) :

La COHS a mandaté un bureau d'études pour réaliser l'évaluation à mi-parcours de son PCAET.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %*



*Bonne dynamique*

*Avancement global de l'action : 50 %*


**Difficultés de mise en œuvre :**

Sans objet

**Facteurs de réussite :**

Sans objet

**Analyse des moyens humains et financiers :**

Sans objet

**Indicateurs :**

**2021**

**2022**

**2023**

Taux d'avancement des actions

Déterminé en 2024  
dans le cadre de  
l'évaluation à mi-  
parcours du PCAET

Nombre de partenaires participant au comité de suivi

0

**Autres éléments à ajouter :**
**Personne sollicitée pour le suivi de cette action**

Mme NOISSETTE - Chargée de mission environnement et déchets

## 2.2. Axe 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables

### 2.2.1. Fiche action n°2.01 – Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités

#### 2.2.1.1. Contenu de la fiche action n°2.01

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	2.01 Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités			
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Etude en cours sur le patrimoine bâti de la CDCHS	
<b>Objectifs / enjeux</b>	Réduire les consommations et les factures énergétiques Exemplarité de la collectivité			
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	1. Réaliser l'état des lieux et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux, ainsi que leur bilan GES 2. Identifier les bâtiments à enjeux nécessitant un diagnostic plus précis 3. Faire réaliser des audits énergétiques des bâtiments publics à enjeux 4. Mettre en place un programme d'action de rénovation 5. Prendre en compte la particularité des bâtiments anciens et patrimoniaux et déployer les retours d'expériences de leur rénovation 6. Diffuser les résultats de l'empreinte écologique des bâtiments publics aux habitants, une fois le bilan réalisé Prendre en compte le confort d'été comme le confort d'hiver dans les rénovations, favoriser les éco-matériaux, étudier les opportunités de mise en place d'énergie renouvelable.			
<b>Périmètre</b>	Intercommunal et communal			
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS/Communes			
<b>Partenaires/ financeurs</b>	AREC, bureaux d'études			
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Adhésion des élus. Nombre de bâtiments Changement de comportement des usagers des bâtiments publics.			
<b>Public cible</b>	Communes et communauté de commune			
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Des bâtiments publics énergivores, qui se dégradent, qui coûtent cher en fonctionnement. Une mauvaise image vis-à-vis du public.			
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de communes ayant réalisé un bilan puis mis en place un suivi des consommations d'énergie Nombre de rénovation globale réalisée Consommation annuelle totale d'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux			
<b>Moyens financiers</b>	€	Le montant d'adhésion à un CEP représente en moyenne 1 €/hab/an et les actions simples sur le patrimoine, nécessitant peu d'investissements, peuvent permettre d'économiser jusqu'à 3 €/hab/an en moyenne.		
<b>Moyens humains</b>	웃 웃 웃	1 à 1,5 ETP pour suivre et accompagner l'ensemble des communes		
<b>Planning</b>	Promotion du dispositif auprès des communes : 2020 et 2021. Déploiement à partir de 2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X

### 2.2.1.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.01

ACTION n° 2.01 : Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités	
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser l'état des lieux et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux, ainsi que leur bilan GES :</li> </ul> <p>Le Bilan GES SCOPE 2 de la CCHS a été réalisé entre fin 2022 et début 2023. La CCHS réalise également un suivi des consommations énergétiques de ses bâtiments.</p> <p>Une commune a répondu ne pas avoir commencer l'état des lieux.</p> <p>Une autre commune indique avoir travaillé sur cette sous-action.</p>	<b>Action en difficulté</b>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %</i>	<i>Avancement global de l'action : 10 %</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les bâtiments à enjeux nécessitant un diagnostic plus précis :</li> </ul> <p>La CCHS a réalisé l'identification des bâtiments à enjeu de plus de 1000 m<sup>2</sup> via les diagnostics et les audits énergétiques.</p> <p>Une commune indique avoir travaillé sur cette sous-action.</p>	
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %</i>	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire réaliser des audits énergétiques des bâtiments publics à enjeux :</li> </ul> <p>Pour la CCHS, des audits énergétiques ont été réalisés par deux cabinets d'études. Un rapport est finalisé pour les lots 2 et 3 et les lots 1 et 4 sont en cours de finalisation.</p> <p>Une commune a réalisé des audits énergétiques et des études multi-énergie sur des sites stratégiques comme la salle des fêtes, des salles annexes et la mairie.</p> <p>Une autre commune a réalisé un audit énergétique sur un logement communal et un audit énergétique sur la salle des fêtes.</p> <p>Une autre commune a réalisé un bilan énergétique pour une école et une salle des fêtes.</p> <p>Une 3<sup>ème</sup> commune est en cours pour un audit énergétique par la Maison de l'Energie et les propositions d'actions à réaliser sont en cours d'analyse.</p> <p>Une 4<sup>ème</sup> commune réalise des audits énergétiques au coup par coup en vue du financement de travaux par le fonds vert. Un travail autour des consommations énergétiques (installation de pompe à chaleur, lutte contre la chaleur dans les bâtiments...) est en cours.</p> <p>Une 5<sup>ème</sup> commune a fait une demande de devis pour réaliser un audit énergétique de sa salle des fêtes.</p> <p>Une 6<sup>ème</sup> commune indique avoir réalisé des audits énergétiques.</p> <p>Une 7<sup>ème</sup> commune a réalisé un diagnostic énergétique pour un logement communal et des bilans énergétiques ont été réalisés dans le cadre du projet chaufferie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de temps et de moyens humains et financiers <ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin de trouver des financements extérieurs</li> </ul> </li> <li>Lenteur et complexité administrative pour obtenir des subventions <ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments publics situés dans le périmètre de protection des bâtiments de France</li> </ul> </li> <li>Difficulté de communiquer sur les économies d'énergie bâtiment par bâtiment si les compteurs électriques ne permettent pas de faire cette distinction</li> <li>Manque de souplesse pour installer du photovoltaïque au sein du périmètre Bâtiment de France <ul style="list-style-type: none"> <li>Attente souvent longue pour disposer d'audit énergétique</li> </ul> </li> <li>Le coût des projets et le retour sur investissement</li> <li>Manque d'accompagnement pour porter des projets de rénovation <ul style="list-style-type: none"> <li>Incompréhension du fonctionnement du CEP</li> </ul> </li> </ul>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 25 %</i>	<b>Facteurs de réussite :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un programme d'action de rénovation :</li> </ul> <p>La CCHS ne s'est pas définie de plan de rénovation énergétique. Les rénovations énergétiques se font au coup par coup.</p> <p>Une commune est en attente des demandes de subvention pour réaliser les travaux.</p> <p>Une commune a réalisé l'isolation des combles.</p> <p>Une autre commune a réalisé des travaux d'isolation sur deux logements communaux et les audits énergétiques en cours sur 2 bâtiments déboucheront sur des travaux de rénovation.</p> <p>Un logement communal est en cours de rénovation pour une 3<sup>ème</sup> commune.</p> <p>Plusieurs travaux de rénovation énergétique sont en cours pour une 4<sup>ème</sup> commune (école maternelle, salle polyvalente, rénovation de deux logements) et d'autres projets sont à envisager.</p> <p>Une 5<sup>ème</sup> commune a isolé ses bâtiments publics.</p> <p>Une 6<sup>ème</sup> commune va rénover un bâtiment à usage locatif qui prendra en compte tous les critères pour les économies d'énergie, isolation des combles des bâtiments locatifs réalisée en 2023.</p> <p>Des rénovations de 7 logements communaux sur les 9 sont en cours pour une 7<sup>ème</sup> commune (changement des fenêtres, isolation toiture, mise en place de chauffe-eau au sein des logements).</p> <p>Une 8<sup>ème</sup> commune a mis en place du photovoltaïque et a isolé ses bâtiments.</p> <p>Une 9<sup>ème</sup> commune a rénové certains de ses bâtiments communaux : écoles, salles des fêtes, gare, ALSH.</p> <p>Une 10<sup>ème</sup> commune a répondu à un appel à projet pour l'isolation des bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes). Les travaux n'ont pas commencé.</p> <p>Une 11<sup>ème</sup> commune a réalisé des travaux d'isolation à la Mairie et elle a des projets pour mettre du photovoltaïque (ombrrière école ; panneaux sur salle des fêtes ; grange et presbytère ; terrain de foot).</p> <p>Une 12<sup>ème</sup> commune a réalisé des travaux de rénovation sur la mairie et 2 logements communaux mais la salle des fêtes n'a pas été réalisée.</p> <p>Une 13<sup>ème</sup> commune travaille en ce moment sur un projet de géothermie pour chauffer plusieurs bâtiments.</p> <p>Une 14<sup>ème</sup> commune a pris contact avec la mission énergie du département et a réalisé des plans des bâtiments communaux. Cette commune travaille sur la réponse au questionnaire de la mission énergie du département et elle doit consulter les entreprises pour l'isolation/protection contre la chaleur et ventilation des locaux de l'école.</p> <p>Une 15<sup>ème</sup> commune a changé le chauffage de l'école.</p> <p>Une 16<sup>ème</sup> commune a une convention en cours avec le SDEER et des demandes en cours de financement Fonds Chene.</p> <p>Une 17<sup>ème</sup> commune indique que des rénovations sont en cours sur certains bâtiments.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les solutions apportées par les services de la CCHS et du Département</li> <li>l'accompagnement par un maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> <li>l'engagement du Maire et des élus</li> <li>l'appui de la Maison de l'Energie</li> </ul> </li> <li>la maîtrise du foncier grâce à l'aide du droit de préemption</li> <li>les économies financières réalisées par les travaux</li> </ul>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 25 %</i>	

**ACTION n° 2.01 : Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités (suite)**

- Prendre en compte la particularité des bâtiments anciens et patrimoniaux et déployer les retours d'expériences de leur rénovation :

Deux exemples au niveau de la COHS :

\*La résidence Philippe a été réaménagée/rénovée en février 2023 (Mise en place d'isolation par l'extérieur, panneaux photovoltaïque en toiture). Ce bâtiment était une friche.

\*Sur le bâtiment "urbanisme" pour éviter la surchauffe estivale, mise en place de Brise Soleil Orientable sur un bâtiment ancien dans le périmètre des bâtiments classés.

Une commune indique ne pas avoir commencé cette sous-action.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %*

- Diffuser les résultats de l'empreinte écologique des bâtiments publics aux habitants, une fois le bilan réalisé :

Pas de travail réalisé au niveau de la COHS.

Une commune indique ne pas avoir commencé cette sous-action.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Prendre en compte le confort d'été comme le confort d'hiver dans les rénovations, favoriser les éco-matériaux, étudier les opportunités de mise en place d'énergie renouvelable :

Au niveau de la COHS, lors des travaux de rénovation, la mise en place d'énergie renouvelable, les Brises Soleil Orientables, etc sont pris en compte systématiquement. Exemple : pépinière de Salignac sur Charente, pépinière de bznzac, extension METALIT.

De plus, certaines communes intègrent également le confort d'été et d'hiver dans les rénovations.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %*

**Analyse des moyens humains et financiers :**

- Opportunité financière grâce aux Fonds verts, au Département, à la Région, aux dotations d'équipement des territoires ruraux (DET), aux dotations de soutien à l'investissement local (DSIL), à l'ADEME, au Fonds Chene, au programme Villages d'avenir, aux fonds énergie
- Les moyens financiers actuels sont insuffisants pour plusieurs communes
- Les moyens humains mentionnés semblent insuffisants pour plusieurs communes

<u>Indicateurs :</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Nombre de communes ayant réalisé un bilan puis mis en place un suivi des consommations d'énergie			4/24 pour le bilan 7/25 pour le suivi des consommations
Nombre de rénovation globale réalisée	Nombre de rénovations réalisée par les 26 communes depuis 2021 : 11		
Consommation annuelle totale d'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux	Consommation totale de 3 communes : 708 491 kWh	Consommation totale d'énergie de la COHS = 11 842 GWh	Consommation totale de 4 communes : 630 767 kWh
<u>nouvel indicateur proposé</u> : Part d'autoconsommation électrique dans les consommations totales municipales (%)			

**Autres éléments à ajouter :**

Des bâtiments communaux ont été intégrés à la plateforme OPERAT pour répondre au décret tertiaire.

**Personne sollicitée pour le suivi de cette action**

Directeur Energie et Déchets de la COHS / 26 communes ayant répondu

## 2.2.2. Fiche action n°2.02 – Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements

### 2.2.2.1. Contenu de la fiche action n°2.02

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.02 Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★★★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée avec la maison de l'énergie			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Accompagner les ménages pour améliorer la qualité de la rénovation par l'intermédiaire de l'Espace Info Energie de la maison de l'énergie. Faire baisser le taux de précarité des ménages (19 % en HS) en substituant le budget dépenses énergétique par un prêt permettant de rénover le logement énergétiquement.					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Poursuivre et renforcer les actions de la maison de l'énergie et communiquer sur les possibilités d'accompagnement auprès de l'ensemble de la population par la CDCHS et les communes pour aider et conseiller gratuitement les particuliers à rendre leur construction autonome.</li> <li>&gt; Diffuser l'information sur les aides financières et les organismes d'aides auprès des habitants (orienter vers les outils existants, comme le site du gouvernement FAIRE.fr, via courrier avec redevances, magazine CDCHS, site internet de la CDCHS et des communes, réseaux sociaux...)</li> <li>&gt; Animation à destination des particuliers pour favoriser les rénovations globales (isolation thermique + changements de fenêtres + système de chauffage).</li> <li>&gt; Poursuivre les actions des ambassadeurs de l'énergie qui pourront mener des actions pédagogiques permettant de montrer l'intérêt économique pour les particuliers à rénover leur logement.</li> <li>&gt; Identifier des constructions de référence que les particuliers pourraient visiter pour en comprendre le fonctionnement et la viabilité et organiser des visites.</li> <li>&gt; Encourager à l'utilisation de matériaux biosourcés/écomatériaux pour les travaux de rénovations énergétiques (isolants d'origine végétale, terre crue...).</li> </ul> Informer également les particuliers et professionnels sur la qualité de l'air intérieur.					
<b>Périmètre</b>	Intercommunal					
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS - Maison de l'énergie					
<b>Partenaires / financeurs</b>	Communes, Services sociaux, bailleurs sociaux, ANAH, ADIL, CMA					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Difficultés d'amener les ménages vers les permanences.					
<b>Public cible</b>	Ménages propriétaires occupants ou bailleurs.					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Rénovation énergétique parfois peu adaptée, action au coup par coup. Augmentation des factures d'énergie des ménages, augmentation de la précarité énergétique.					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de personnes reçues en permanences Consommation du secteur résidentiel (GWh/an)					
<b>Moyens financiers</b>	€ €					
<b>Moyens humains</b>	웃 웃 웃	Personnel de la maison de l'énergie				
<b>Planning</b>	Action déjà engagée avec la maison de l'énergie, à poursuivre et renforcer sur la durée du PCAET A relier avec le nouveau dispositif ADEME – Région SARE / PREE		2020-2021	2022-2023	2024-2025	
			X	X	X	

#### 2.2.2.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.02

**ACTION n° 2.02 : Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements**
**Étapes de mise en œuvre :**

- Poursuivre et renforcer les actions de la maison de l'énergie et communiquer sur les possibilités d'accompagnement auprès de l'ensemble de la population par la CDCHS et les communes pour aider et conseiller gratuitement les particuliers à rendre leur construction autonome :
- La CDCHS a communiqué auprès de la population sur les missions de la Maison de l'Energie. Un budget de communication est disponible.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %*

- Diffuser l'information sur les aides financières et les organismes d'aides auprès des habitants (orienter vers les outils existants, comme le site du gouvernement FAIRE.fr, via courrier avec redevances, magazine CDCHS, site internet de la CDCHS et des communes, réseaux sociaux...):

La diffusion d'information se fait en continu.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %*

- Animation à destination des particuliers pour favoriser les rénovations globales (isolation thermique + changements de fenêtres + système de chauffage) :

L'animation est faite via l'OPAH avec le recrutement d'un opérateur OPAH.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 80 %*

- Poursuivre les actions des ambassadeurs de l'énergie qui pourront mener des actions pédagogiques permettant de montrer l'intérêt économique pour les particuliers à rénover leur logement :

Cette sous-action a été réalisée.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %*

- Identifier des constructions de référence que les particuliers pourraient visiter pour en comprendre le fonctionnement et la viabilité et organiser des visites :

Cette sous-action est en réflexion.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Encourager à l'utilisation de matériaux biosourcés/écomatériaux pour les travaux de rénovations énergétiques (isolants d'origine végétale, terre crue...):

Ce travail est mené en continu.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %*

- Informer également les particuliers et professionnels sur la qualité de l'air intérieur :

Cette sous-action n'a pas encore été initiée.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*



*Bonne dynamique*

*Avancement global de l'action : 70 %*



*Sans objet*

*Facteurs de réussite :*

*Sans objet*

*Analyse des moyens humains et financiers :*

*Sans objet*

**Indicateurs :**

**2020/2021**

**2022**

**2023**

Nombre de personnes reçues en permanences

1181 (2020)

1243

Consommation du secteur résidentiel (GWh/an)

170 (2020 - source AREC)  
183 (2021 - source AREC)

**Autres éléments à ajouter :**
**Personne sollicitée pour le suivi de cette action**

Antoine METAYER - Maison de l'Energie

### 2.2.3. Fiche action n°2.03 – Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location

#### 2.2.3.1. Contenu de la fiche action n°2.03

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.03 Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Limiter la location de logements énergivores. Faire baisser la précarité énergétique.					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mettre en place une information auprès des élus des possibilités et des contraintes offertes par la mise en place d'un permis de louer</li> <li>&gt; Mettre en place des permis de louer dans les communes qui le souhaitent afin de pouvoir s'assurer de la salubrité des logements mis en location et de ne pas autoriser la location de "passoire énergétique". Ces permis de louer peuvent être mis en place sur des quartiers ou sur des communes selon les volontés locales.</li> <li>&gt; Encourager à l'utilisation de matériaux biosourcés/écomatériaux pour les travaux de rénovations énergétiques (isolants d'origine végétale, terre crue...).</li> <li>&gt; Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur.</li> </ul>					
<b>Périmètre</b>	Intercommunal					
<b>Porteur de l'action</b>	Communes					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	CDCHS, ADIL					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Application par chaque commune sur la base d'une volonté politique locale.					
<b>Public cible</b>	Propriétaires bailleurs					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Augmentation des factures d'énergie des ménages, augmentation de la précarité énergétique.					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de communes ayant pris un arrêté de Permis de louer					
<b>Moyens financiers</b>	€	Communication auprès des élus Etude juridique au cas par cas				
<b>Moyens humains</b>	₩	Temps des agents pour la mise en place juridique et la vérification administrative				
<b>Planning</b>	Communication sur l'outils auprès des communes puis déploiement.		2020-2021	2022-2023	2024-2025	
			X	X		

### 2.2.3.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.03

ACTION n° 2.03 : Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>	 <i>Pas de freins particuliers</i>		
- Mettre en place une information auprès des élus des possibilités et des contraintes offertes par la mise en place d'un permis de louer :  La mise en place du permis de louer a été discutée mais elle n'est pas été mise en place car la pression foncière locative ne justifie pas ce dispositif.	<b>Avancement global de l'action : 25 %</b> <div style="text-align: center;">  </div>		
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>  <i>Sans objet</i>		
- Mettre en place des permis de louer dans les communes qui le souhaitent afin de pouvoir s'assurer de la salubrité des logements mis en location et de ne pas autoriser la location de "passoire énergétique" :  La mise en place du permis de louer a été discutée mais elle n'est pas été mise en place car la pression foncière locative ne justifie pas ce dispositif et la loi DPE va permettre également de travailler sur les enjeux de salubrité (d'ici 2028, tous les logements classés F et G sur l'échelle du DPE devront être rénovés pour améliorer leur performance énergétique).	<b>Facteurs de réussite :</b>  <i>Sans objet</i>		
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i>	<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b>  <i>Sans objet</i>		
<b>Indicateurs :</b>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Nombre de communes ayant pris un arrêté de Permis de louer			0
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. METAYER de la Maison de l'énergie / Office du Tourisme / Mme DUGAS-RAVENEAU - Secrétaire générale du Conseil de Développement de Haute-Saintonge			

## 2.2.4. Fiche action n°2.04 – Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants

### 2.2.4.1. Contenu de la fiche action n°2.04

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs									
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.04 Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants</b>								
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle						
<b>Objectifs / enjeux</b>	Limiter les consommations d'énergie, favoriser la mise en place d'EnR.								
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<p>Sur la base du volontariat et lors de la révision des PLU, chaque commune pourra intégrer des règles favorables à la mise en œuvre de bâtiments et de rénovation performants (ex : obligation d'orientation au sud, autorisation de débordement sur la voie publique pour l'isolation extérieure lorsque cela est pertinent, possibilité d'installation d'énergies renouvelables, d'utilisation de matériaux biosourcés/écomatériaux...).</p> <p>Un guide listant l'ensemble des éléments favorables à l'autonomie des bâtiments pouvant être intégrés dans les PLU sera créé et tenu à jour par la CDCHS.</p>								
<b>Périmètre</b>	Communal								
<b>Porteur de l'action</b>	Communes et CDCHS								
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Maison de l'énergie								
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Application par chaque commune sur la base d'une volonté politique locale.								
<b>Public cible</b>	Communes								
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Règles défavorables à la rénovation et aux EnR, rénovations peu performantes								
<b>Indicateurs et évaluation</b>	<p>Réalisation du guide des bonnes pratiques à inclure dans les PLU</p> <p>Nombre de PLU incluant des réglementations favorable à l'autonomie énergétique des bâtiments.</p> <p>Consommation d'énergie du résidentiel (GWh/an)</p>								
<b>Moyens financiers</b>	€	Cout faible inclus lors des modifications des règlements des PLU							
<b>Moyens humains</b>	₩	Temps des agents communaux lors de la révision des PLU							
<b>Planning</b>	Réalisation d'un guide dans un premier temps puis déploiement lors de la révision des PLU		<table border="1"> <tr> <td>2020-2021</td><td>2022-2023</td><td>2024-2025</td></tr> <tr> <td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr> </table>	2020-2021	2022-2023	2024-2025	X	X	X
2020-2021	2022-2023	2024-2025							
X	X	X							

#### 2.2.4.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.04

<b>ACTION n° 2.04 : Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants</b>																			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <p>Sur la base du volontariat et lors de la révision des PLU, chaque commune pourra intégrer des règles favorables à la mise en œuvre de bâtiments et de rénovation performants (ex : obligation d'orientation au sud, autorisation de débordement sur la voie publique pour l'isolation extérieure lorsque cela est pertinent, possibilité d'installation d'énergies renouvelables, d'utilisation de matériaux biosourcés/écomatériau...).</p> <p>Un guide listant l'ensemble des éléments favorables à l'autonomie des bâtiments pouvant être intégrés dans les PLU sera créé et tenu à jour par la CDCHS.</p> <p>La COHES n'a pas réalisé le guide listant l'ensemble des éléments favorables à l'autonomie des bâtiments.</p> <p>Pour 20% des communes ayant répondu au questionnaire (20), le PLU actuel intègre des réglementations favorables à l'autonomie énergétique des bâtiments avec des incitations à recourir aux énergies renouvelables. Pour les autres communes, leur futur PLU (en cours) intègrera cette dimension.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : 20 %</p>	 <b>Pas de freins particuliers</b>																		
	<b>Avancement global de l'action : 20 %</b> 																		
	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action non évoquée en conseil municipal</li> <li>- Règlement Site Patrimonial Remarquable (SPR) ne permet pas le photovoltaïque sur l'ensemble de la zone urbaine</li> </ul>																		
	<b>Facteurs de réussite :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'un outil simple pour cerner les zones d'accès aération des énergies renouvelables</li> <li>- Accompagnement dans la mise à jour du PLU par un cabinet d'études</li> </ul>																		
	<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de moyens humains communaux</li> <li>- Elus fortement impliqués dans la mise à jour des PLU</li> <li>- Moyens financiers peu visibles dans la fiche action</li> </ul>																		
<b>Indicateurs :</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><u>2021</u></th> <th><u>2022</u></th> <th><u>2023</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation du guide des bonnes pratiques à induire dans les PLU</td> <td></td> <td></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Nombre de PLU induisant des réglementations favorables à l'autonomie énergétique des bâtiments</td> <td></td> <td></td> <td>4 sur 20 réponses</td> </tr> <tr> <td>Consommation d'énergie du résidentiel (GWh/an)</td> <td>170 (2020 - source AREC) 183 (2021 - source AREC)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	Réalisation du guide des bonnes pratiques à induire dans les PLU			Non	Nombre de PLU induisant des réglementations favorables à l'autonomie énergétique des bâtiments			4 sur 20 réponses	Consommation d'énergie du résidentiel (GWh/an)	170 (2020 - source AREC) 183 (2021 - source AREC)					
	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>																
Réalisation du guide des bonnes pratiques à induire dans les PLU			Non																
Nombre de PLU induisant des réglementations favorables à l'autonomie énergétique des bâtiments			4 sur 20 réponses																
Consommation d'énergie du résidentiel (GWh/an)	170 (2020 - source AREC) 183 (2021 - source AREC)																		
<b>Autres éléments à ajouter :</b> <p><b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b></p> <p>M. MOUILLOT de la Maison de l'énergie / 26 communes ayant répondu</p>																			

## 2.2.5. Fiche action n°2.05 – Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective

### 2.2.5.1. Contenu de la fiche action n°2.05

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs					
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.05 Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective</b>				
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée sur plusieurs sites		
<b>Objectifs / enjeux</b>	Limiter les pics d'appel de puissance sur le réseau. Favoriser l'autonomie énergétique des bâtiments				
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	Communiquer sur les actions de stockage d'électricité déjà en place sur la CDCHS et sur les résultats d'autonomie pouvant être atteint. Continuer le déploiement des solutions de stockage sur les bâtiments communaux et intercommunaux pertinents. Continuer les expérimentations de stockage d'électricité sur le réseau en partenariat avec Enedis et RTE.				
<b>Périmètre</b>	Intercommunal				
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS				
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Maison de l'énergie, Enedis, RTE, SEMEMA				
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Certaines technologies ne sont pas encore déployées et sont encore au stade de R&D				
<b>Public cible</b>	Particuliers et communes				
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Pics de consommations et de productions électriques, coupure de courant en cas de déséquilibre du réseau				
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'installation de stockage d'électricité sur le territoire. Capacité de stockage électrique sur le territoire (MW installé)				
<b>Moyens financiers</b>	€ €	Cout des installations de stockage			
<b>Moyens humains</b>	吳	Veille et suivi de projets			
<b>Planning</b>	Poursuite du déploiement déjà en cours		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X

### 2.2.5.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.05

<b>ACTION n° 2.05 : Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les actions de stockage d'électricité déjà en place sur la CDCHS et sur les résultats d'autonomie pouvant être atteint :</li> </ul> <p>Aucune communication n'a été réalisée.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>0 %</b></p>	 <b>Pas de freins particuliers</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer le déploiement des solutions de stockage sur les bâtiments communaux et intercommunaux pertinents :</li> </ul> <p>Différents projets sont menés au niveau intercommunal (projet de batteries de stockage d'électricité verte photovoltaïque (PV) sur le projet Parc PV à la Génétouze). Il existe une installation à ce jour sur le site de Jonzac et un arrêté de permis de construire pour le projet de la Génétouze et un Appel à Manifestation d'Intérêt en cours pour les Antilles.</p> <p>Pour les communes, les PLU contiennent des recommandations sur ce sujet.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>30 %</b></p>	 <b>Avancement global de l'action : 20 %</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer les expérimentations de stockage d'électricité sur le réseau en partenariat avec Enedis et RTE :</li> </ul> <p>cf sous-action ci-dessus</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>30 %</b></p>	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <i>Sans objet</i>		
	<b>Facteurs de réussite :</b> <i>Sans objet</i>		
	<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <i>Sans objet</i>		
<b>Indicateurs :</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre d'installation de stockage d'électricité sur le territoire		1	1
Capacité de stockage électrique sur le territoire (MW installé)			non communiqué
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets / Mme CHAUMETON - DGS			

## 2.2.6. Fiche action n°2.06 – Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables

### 2.2.6.1. Contenu de la fiche action n°2.06

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.06 Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité. Amplifier de manière significative les productions renouvelables locales.					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	Poursuivre la communication auprès du grand public sur les énergies renouvelables (cadastre solaire, géothermie...), notamment avec la maison de l'énergie. Organiser des visites de site (format élus, format habitants et dans les écoles), des retours d'expériences, des ciné-débats, des conférences sur le thème de la transition énergétique sur des projets du territoire en géothermie, réseau de chaleur, solaire thermique, chaufferies bois... Organiser un forum annuel sur les EnR (action issue du programme d'action TEPOS) Développer une communication ciblée (lettre « TEPOS », rubrique dans le journal intercommunal, communiqués de presse réguliers sur des sujets concrets comme conférences et journée de l'énergie positive etc) valorisant l'ensemble des dispositifs locaux, régionaux et nationaux. (action issue du programme d'action TEPOS) Mise à jour du numéro spécial Haute-Saintonge sur la transition énergétique (action issue du programme d'action TEPOS) Expositions itinérantes sur le territoire (action issue du programme d'action TEPOS) Projet pédagogique avec une école primaire du territoire (action issue du programme d'action TEPOS) Cette action s'articulera avec les actions 2.7 et 2.8					
<b>Périmètre</b>	Intercommunal					
<b>Porteur de l'action</b>	Maison de l'énergie					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	CDCHS, communes					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Communication à maintenir dans la durée pour toucher un public le plus large possible					
<b>Public cible</b>	Particuliers					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Retard de développement des EnR. Augmentation de la facture énergétique des ménages					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements organisés</li> <li>- Nombre d'articles</li> <li>- Production d'EnR sur le territoire</li> </ul>					
<b>Moyens financiers</b>	€	Communication, évènements				
<b>Moyens humains</b>	👤	Animateurs déjà présent à la maison de l'énergie				
<b>Planning</b>	Poursuite des actions déjà en cours		2020-2021	2022-2023	2024-2025	
			X	X	X	

## 2.2.6.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.06

<b>ACTION n° 2.06 : Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>			
<p>- Poursuivre la communication auprès du grand public sur les énergies renouvelables (cadastre solaire, géothermie...), notamment avec la maison de l'énergie :</p> <p>La communication auprès du Grand Public se fait de manière continue.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</p> <p>- Organiser des visites de site (format élus, format habitants et dans les écoles), des retours d'expériences, des ciné-débats, des conférences sur le thème de la transition énergétique sur des projets du territoire en géothermie, réseau de chaleur, solaire thermique, chaufferies bois... :</p> <p>Plusieurs visites annuelles ont été organisées sur le thème de la transition écologique.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</p> <p>- Organiser un forum annuel sur les EnR (action issue du programme d'action TEPOS) :</p> <p>Cette sous-action n'a pas été réalisée.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</p> <p>- Développer une communication ciblée (lettre « TEPOS », rubrique dans le journal intercommunal, communiqués de presse réguliers sur des sujets concrets comme conférences et journée de l'énergie positive etc) valorisant l'ensemble des dispositifs locaux, régionaux et nationaux. (action issue du programme d'action TEPOS) :</p> <p>Une communication a été initiée depuis le démarrage du PCAET.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %</p> <p>- Mise à jour du numéro spécial Haute-Saintonge sur la transition énergétique (action issue du programme d'action TEPOS) :</p> <p>Un numéro spécial a été réalisé sur la Transition Energétique dans le magazine intercommunal le 129.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</p> <p>- Expositions itinérantes sur le territoire (action issue du programme d'action TEPOS) :</p> <p>Plusieurs expositions itinérantes ont été organisées sur le territoire.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</p> <p>- Projet pédagogique avec une école primaire du territoire (action issue du programme d'action TEPOS) :</p> <p>1 projet pédagogique a été réalisé avec une école primaire depuis le démarrage du PCAET.</p> <p>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</p>	<p><b>Bonne dynamique</b></p> <p><b>Avancement global de l'action : 65 %</b></p>  <p><b>Difficultés de mise en œuvre :</b></p> <p>Sans objet</p> <p><b>Facteurs de réussite :</b></p> <p>Sans objet</p> <p><b>Analyse des moyens humains et financiers :</b></p> <p>Sans objet</p>		
<b>Indicateurs :</b>	<b>2021</b> <b>2022</b> <b>2023</b>		
Nombre d'évènements organisés			non communiqué
Nombre d'articles			non communiqué
Production d'EnR sur le territoire (GWh)	538 (2020 - source AREC) 626 (2021 - source AREC)		
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets / Mme CHAUMETON - DGS / M. METAYER - Maison de l'Energie / Mme DUGAS-RAVENEAU - Secrétaire générale du Conseil de Développement de Haute-Saintonge			

## 2.2.7. Fiche action n°2.07 – Mettre en œuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021

### 2.2.7.1. Contenu de la fiche action n°2.07

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs					
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.07 Mettre en œuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021</b>				
<b>Priorité de l'action</b>	★★★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Actions engagées		
<b>Objectifs / enjeux</b>	Poursuivre les actions déjà prévues sur le territoire et les intégrer pour avoir un tout cohérent.				
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	Mettre en œuvre les 18 actions prévues dans le programme d'action TEPOS 2019/2021 Faire le suivi annuel via le COPIL				
<b>Périmètre</b>	Intercommunal				
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS				
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Communes, Département, Région, ADEME				
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Mise en cohérence de plusieurs programmes d'action avec des formats différents.				
<b>Public cible</b>	CDCHS				
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Pas de cohérence entre les différents programmes d'action.				
<b>Indicateurs et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de COPIL TEPOS</li> <li>- Nombre d'action atteignant leur objectif</li> </ul>				
<b>Moyens financiers</b>	€ € €	Moyens financiers déjà prévus			
<b>Moyens humains</b>	웃 웃	Animation déjà en place			
<b>Planning</b>			2020-2021	2022-2023	2024-2025
			<b>X</b>		

## 2.2.7.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.07

<b>ACTION n° 2.07</b> : Mettre en oeuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> - Mettre en oeuvre les 18 actions prévues dans le programme d'action TEPOS 2019/2021 : L'ensemble des actions du programme TEPOS ont été mises en œuvre. Le budget de l'animation est de 24 k€/an.	 <b>Pas de freins particuliers</b>		
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i>	 <b>Avancement global de l'action : 50 %</b>		
- Faire le suivi annuel via le COPIL : Il n'y a pas eu de présentation au COPIL du suivi des actions TEPOS.	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> Sans objet		
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>	<b>Facteurs de réussite :</b> Sans objet		
	<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> Sans objet		
<b>Indicateurs :</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre de COPIL TEPOS	0	0	0
Nombre d'action atteignant leur objectif			non communiqué
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets			

## 2.2.8. Fiche action n°2.08 – Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)

### 2.2.8.1. Contenu de la fiche action n°2.08

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs										
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	2.08 Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)									
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée							
<b>Objectifs / enjeux</b>	Faire connaître les différentes techniques existantes de récupération d'énergie géothermique et ses avantages, notamment de rafraîchissement dans le contexte du réchauffement climatique.									
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<p>Poursuivre la communication auprès du grand public sur la géothermie et ses différentes techniques, notamment avec la maison de l'énergie.</p> <p>Mettre en place des réunions d'information auprès des élus afin de faire connaître cette énergie et les réalisations sur le territoire.</p> <p>Organiser des visites de site (format élus, format habitants et dans les écoles) afin d'avoir un effet exemplaire de vitrine mettant en avant la faisabilité (technique, coûts, temps de retour sur investissement...).</p> <p>Cette action s'articulera avec les actions 2.6 et 2.7</p>									
<b>Périmètre</b>	Intercommunal									
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS, maison de l'énergie									
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Communes, AREC, BRGM, Ademe									
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Plusieurs technologies différentes sous le même nom peuvent prêter à confusion.									
<b>Public cible</b>	Particuliers, agents et élus									
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Dépendance aux énergies fossiles et à leurs coûts Non exploitation de ressources locales									
<b>Indicateurs et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements organisés</li> <li>- Production d'EnR géothermique sur le territoire</li> </ul>									
<b>Moyens financiers</b>	€ €	Formation d'agents (communes, interco) et d'élus Organisation d'évènements								
<b>Moyens humains</b>	✉	Ambassadeurs de la Maison de l'Energie Agents des communes et de l'interco Elus								
<b>Planning</b>			<table border="1" style="width: 100px; text-align: center;"> <tr> <td>2020-2021</td><td>2022-2023</td><td>2024-2025</td></tr> <tr> <td></td><td>X</td><td>X</td></tr> </table>	2020-2021	2022-2023	2024-2025		X	X	
2020-2021	2022-2023	2024-2025								
	X	X								

### 2.2.8.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.08

<b>ACTION n° 2.08 : Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>	 <b>Pas de freins particuliers</b>		
- Poursuivre la communication auprès du grand public sur la géothermie et ses différentes techniques, notamment avec la maison de l'énergie :  Une communication auprès du Grand Public sur la géothermie a été faite dans le magazine de la collectivité "129" et un numéro spécial sur la géothermie a même été réalisé.	<b>Avancement global de l'action : 50%</b> <div style="text-align: center;">  </div>		
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %</i>	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> Sans objet		
- Mettre en place des réunions d'information auprès des élus afin de faire connaître cette énergie et les réalisations sur le territoire :  Des événements sont proposés par le département dans le cadre du Fonds Chaleur. De plus, les conseils communautaires ont abordé le sujet de la géothermie.	<b>Facteurs de réussite :</b> Sans objet		
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %</i>	<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> Sans objet		
<b>Indicateurs :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2023</b>
Nombre d'événements organisés		0	0
Production d'EnRgéothermique sur le territoire (GWh)	Géothermie hors pompe à chaleur : 10 GWh (source AREC) Pompe à chaleur : 34 GWh (source AREC)	Géothermie hors pompe à chaleur : 10 GWh (source AREC) Pompe à chaleur : 45 GWh (source AREC)	
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>	M. METAYER - Maison de l'Energie / Mme. CHAUMETON - DGS		

## 2.2.9. Fiche action n°2.09 – Etablir un plan de déploiement du PV sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...)

### 2.2.9.1. Contenu de la fiche action n°2.09

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.09 Etablir un plan de déploiement du PV sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...)</b>			
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée pour les ombrières et les carrières	
<b>Objectifs / enjeux</b>	Poursuivre vers l'autonomie énergétique du territoire Diminuer la facture énergétique du territoire Diminuer la dépendance du territoire à l'énergie nucléaire			
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mener une étude d'identification des potentiels de développement des EnR photovoltaïques sur les zones éligibles du territoire (correspondant aux zones déjà artificialisées, dégradées, polluées ou inutilisables pour d'autres usages afin d'éviter la consommation d'espaces agricoles ou naturels). Les zones du sud du territoire sont des terres pauvres seront priorisées.</li> <li>&gt; intégrer les contraintes environnementales (TVB, ...), paysagères, et réglementaires (PLU, SCoT, ...)</li> <li>&gt; Amorcer une mobilisation citoyenne et des acteurs économiques sur le territoire</li> <li>&gt; Engager une enveloppe budgétaire conséquente pour l'installation de panneaux solaires sur le parc public</li> <li>&gt; Contacter les porteurs de projet intéressés (ceux volontaires pour mettre à disposition leurs toitures, parkings, carrières...)</li> <li>&gt; Contacter, le cas échéant, les développeurs si besoin de financements et d'expertise technique</li> <li>&gt; Lancer un programme de déploiement en relation avec des développeurs et la SEM Energie (parcs PV, ombrières). L'objectif du territoire est la mise en place de 250 ha de parc photovoltaïque en 2030. Cette action est liée aux actions 2.5 et 2.10</li> </ul>			
<b>Périmètre</b>	Intercommunal			
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS/Communes			
<b>Partenaires/ financeurs</b>	SEM énergie, développeurs photovoltaïques, Propriétaires de parkings et de fonciers dégradés			
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Investissements importants Acceptabilité de centrales au sol par la population			
<b>Public cible</b>	Communes, propriétaires de parkings et de fonciers dégradés			
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Dépendance aux énergies fossiles et à leurs coûts Non exploitation de ressources locales			
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de centrales PV installées Investissements engagés Production photovoltaïque du territoire			
<b>Moyens financiers</b>	€ € €	Investissement important pour le déploiement de parcs photovoltaïques		
<b>Moyens humains</b>	웃 웃			
<b>Planning</b>	Mise en place du plan de déploiement à partir de 2020, poursuite de l'installation de centrales solaires	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X

#### 2.2.9.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.09

**ACTION n° 2.09 : Etablir un plan de déploiement du PV sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...)**

<p><b>Étapes de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener une étude d'identification des potentiels de développement des EnR photovoltaïques sur les zones éligibles du territoire (correspondant aux zones déjà artificialisées, dégradées, polluées ou inutilisables pour d'autres usages afin d'éviter la consommation d'espaces agricoles ou naturels) :</li> </ul> <p>Un travail d'accompagnement des communes a été réalisé sur la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAENR). Les déclarations des ZAENR ont été réalisées (travail sur TADATUM et dépôt sur la plateforme de l'Etat)</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les contraintes environnementales (TVB, ...), paysagères, et réglementaires (PLU, SCoT, ...):</li> </ul> <p>Les contraintes environnementales, paysagères et réglementaires ont été prises en compte dans le travail de définition des ZAENR</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amorcer une mobilisation citoyenne et des acteurs économiques sur le territoire :</li> </ul> <p>Pas de mobilisation citoyenne/acteurs économiques menée</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager une enveloppe budgétaire conséquente pour l'installation de panneaux solaires sur le parc public :</li> </ul> <p>En termes de projets photovoltaïque (PV), les communes ont lancé des projets ainsi que la COHS.</p> <p>Les projets de la COHS sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Parc PV La Généouze 43 MwC</li> <li>*Parc PV à la station d'épuration de Jbnzac en auto-consommation 135 Kwc</li> <li>*Ombrières aux Antilles en auto-consommation 320 Kwc</li> <li>*Toiture résidence Philippe 15 Kwc en auto-consommation avec vente de surplus</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacter les porteurs de projet intéressés (ceux volontaires pour mettre à disposition leurs toitures, parkings, carrières...):</li> </ul> <p>Le SDEER via la SEM EMA a installé plusieurs projets sur le territoire représentant une production de 907 MWh en 2023 sur 9 installations. 15 installations d'ombrières photovoltaïque sont en construction pour un total de 2,1 MwC.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacter, le cas échéant, les dévelopeurs si besoin de financements et d'expertise technique :</li> </ul> <p>Cette sous-action n'a pas été lancée.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer un programme de déploiement en relation avec des dévelopeurs et la SEM Energie (parcs PV, ombrières). L'objectif du territoire est la mise en place de 250 ha de parc photovoltaïque en 2030 :</li> </ul> <p>Comme mentionné précédemment, la COHS a lancé plusieurs projets PV et le SDEER via la SEM EMA a installé plusieurs projets sur le territoire.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i></p>	 <p><b>Bonne dynamique</b></p> <p><b>Avancement global de l'action : 55 %</b></p>  <p><b>Difficultés de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte économique moins favorable : <ul style="list-style-type: none"> <li>*augmentation des taux d'emprunt</li> <li>*baisse des tarifs de rachat par EDF obligation d'achat</li> <li>*augmentation du coût des matériaux et donc du coût des installations photovoltaïques</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Facteurs de réussite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de la SEM EMA sur le territoire</li> <li>- Forte volonté politique de développer les énergies renouvelables</li> <li>- Sensibilisation des élus et communication de long terme de la part de la COHS auprès des communes de son territoire,</li> <li>- Contexte d'augmentation des coûts des énergies, <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre législatif</li> <li>- Développement du principe d'autoconsommation</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Analyse des moyens humains et financiers :</b></p> <p>Sources de financement : Fonds propres et emprunt bancaire, Aides Région Nouvelle-Aquitaine pour des études d'auto-consommation</p>												
<p><b>Indicateurs :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre de centrales PV installées</td> <td>2020</td> <td>2021</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Investissements engagés</td> <td></td> <td></td> <td>9 installations pour une production de 907 405 kWh par la SEM EMA</td> </tr> <tr> <td>Production photovoltaïque du territoire (GWh)</td> <td>78 (source AREC)</td> <td>82 (source AREC)</td> <td></td> </tr> </table>	Nombre de centrales PV installées	2020	2021	2023	Investissements engagés			9 installations pour une production de 907 405 kWh par la SEM EMA	Production photovoltaïque du territoire (GWh)	78 (source AREC)	82 (source AREC)		
Nombre de centrales PV installées	2020	2021	2023										
Investissements engagés			9 installations pour une production de 907 405 kWh par la SEM EMA										
Production photovoltaïque du territoire (GWh)	78 (source AREC)	82 (source AREC)											
<p><b>Autres éléments à ajouter :</b></p> <p>Attentes du SDEER en termes d'accompagnement de la COHS : planifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire, accompagner les communes désireuses de s'équiper de panneaux photovoltaïques, orienter les communes en recherche de solutions de financement pour ce type de projets vers la SEM EMA</p> <p>La loi ne permet plus le financement par des aides publiques de projets photovoltaïques dont la production est rémunérée par EDF obligation d'achat.</p> <p><b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b></p> <p>M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets / M. DUMOUSSEAU - Responsable du Développement Economique / SDEER</p>													

**2.2.10. Fiche action n°2.10 – Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR**

**2.2.10.1. Contenu de la fiche action n°2.10**

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs			
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.10 Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR</b>		
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée (Révision du plan en cours)
<b>Objectifs / enjeux</b>	S'assurer de pouvoir mener à bien les projets d'énergie renouvelables électriques sur le territoire.		
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	Faire un état des lieux des zones éligibles avec le plan de déploiement pour dimensionner le besoin de renforcement des postes de transformation en fonction des projets et de la planification du territoire. Continuer à participer aux échanges avec Enedis et RTE pour la révision du S3REnR.		
<b>Périmètre</b>	Intercommunal		
<b>Porteur de l'action</b>	SEMEMA / CDCHS		
<b>Partenaires/ financeurs</b>	RTE / Enedis		
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Travail multipartenaire, nécessité d'avoir un plan de déploiement des EnR pour bien évaluer les besoins de raccordement électrique		
<b>Public cible</b>	Gestionnaire de réseaux d'électricité		
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Pas de capacités disponibles. Retard dans le déploiement des EnR électriques.		
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Capacités réservées sur les postes de transformation du territoire		
<b>Moyens financiers</b>	€		
<b>Moyens humains</b>	✉		
<b>Planning</b>			2020-2021 2022-2023 2024-2025
			X X

## 2.2.10.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.10

<b>ACTION n° 2.10 :</b> Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un état des lieux des zones éligibles avec le plan de déploiement pour dimensionner le besoin de renforcement des postes de transformation en fonction des projets et de la planification du territoire :</li> </ul> <p>Ce point est réalisé par RTE périodiquement (S3renr) en fonction du nombre de projets et sera remis à jour avec les zones d'accélération des énergies renouvelables.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i></p>	 <b>Bonne dynamique</b> <b>Avancement global de l'action : 75 %</b>  <b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <p>Sans objet</p> <b>Facteurs de réussite :</b> <p>Sans objet</p> <b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <p>Sans objet</p>		
<b>Indicateurs :</b> <p>Capacités réservées sur les postes de transformation du territoire</p>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>	<p>M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets</p>		

## 2.2.11. Fiche action n°2.11 – Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)

### 2.2.11.1. Contenu de la fiche action n°2.11

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.11 Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Poursuivre le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Augmenter l'autonomie énergétique du territoire.					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	Continuer à promouvoir auprès des communes le développement des EnRs dans la suite du contrat territorial de développement des énergies renouvelables passé avec l'ADEME. Etudier systématiquement l'opportunité de mise en place d'EnR avant le remplacement d'un appareil de combustion ancien ou la construction d'un bâtiment neuf par une commune du territoire. Etudier l'opportunité de développement de réseaux de chaleur (chaud et froid) à l'échelle des centres bourgs pour les bâtiments publics (écoles, mairie, gymnase, crèche, salle des fêtes) et privé gros consommateur (EHPAD, écoles ou collèges privés...) notamment à l'occasion de projet de rénovation de chaudière de bâtiment public. Identifier les installations pertinentes qui pourraient être raccordées à un réseau existant ou à créer (incluant les habitations résidentielles et les locaux tertiaires, industriels voisins) en ciblant prioritairement les chaudières fioul Engager les travaux d'installation des réseaux de chaleur et de raccordement des installations publiques en mutualisant les autres travaux potentiels (réseaux d'eaux, fibre...) Privilégier les EnR permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la combustion.					
<b>Périmètre</b>	Intercommunal/communal					
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS/Communes					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	ADEME, Région, Département					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Diversité des EnR à étudier, Investissements parfois importants					
<b>Public cible</b>	Communes					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Des bâtiments publics qui coûtent cher en fonctionnement. Une mauvaise image vis-à-vis du public.					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de projet EnR mis en place sur des bâtiments communaux ou intercommunaux Production EnR du territoire					
<b>Moyens financiers</b>	€ € €	Investissement dans les EnR				
<b>Moyens humains</b>	웃 웃					
<b>Planning</b>			2020-2021	2022-2023	2024-2025	
				X	X	

#### 2.2.11.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.11

**ACTION n° 2.11 : Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)**

<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <p>- Continuer à promouvoir auprès des communes le développement des EnRs dans la suite du contrat territorial de développement des énergies renouvelables passé avec l'ADEME :  Cette sous-action est réalisée en continu et elle est en lien avec les missions du Département "Mission Energie" et "Fonds Energie". Une commune a mentionné que la Maison de l'Energie diffusait de l'information sur les énergies renouvelables auprès des administrés.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 90 %</i></p> <p>- Etudier systématiquement l'opportunité de mise en place d'EnR avant le remplacement d'un appareil de combustion ancien ou la construction d'un bâtiment neuf par une commune du territoire :  La COHS, le CRER avec l'adhésion territoriale, le Département 17 est à disposition des communes pour conseiller et faire des études d'opportunités. Cette action est donc réalisée en continu et elle est en lien avec les missions du Département "Mission Energie" et "Fonds Energie". Certaines communes ont mentionné ne pas avoir encore développé les énergies renouvelables thermiques. Une commune dispose d'une chaufferie biomasse et de chauffe-eau solaire. Une autre commune a un projet en cours de géothermie. Une autre commune a mis en place une chaudière biomasse agrémentée d'une centrale solaire. Une commune a changé son mode de chauffage à la mairie en passant du gaz vers une pompe à chaleur air/air. Une commune a comme projet la mise en place d'un chauffage collectif (chaudière bois déchiqueté) à destination des bâtiments communaux. Une chaudière fioul a été remplacé sur une commune par une chaudière granulés bois pour une école et la mairie.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 75 %</i></p> <p>- Etudier l'opportunité de développement de réseaux de chaleur (chaud et froid) à l'échelle des centres-bourgs pour les bâtiments publics (écoles, mairie, gymnase, crèche, salle des fêtes) et privé gros consommateur (EHPAD, écoles ou collèges privés..) notamment à l'occasion de projet de rénovation de chaudière de bâtiment public :  La COHS, le CRER avec l'adhésion territoriale, le Département 17 est à disposition des communes pour conseiller et faire des études d'opportunités. Cette action est donc réalisée en continu et elle est en lien avec les missions du Département "Mission Energie" et "Fonds Energie". Certaines communes ont mentionné ne pas avoir encore étudié l'opportunité de mettre en place des réseaux de chaleur. Toutefois, une commune a mis en place un réseau de chaleur.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 75 %</i></p> <p>- Identifier les installations pertinentes qui pourraient être raccordées à un réseau existant ou à créer (incluant les habitations résidentielles et les locaux tertiaires, industriels voisins) en ciblant prioritairement les chaudières fioul :  Sur une autre commune, une étude d'opportunité sur la mise en place d'un réseau de chaleur entre l'atelier et la mairie a été menée par la Maison de l'Energie. Sur une autre commune, un réseau de chaleur technique entre les bâtiments communaux avec une chaufferie bois est en cours de développement. Une chaudière fioul a été remplacé sur une commune par une chaudière granulés bois pour une école et la mairie avec la mise en place d'un réseau de chaleur en 2025 avec cette même chaudière sur les autres bâtiments communaux.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %</i></p> <p>- Engager les travaux d'installation des réseaux de chaleur et de raccordement des installations publiques en mutualisant les autres travaux potentiels (réseaux d'eaux, fibre...) :  Pas d'information sur la mutualisation des travaux</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>	 <p><i>Bonne dynamique</i></p> <p><b>Avancement global de l'action : 68 %</b></p> 
	<p><b>Difficultés de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coûts financiers</li> <li>- L'accessibilité aux aides</li> <li>- Le budget des communes pour la rénovation énergétique</li> <li>- Manque de compétences dans les communes pour mettre en place et suivre ce type de projet</li> <li>- Lenteur des opérateurs</li> <li>- Difficulté d'engager dans ces projets certains gros consommateurs d'énergie</li> <li>- Besoin d'ingénierie</li> <li>- Manque de temps</li> </ul> <p><b>Facteurs de réussite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon accompagnement</li> <li>- L'implication des élus/volonté politique</li> <li>- La mise en relation avec la Maison de l'Energie et le Département 17</li> <li>- L'existence d'un premier contrat 2020-2023 en Haute-Saintonge a facilité l'émergence de projets sur le long terme ainsi que le nouveau contrat 2023-2026 avec un objectif de 20 000 MWh de chaleur renouvelable</li> <li>- Coûts de l'énergie devenus incitatifs</li> <li>- Parc veillissant sur le territoire</li> </ul>

**ACTION n° 2.11 : Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique) (suite)**

- Privilégier les EnR permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques :

Un réseau chaleur biomasse (plaquettes forestières) a été mis en place dans une commune et il permet de chauffer 1300 m<sup>2</sup> de bâtiments communaux ainsi que l'eau des sanitaires du camping et des bassins de la piscine municipale.

Dans les exemplaires décrits précédemment, des chaudières biomasse ont été mises en place.

Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %

**Analyse des moyens humains et financiers :**

- Sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la combustion :

La sensibilisation à la qualité de l'air fait partie des études d'opportunités lors de projet.

Taux d'avancement estimé de cette étape : 90 %

- Toutes les communes n'auront pas les moyens d'investir dans les EnR
- Besoin de regarder le retour sur investissement
- Les sources de financement mobilisés et mobilisables sont les suivants :
  - \*Fonds de revitalisation rural
  - \*Fonds vert département et état
  - \*DSIL
  - \*Fonds Chaleur Renouvelable
  - \*Fonds Energie Département 17
  - Le Département 17 a alloué sur 3 ans plus de 11 M€.
  - Manque au moins 1 personne au sein du Département 17 pour assurer le suivi et l'accompagnement des

<u>Indicateurs :</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Nombre de projet EnR mis en place sur des bâtiments communaux ou intercommunaux			8
Production EnR du territoire (GWh)	538 (2020 - source AREC) 626 (2021 - source AREC)		
<u>nouvel indicateur proposé : Bénéfice en termes de CO2 évité (kt CO2e)</u>			

**Autres éléments à ajouter :**

Pour certaines communes, cette action est perçue comme une action en difficulté (8 communes sur 21).

Il a été mentionné qu'il conviendrait de valoriser davantage les projets d'énergie renouvelable pour l'auto-consommation collective.

Le Département accompagne les porteurs de projets publics en proposant plusieurs leviers d'actions. La « Mission Energie » est une aide mise à disposition des collectivités pour l'ensemble des projets en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le « Fonds Energie » apporte aux collectivités de moins de 5000 habitants un soutien financier pour les projets de chaudières bois, réseaux de chaleur, pompes à chaleur, chauffage solaire, etc. A la suite du contrat territorial de développement des énergies renouvelables passés avec l'ADEME clôturé en mars 2023, le Contrat Chaleur Renouvelable territorial a été signé début 2024 pour mener sur 3 ans les projets de chaleur renouvelable. Via ces différents dispositifs, le Département assure ses missions d'étude des opportunités de mise en place d'énergies renouvelables, étude de développement de réseaux de chaleur, remplacement de chaudière au fioul.

**Personne sollicitée pour le suivi de cette action**

M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets / les 26 communes ayant répondu / Département 17

## 2.2.12. Fiche action n°2.12 – Développer localement la production de combustibles renouvelables

### 2.2.12.1. Contenu de la fiche action n°2.12

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.12 Développer localement la production de combustibles renouvelables</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Produire les combustibles renouvelables localement					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	Poursuivre le projet initié pour développer une installation de fabrication de pellets en utilisant des co-produits de l'industrie locale et une partie des déchets verts de déchèteries. Etudier la possibilité d'intégrer les sarments et résidus ligneux de la viticulture Evaluer le potentiel de production de plaquettes par les communes du territoire. Faire connaître les bonnes pratiques de production de plaquettes par les communes et déployer l'auto-production pour les chaudières communales. D'une manière générale, favoriser les porteurs de projets sur ce secteur. Sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la combustion					
<b>Périmètre</b>	Intercommunal / Interdépartemental					
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS, sociétés de projets, communes					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	ADEME, Région, AREC					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Volonté des élus et des agents chargés de l'entretien des espaces verts Espace nécessaire pour le stockage et le séchage des plaquettes					
<b>Public cible</b>	Communes					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Importation de combustibles fabriqués à l'extérieur du territoire, augmentant son coût et réduisant le bénéfice environnemental					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de communes produisant de la plaquette de bois Nombre de production locale de pellet					
<b>Moyens financiers</b>	€					
<b>Moyens humains</b>	✉ ✉					
<b>Planning</b>			2020-2021	2022-2023	2024-2025	
				X	X	

#### 2.2.12.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.12

**ACTION n° 2.12 : Développer localement la production de combustibles renouvelables**
**Étapes de mise en œuvre :**

- Poursuivre le projet initié pour développer une installation de fabrication de pellets en utilisant des co-produits de l'industrie locale et une partie des déchets verts de déchèteries :

Cette sous-action a vu le jour à la suite d'une crise d'approvisionnement en pellet sur la période 2020-2021. Des études ont été réalisées avec deux prestataires potentiels (Desgrange Archimbaud) mais ce projet n'a pas été poursuivi en raison du marché et du manque d'intérêt des prestataires.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Étudier la possibilité d'intégrer les sarments et résidus ligneux de la viticulture :

Cette sous-action n'a pas été initiée.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Evaluer le potentiel de production de plaquettes par les communes du territoire :

La commune d'Orignolles produit ses plaquettes forestières.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 25 %*

- Faire connaître les bonnes pratiques de production de plaquettes par les communes et déployer l'auto-production pour les chaudières communales :

Une réunion a été organisée en janvier 2023 sur la commune d'Orignolles pour parler de leur production de plaquettes forestières et l'ensemble des élus a été invité.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %*

- D'une manière générale, favoriser les porteurs de projets sur ce secteur :

Cette sous-action nécessite la constitution et la gestion d'un patrimoine forestier communautaire.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la combustion :

Cette sous-action n'a pas été initiée.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*



*Action en difficulté*

*Avancement global de l'action : 20 %*


**Difficultés de mise en œuvre :**

*Sans objet*

**Facteurs de réussite :**

*Sans objet*

**Analyse des moyens humains et financiers :**

*Sans objet*

**Indicateurs :**

**2021**

**2022**

**2023**

Nombre de communes produisant de la plaquette de bois

1

Nombre de production locale de pellet

0

**Autres éléments à ajouter :**
**Personne sollicitée pour le suivi de cette action**

Mme MELUC- Chargée de mission forêt-filière bois

## 2.2.13. Fiche action n°2.13 – Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements

### 2.2.13.1. Contenu de la fiche action n°2.13

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs					
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.13 Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements</b>				
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée		
<b>Objectifs / enjeux</b>	Profiter de l'énergie gratuite du soleil Augmenter l'autonomie énergétique du territoire				
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Utiliser le cadastre solaire présent sur le territoire pour communiquer sur le potentiel solaire thermique à destination des particuliers en poursuivant les actions de la maison de l'énergie</li> <li>&gt; Identifier les installateurs qualifiés du territoire et les faire connaître</li> <li>&gt; Prendre contact avec l'association/organisme fédérant les hébergements touristiques : hôtelleries, campings privés, hébergements estivaux pour faire connaître les solutions solaires thermiques et les opportunités pour les hébergements touristiques principalement utilisés l'été.</li> <li>&gt; Sensibiliser les bâtiments (privés) grands consommateurs d'eau chaude sanitaire lors de réunions d'information à la sobriété relative à la consommation d'eau chaude et aux équipements d'énergie renouvelable pour la production d'eau chaude sanitaire.</li> <li>Anticiper et tenir compte des contraintes patrimoniales</li> <li>Anticiper le recyclage des panneaux solaires en fin de vie</li> <li>Lien avec l'action 2.6 pour la communication</li> </ul>				
<b>Périmètre</b>	Intercommunal				
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS, maison de l'énergie				
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Communes, Ademe, aménageurs				
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Difficulté de mobilisation des acteurs privés				
<b>Public cible</b>	Particuliers et entreprises				
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Utilisation d'énergie fossile pour produire de la chaleur en été. Augmentation de la facture énergétique pour les entreprises et les particuliers				
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'installations réalisées Production d'énergie solaire thermique				
<b>Moyens financiers</b>	€	Communication et sensibilisation			
<b>Moyens humains</b>	吳吳				
<b>Planning</b>			2020-2021	2022-2023	2024-2025
				X	X

#### 2.2.13.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.13

**ACTION n° 2.13 : Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements**

**Étapes de mise en œuvre :**

- Utiliser le cadastre solaire présent sur le territoire pour communiquer sur le potentiel solaire thermique à destination des particuliers en poursuivant les actions de la maison de l'énergie :

Il n'existe plus de cadastre solaire. Le solaire thermique n'a jamais abouti.

Taux d'avancement estimé de cette étape : **0 %**

- Identifier les installateurs qualifiés du territoire et les faire connaître :

Les installateurs qualifiés sont identifiés par France Rénov et ils les font connaître.

Taux d'avancement estimé de cette étape : **100 %**

- Prendre contact avec l'association/organisme fédérant les hébergements touristiques : hôtelleries, campings privés, hébergements estivaux pour faire connaître les solutions solaires thermiques et les opportunités pour les hébergements touristiques principalement utilisés l'été :

Cette sous-action n'a pas encore été réalisée.

Taux d'avancement estimé de cette étape : **0 %**

- Sensibiliser les bâtiments (privés) grands consommateurs d'eau chaude sanitaire lors de réunions d'information à la sobriété relative à la consommation d'eau chaude et aux équipements d'énergie renouvelable pour la production d'eau chaude sanitaire :

Cette sous-action n'a pas encore été réalisée.

Taux d'avancement estimé de cette étape : **100 %**

- Anticiper et tenir compte des contraintes patrimoniales :

Il est envisagé par les bureaux d'études qui accompagnent les communes dans la révision de leur PLU de définir des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématique sur la question énergétique. D'autre part, un livret rédigé par les ABF de Nouvelle-Aquitaine a été transmis à l'ensemble des communes.

Taux d'avancement estimé de cette étape : **10 %**

- Anticiper le recyclage des panneaux solaires en fin de vie :

Cette sous-action n'a pas encore été réalisée.

Taux d'avancement estimé de cette étape : **0 %**

***Action en difficulté***

**Avancement global de l'action : 35 %**


**Difficultés de mise en œuvre :**

- Comment identifier les bâtiments privés gros consommateur d'eau chaude sanitaire?

**Facteurs de réussite :**

Sans objet

**Analyse des moyens humains et financiers :**

Sans objet

**Indicateurs :**

**2021**

**2022**

**2023**

Nombre d'installations réalisées

non communiqué

Production d'énergie solaire thermique (GWh)

2 (2020 - source AREC)

2 (2021 - source AREC)

**Autres éléments à ajouter :**
**Personne sollicitée pour le suivi de cette action**

M. METAYER et M. MOUILLOT - Maison de l'Energie

## 2.2.14. Fiche action n°2.14 – Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries

### 2.2.14.1. Contenu de la fiche action n°2.14

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.14 Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★★★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Etude en cours			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Produire du CSR à Clérac, à la place du centre de tri pour apporter à Calcia et autres entreprises (papetier à Angoulême : Papyrus) une énergie de substitution au fossile et compétitive					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<p>1) identifier les gisements / les besoins en CSR et réduire les besoins de chaleur au maximum (cf ci dessous)</p> <p>2) mesurer notre capacité à produire du CSR à un coût inférieur ou égal au coût d'enfouissement des déchets (la collectivité est gagnante) et à un coût €/PCI compétitif pour les industriels</p> <p>3) Gouvernance : créer la société de projet, définir la place des collectivités dans cette société</p> <p>4) Mettre en place le projet</p> <p>Cette action devra être développée en cohérence avec les stratégies de sobriété énergétiques et de réduction des déchets à la source:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le plus possible les mesures de prévention et de réduction des déchets avant d'engager des éventuelles démarches de valorisation (énergétique) des déchets.</li> <li>- Favoriser les démarches de maîtrise de l'énergie et de la chaleur pour réduire les besoins au maximum</li> <li>- Sensibilisation à l'éco-conception et la sobriété.</li> </ul> <p>Etudier la possibilité d'installation d'autres EnR sans source de combustion</p>					
<b>Périmètre</b>	Interdépartemental					
<b>Porteur de l'action</b>	Un partenariat public-privé entre la CDCHS, Calitom, Clérac, la SEMEMA, Suez, Ademe					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Calcia, Calitom Suez					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	> Partenariat public/privé, montage de la gouvernance					
<b>Public cible</b>	Entreprises					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; déchets enfouis =&gt; augmentation de la TGAP =&gt; augmentation de la TEOM</li> <li>&gt; pas de création d'emploi à Clérac</li> <li>&gt; risque pour l'entreprise : être moins compétitive que ses concurrents : risque de baisse des emplois</li> </ul>					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mise en œuvre de l'étude de mise en place de la filière (oui/non)</li> <li>&gt; Tonnes de déchets détournés vers une valorisation en CSR (tonnes/an)</li> </ul>					
<b>Moyens financiers</b>	€ € €	créer la société -> apport en capital à définir				
<b>Moyens humains</b>	웃 웃	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; étude de marché</li> <li>&gt; ingénierie pour la construction d'une usine</li> </ul>				
<b>Planning</b>	2020-2023		2020-2021	2022-2023	2024-2025	
			X	X		

## 2.2.14.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.14

<b>ACTION n° 2.14 : Crée une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>			
- Identifier les gisements/ les besoins en CSR et réduire les besoins de chaleur au maximum :			<i>Bonne dynamique</i>
La transformation de la cimenterie pour utiliser des CSR est terminée. La société Brangeon a installé une ligne de production de CSR sur Bussac-Forêt à proximité du site.			<b>Avancement global de l'action : 55 %</b>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i>			
- Mesurer notre capacité à produire du CSR à un coût inférieur ou égal au coût d'enfouissement des déchets (la collectivité est gagnante) et à un coût €/PCI compétitif pour les industriels :			<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>
Un nouveau marché de traitement du tout-venant va être lancé mi-2024. La société Brangeon à proximité pourra y répondre pour fabriquer du CSR sur une partie du flux.			<i>Sans objet</i>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i>			<b>Facteurs de réussite :</b>
- Gouvernance : créer la société de projet, définir la place des collectivités dans cette société :			<i>- Accompagnement de la mairie de Bussac et de la collectivité pour trouver le terrain</i> <i>- Accompagnement de la préfecture pour monter le projet</i>
La collectivité n'entrera pas dans la gouvernance mais a vendu un terrain à la société Brangeon pour permettre l'installation de la ligne de production de CSR.			<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>			<i>- Aides de la Région dans un Appel à Projets</i>
- Mettre en place le projet :			
Un nouveau marché de traitement du tout-venant va être lancé mi-2024. La société Brangeon à proximité pourra y répondre pour fabriquer du CSR sur une partie du flux.			<b>Indicateurs :</b>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i>			<b>2021</b>
<i>Mise en œuvre de l'étude de mise en place de la filière (oui/non)</i>			<b>2022</b>
<i>Tonnes de déchets détournés vers une valorisation en CSR (tonnes/an)</i>			<b>2023</b>
<i>nouvel indicateur proposé : Economie en carbone de la société Caldia (kt CO2e)</i>			<i>oui</i>
<i>Autres éléments à ajouter :</i>			<i>40 000 tonnes principalement Déchets Activités Économiques dans un rayon de 100 km</i>
La société BRANGEON souhaite en termes d'accompagnement de la CCHS une facilitation en termes de communication et une identification des gisements éventuels de la CCHS.			
En termes de freins et de leviers identifiés, il s'agit de bien expliquer le projet aux riverains et de le faire accepter.			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets/ Société Brangeon			

## 2.2.15. Fiche action n°2.15 – Organiser des évènements transition énergétique à destination des entreprises

### 2.2.15.1. Contenu de la fiche action n°2.15

Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>2.15 Organiser des évènements transition énergétique à destination des entreprises</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Sensibiliser les entreprises à la problématique de la transition énergétique					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	Organiser une rencontre des Industriels de la Haute Saintonge lors de la semaine de l'industrie sur le thème Transition énergétique Echanger sur la maîtrise de l'énergie, le développement des Enrs, le télétravail, les plans de déplacements entreprises, l'économie circulaire, les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale, les consommations d'eau, la qualité de l'air et la gestion des déchets.					
<b>Périmètre</b>	Intercommunal					
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Maison de l'énergie, CCI, associations d'entreprises, gestionnaire de ZAC					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Difficulté de mobilisation des acteurs privés					
<b>Public cible</b>	Entreprises					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Pertes de compétitivité pour les entreprises. Pertes d'emploi					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'évènements organisés Nombre d'entreprises participantes					
<b>Moyens financiers</b>	€					
<b>Moyens humains</b>	吳					
<b>Planning</b>			2020-2021	2022-2023	2024-2025	
				X	X	

## 2.2.15.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°2.15

<b>ACTION n° 2.15 : Organiser des évènements transition énergétique à destination des entreprises</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une rencontre des Industriels de la Haute Saintonge lors de la semaine de l'industrie sur le thème Transition énergétique : Aucun évènement n'a été organisé par la OCHS.</li> </ul>			 <i>Action en difficulté</i>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>			 <i>Avancement global de l'action : 0 %</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger sur la maîtrise de l'énergie, le développement des Enrs, le télétravail, les plans de déplacements entreprises, l'économie circulaire, les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale, les consommations d'eau, la qualité de l'air et la gestion des déchets :</li> </ul> <p>Un projet est en cours de définition en partenariat avec la OCHS.</p>			<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <i>Manque de temps de la OCHS</i>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>			<b>Facteurs de réussite :</b> <i>Sans objet</i>
<b>Indicateurs :</b>			<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <i>Sans objet</i>
<i>Nombre d'évènements organisés</i>		<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>Nombre d'entreprises participantes</i>			<b>2023</b>
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. DUMOUSSEAU - Responsable du Développement Economique / M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets			

## 2.3. Axe 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité

### 2.3.1. Fiche action n°3.01 – Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique

#### 2.3.1.1. Contenu de la fiche action n°3.01

Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité										
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>3.01 Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique</b>									
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée							
<b>Objectifs / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; équiper les différents bassins de vie pour favoriser les déplacements</li> <li>&gt; Apporter une réponse à l'enjeu de la mobilité en milieu rural</li> </ul>									
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Définir les emplacements des futurs bornes en fonction des usages constatés et des usages supplémentaires qui pourraient émerger (centre ville, aires de covoitage, ombrières...)</li> <li>&gt; Développer l'offre des parkings privés : grandes surfaces, lieux de spectacles, stades en privilégiant l'installation sur du foncier déjà artificialisé (ou pollué, dégradé) afin d'éviter la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols</li> <li>&gt; Etudier la possibilité d'insérer cette réflexion dans le cadre d'un schéma directeur de la mobilité</li> </ul>									
<b>Périmètre</b>	Intercommunal									
<b>Porteur de l'action</b>	Syndicat Départemental d'électrification / CDCHS									
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Le syndicat, Les collectivités, les entreprises									
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	La monétique et la disponibilité du réseau									
<b>Public cible</b>	Grand public									
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Frein au déploiement des véhicules électriques réchauffement climatique									
<b>Indicateurs et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de bornes sur le territoire (Nombre cumulé)</li> <li>&gt; distance maximale entre 2 bornes sur le territoire (km)</li> </ul>									
<b>Moyens financiers</b>	€ €	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Coût des bornes</li> <li>&gt; Abonnement correspondant</li> </ul>								
<b>Moyens humains</b>	吳									
<b>Planning</b>			<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>2020-2021</td><td>2022-2023</td><td>2024-2025</td></tr> <tr> <td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr> </table>	2020-2021	2022-2023	2024-2025	X	X	X	
2020-2021	2022-2023	2024-2025								
X	X	X								

### 2.3.1.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°3.01

ACTION n° 3.01 : Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <p>- Définir les emplacements des futurs bornes en fonction des usages constatés et des usages supplémentaires qui pourraient émerger (centre ville, aires de covoiturage, ombragères...) :</p> <p>Les bornes du réseau Mobive (déployées par le SDEER) comptabilise sur le périmètre de la COHS, 2752 sessions de charge en 2023 pour 46 612kWh délivrés (+26% par rapport à 2022 en nombre de sessions de charge et + 36% en quantité d'énergie délivrée).</p> <p>Parralèlement à ce déploiement, un schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) a été réalisé. Il vient d'être déposé en Préfecture.</p> <p>La COHS présente, outre les bornes du SDEER, un parc de 87 points de charge. Les besoins estimés dans le cadre du SDIRVE sont estimés à 93 points de charge supplémentaires d'ici 2026 et 273 points de charge d'ici 2030.</p>			
<b>Taux d'avancement estimé de cette étape :</b> 100 %			 <b>Pas de freins particuliers</b>
<b>Avancement global de l'action :</b> 43 %			
<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <p>Sans objet</p>			<b>Facteurs de réussite :</b> <p>Portage centralisé qui a garanti une infrastructure homogène et un service de qualité</p>
<b>Analyses des moyens humains et financiers :</b> <p>Les coûts d'investissement sont liés à la fourniture et la pose de bornes ainsi qu'au raccordement des installations.</p> <p>Les coûts de fonctionnement sont liés à la maintenance et la supervision du réseau de bornes.</p> <p>En termes de sources de financement, l'Etat a mis en place une politique volontariste de développement des IRVE à travers plusieurs programmes : Advenir, France Relance, etc. La Région Nouvelle-Aquitaine a également financé le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ainsi que le Département dans le cas des aires de covoiturage. Enfin le Sdeer et dans certains cas les communes ont participé au financement des bornes de recharges du réseau Mobive.</p> <p>En termes de moyens humains, une personne à temps</p>			
Indicateurs :	2021	2022	2023
Nombre de bornes sur le territoire (Nombre cumulé)	14 (entre 2020 et Mars 2024) décomposé en 1 borne haute puissance, 12 bornes rapides et 1 borne accélérée		
Distance maximale entre 2 bornes sur le territoire (km)			23
<i>nouvel indicateur proposé</i> : nombre de sessions de charges		2 184	2 752
<i>nouvel indicateur proposé</i> : nombre de kWh délivrés		34 273	46 612
<i>nouvel indicateur proposé</i> : évolution du nombre de véhicules électriques sur le territoire			
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un nouveau projet de mise en place de borne sur le territoire est à l'étude.</li> <li>En termes d'accompagnement de la COHS pour le SDEER, le SDEER souhaiterait que la COHS promeut la thématique des Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) auprès du grand public et accompagne les communes désireuses de s'équiper de borne de recharge en les informant sur le sujet. Il souhaiterait également que la COHS relaie la démarche du SDIRVE portée par le SDEER en proposant aux communes du territoire de déléguer leur compétence IRVE au SDEER.</li> <li>La multiplicité des services de recharges (nombreux opérateurs de recharges) peut être source de complexité auprès des utilisateurs. Les paramètres de recharge ne sont pas toujours bien compris des usagers (quantité d'énergie « récupérée » par charge, coût d'une session de charge, etc.). La robustesse des systèmes et la fiabilité technologique des IRVE ont pu provoquer ponctuellement des interruptions du service de recharge.</li> <li>Le SDEER propose que le SDIRVE pourrait faire l'objet d'une nouvelle fiche action sur la même thématique.</li> </ul>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
SDEER			

### 2.3.2. Fiche action n°3.02 – Promouvoir les déplacements à vélo

#### 2.3.2.1. Contenu de la fiche action n°3.02

Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité										
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	3.02 Promouvoir les déplacements à vélo									
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée							
<b>Objectifs / enjeux</b>	Développer / favoriser la pratique du vélo pour les déplacements									
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; diagnostic des pistes cyclables existantes, identifier les besoins</li> <li>&gt; établir un schéma directeur de déploiement (schéma directeur mode doux) qui répond aux besoins et priorise la mise en place des nouvelles pistes</li> <li>&gt; inscription dans les documents d'urbanisme pour réaménager les espaces de circulation au profit des modes doux</li> <li>&gt; Déployer des lieux de parking sécurisés pour vélos sur des surfaces déjà artificialisées aux endroits opportuns (centre bourgs, grands équipements, aires de covoiturage...)</li> <li>&gt; Favoriser les déplacements domicile-travail à vélo des salariés du privé et des agents territoriaux</li> </ul>									
<b>Périmètre</b>	Intercommunal									
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS/Communes									
<b>Partenaires/ financeurs</b>	les communes, le département									
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Taille importante du territoire, distance entre les bourgs</li> </ul>									
<b>Public cible</b>	Grand public									
<b>Conséquences de l'inaction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; plus de voitures dans les centre villes</li> <li>&gt; Augmentation du trafic</li> <li>&gt; manque de place de parking</li> <li>&gt; qualité de l'air</li> </ul>									
<b>Indicateurs et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; kilomètre de pistes cyclables</li> <li>&gt; Réalisation d'un schéma directeur mode doux</li> </ul>									
<b>Moyens financiers</b>	€ € €	Aide du département, de la Région, de l'Etat, de l'Europe								
<b>Moyens humains</b>	吳吳	Chargés de missions de la CDCHS								
<b>Planning</b>			<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>2020-2021</td><td>2022-2023</td><td>2024-2025</td></tr> <tr> <td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr> </table>	2020-2021	2022-2023	2024-2025	X	X	X	
2020-2021	2022-2023	2024-2025								
X	X	X								

### 2.3.2.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°3.02

<b>ACTION n° 3.02 : Promouvoir les déplacements à vélo</b>															
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic des pistes cyclables existantes, identifier les besoins : La longueur des pistes cyclables sur le territoire représente 31,9 km. Les besoins en piste cyclable ont été définis dans le schéma directeur cyclable.</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p>	 <b>Bonne dynamique</b>														
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir un schéma directeur de déploiement (schéma directeur mode doux) qui répond aux besoins et priorise la mise en place des nouvelles pistes : La CCHS a validé en juin 2024 la phase 2 du schéma directeur cyclable.</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p>	<b>Avancement global de l'action : 74 %</b> 														
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription dans les documents d'urbanisme pour réaménager les espaces de circulation au profit des modes doux : Une sensibilisation des élus a été faite dans le cadre de l'élaboration du PADD pour la mise en conformité des PLUs avec le SOOT.</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i></p>	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> Sans objet														
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer des lieux de parking sécurisés pour vélos sur des surfaces déjà artificialisées aux endroits opportuns (centre bourgs, grands équipements, aires de covoiturage...) : Le diagnostic du schéma directeur cyclable présente un état des lieux des parkings vélos sécurisés. On ne dispose pas d'éléments pour savoir si ces parkings se situent sur des surfaces déjà artificialisées. Une commune indique qu'elle a mis en place des stationnements vélo dans le centre bourg et auprès des sites d'intérêt en vue de faciliter la pratique d'une mobilité hors voiture individuelle</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %</i></p>	<b>Facteurs de réussite :</b> Sans objet														
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les déplacements domicile-travail à vélo des salariés du privé et des agents territoriaux : Concernant l'installation de stationnements vélos dédiés avec des bornes VAE, le devis est signé, l'installation a été faite en septembre 2024 pour 2 premiers sites (Meslierie et Sagesse).</li> </ul>	<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> Sans objet														
<b>Indicateurs :</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><b>2021</b></th> <th><b>2022</b></th> <th><b>2023</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Kilomètre de pistes cyclables</td> <td></td> <td></td> <td>31,9</td> </tr> <tr> <td>Réalisation d'un schéma directeur mode doux</td> <td></td> <td></td> <td>oui (2024)</td> </tr> </tbody> </table>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	Kilomètre de pistes cyclables			31,9	Réalisation d'un schéma directeur mode doux			oui (2024)			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>												
Kilomètre de pistes cyclables			31,9												
Réalisation d'un schéma directeur mode doux			oui (2024)												
<b>Autres éléments à ajouter :</b> <p><b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b></p> <p>Mme DUGAS-RAVENEAU - Secrétaire générale du Conseil de Développement de Haute-Saintonge</p>															

### 2.3.3. Fiche action n°3.03 – Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé

#### 2.3.3.1. Contenu de la fiche action n°3.03

Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité									
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	3.03 Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé								
<b>Priorité de l'action</b>	★★★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action en cours						
<b>Objectifs / enjeux</b>	Faciliter, sécuriser et organiser l'autostop pour augmenter son usage, diminuer le nombre de véhicules sur les routes et apporter une nouvelle solution de mobilité								
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<p>Etat des lieux :            Rezo Pouce est un système d'autostop organisé et sécurisé, qui a pour but de désenclaver les populations des communes rurales et de lutter contre l'autosolisme.</p> <p>Une chargée de mission a déjà été recrutée et le projet a été présenté à tous les maires et des réunions d'informations auprès des secrétaires de mairie ont eu lieu en novembre 2019 (113 communes représentées).</p> <p>En décembre 2019, 100 communes ont pris l'arrêté autorisant Rezo Pouce et des panneaux seront posés par les agents communaux à partir de janvier 2020.</p> <p>Suite à donner :</p> <p>Poursuivre la discussion en cours avec le département pour l'implantation de poteaux sur les voies départementales et l'utilisation des arrêts de bus pour la prise en charge de passagers.</p> <p>Communiquer et animer le réseau, notamment auprès des entreprises et des collectivités pour favoriser l'auto-stop pour les déplacements domicile-travail.</p>								
<b>Périmètre</b>	Intercommunal								
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS/Communes								
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Communes, Département, Région								
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Communication auprès de la population pour faire connaître le dispositif et qu'il rentre dans les habitudes								
<b>Public cible</b>	Grand public								
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Plus de voiture, pas de solution de mobilité pour les publics sans voiture personnelle								
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'arrêts Rezo Pouce Nombre d'utilisateurs du service								
<b>Moyens financiers</b>	€	Cout des panneaux et de la communication							
<b>Moyens humains</b>	2	Chargé de missions de la CDCHS							
<b>Planning</b>			<table border="1"> <tr> <td>2020-2021</td><td>2022-2023</td><td>2024-2025</td></tr> <tr> <td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr> </table>	2020-2021	2022-2023	2024-2025	X	X	X
2020-2021	2022-2023	2024-2025							
X	X	X							

### 2.3.3.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°3.03

<b>ACTION n° 3.03 : Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <p>- Poursuivre la discussion en cours avec le département pour l'implantation de poteaux sur les voies départementales et l'utilisation des arrêts de bus pour la prise en charge de passagers : 124 panneaux ont été installés sur le territoire. Plusieurs communes indiquent avoir mis en place des panneaux. Le nombre d'arrêts Rézo Pouce dépend des communes et sur celles qui ont répondu aux questionnaires, cela varie de 0 à 17 (total d'arrêts des communes ayant répondu : une cinquantaine).</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p> <p>- Communiquer et animer le réseau, notamment auprès des entreprises et des collectivités pour favoriser l'auto-stop pour les déplacements domicile-travail : La communication sur le réseau auto-stop a été faite au lancement de la démarche. Par ailleurs, le guide des mobilités présente ce mode de déplacement. Il n'y a aucune animation réellement menée.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %</i></p>			
<b>Action en difficulté</b>			<b>Avancement global de l'action : 55 %</b> 
<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <p>Désintérêt des habitants du territoire Quaîte de la population Système mis en place juste avant la crise COVID donc lancement compliquée. Manque de communication</p>			
<b>Facteurs de réussite :</b> <p>Sans objet</p>			
<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <p>Manque de moyens humains pour l'animation du dispositif Pas de source de financement disponible</p>			
<b>Indicateurs :</b> <p>Nombre d'arrêts Rézo Pouce</p> <p>Nombre d'utilisateurs du service</p>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
			400 inscrits en 2024
<b>Autres éléments à ajouter :</b> <p>Le nombre moyen d'annonces mensuelles est de 5.</p> <p><b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b></p> <p>Mme DUGAS-RAVENEAU - Secrétaire générale du Conseil de Développement de Haute-Saintonge / les 26 communes ayant répondu au questionnaire</p>			

### 2.3.4. Fiche action n°3.04 – Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'auto-partage

#### 2.3.4.1. Contenu de la fiche action n°3.04

Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>3.04 Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'auto-partage</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle			
<b>Objectifs / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Limiter le nombre de voiture,</li> <li>&gt; Exemplarité de la collectivité</li> <li>&gt; Apporter une réponse à l'enjeu de la mobilité en milieu rural</li> </ul>					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organiser le covoiturage pour les trajets domicile-travail et lors de manifestations ou de réunions des communes et de l'intercommunalité (par ex : conseil communautaire) -&gt; systématiser les liens vers une plate forme de covoiturage lors de l'invitation à des réunions</li> <li>&gt; Évaluer les besoins en termes d'aires de covoiturage par rapport à l'existant (nombre, localisation...)</li> <li>Multiplier les aires de covoiturage en privilégiant l'installation sur des surfaces déjà artificialisées, dégradées, des parkings existants afin d'éviter la consommation d'espace</li> <li>&gt; Faire un retour d'expérience sur l'entreprise "Proloisirs" à Pons qui finance des Zoé (VE) à ses salariés pour les déplacements quotidiens + week end et communiquer sur les résultats (couts, économie, satisfaction des salariés...)</li> <li>&gt; Etudier l'opportunité et expérimenter la mise en place de voitures électriques en location de courte durée couplés à des ombrières photovoltaïque pour la recharge.</li> </ul>					
<b>Périmètre</b>	Intercommunal					
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS/Communes					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Communes, Département, Région					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>						
<b>Public cible</b>	élus, agents et grand public					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Plus de voiture, pas de solution de mobilité pour les publics sans voiture personnelle					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'aires de covoiturage Pourcentage d'invitation au covoiturage lors des évènements organisés par les communes et l'intercommunalité					
<b>Moyens financiers</b>	€ €	Communication sur le covoiturage Autopartage : cout d'installation et d'entretien des véhicules				
<b>Moyens humains</b>	✉					
<b>Planning</b>			2020-2021	2022-2023	2024-2025	
				X	X	

#### 2.3.4.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°3.04

<b>ACTION n° 3.04 : Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'auto-partage</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>			
<p>- Organiser le covoiturage pour les trajets domicile-travail et lors de manifestations ou de réunions des communes et de l'intercommunalité (par ex : conseil communautaire) : Une enquête interne préalable à la création d'une communauté d'usagers a été faite en décembre 2023.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 25 %</i></p> <p>- Évaluer les besoins en termes d'aires de covoiturage par rapport à l'existant (nombre, localisation...) et multiplier les aires de covoiturage en privilégiant l'installation sur des surfaces déjà artificialisées, dégradées, des parkings existants afin d'éviter la consommation d'espace :</p> <p>La COHS n'a pas évalué de besoins en termes d'aires de covoiturage par rapport à l'existant.</p> <p>Il existe actuellement 8 aires de covoiturage.</p> <p>De plus, certains communes ont mentionné que des emplacements de parking disponibles comme au niveau de la mairie ou de la salle des fêtes pouvaient permettre de se substituer à une aire de covoiturage.</p> <p>De plus, une réflexion est en cours pour la création d'un parking de co-voiturage. Une commune indique qu'une aire de covoiturage est équipée d'une borne de recharge rapide.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 25 %</i></p> <p>- Faire un retour d'expérience sur l'entreprise "Proloisirs" à Pons qui finance des Zoé (VE) à ses salariés pour les déplacements quotidiens + week end et communiquer sur les résultats (couts, économie, satisfaction des salariés...) :</p> <p>L'entreprise est en cours de changement de dirigeant. La COHS ne dispose pas de retour d'expérience.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>			<i>Action en difficulté</i>
<p><b>Avancement global de l'action : 12,5 %</b></p> 			
<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>			<i>Sans objet</i>
<b>Facteurs de réussite :</b>			<i>Initiatives privées pour des raisons économiques et de sociabilité</i>
<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b>			<i>Manque de moyens financiers pour mettre en œuvre l'action</i> <i>Pas de sources de financement mobilisables</i>
<b>Indicateurs :</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre d'aires de covoiturage			8
Pourcentage d'invitation au covoiturage lors des évènements organisés par les communes et l'intercommunalité			<i>difficilement quantifiable</i>
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<p>Certaines communes ont mentionné qu'il n'y a pas d'invitations au covoiturage proposées aux agents lors des évènements organisés par les communes et l'intercommunalité alors que pour d'autres communes, la pratique du covoiturage pour les élus et agents se fait mais de manière informelle.</p>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
<p>Mme DUGAS-RAVENEAU - Secrétaire générale du Conseil de Développement de Haute-Saintonge / les 26 communes ayant répondu au questionnaire</p>			

### 2.3.5. Fiche action n°3.05 – Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire - Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux

#### 2.3.5.1. Contenu de la fiche action n°3.05

Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	3.05 Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux					
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Etude en cours			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Faciliter l'usage des transports en commun					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développer le transport collectif vers les gares de St Aigulin, Montendre, Jonzac aux horaires des trains (du travail ou écoles) vers et en provenance de Bordeaux et Angoulême après étude précise du nombre potentiel d'utilisateurs</li> <li>&gt; Favoriser la multimodalité avec des aménagements cyclables (voie, parking, ...) et la possibilité de transporter le vélo dans le train</li> <li>&gt; Harmoniser les horaires entre train et car pour faciliter l'usage du train et des transports en commun</li> <li>&gt; Mettre en place 2 arrêts/jour à Neuvicq (matin/soir) pour desservir Paris sans descendre sur Bordeaux</li> </ul>					
<b>Périmètre</b>	Intercommunal					
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	SNCF, Région, communes					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Coût des transports en commun. Fort impact de la modification des horaires pour les salariés et les scolaires. Multiples interlocuteurs					
<b>Public cible</b>	Particuliers					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Plus de voiture, pas de solution de mobilité pour les publics sans voiture personnelle					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'horaires modifiés pour être en cohérence avec les horaires de train Part modale du transport en commun					
<b>Moyens financiers</b>	€					
<b>Moyens humains</b>	吳					
<b>Planning</b>	Etude en 2020-2021, mise en place à partir de 2022		2020-2021	2022-2023	2024-2025	
			X	X		

### 2.3.5.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°3.05

<b>ACTION n° 3.05 : Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire - Crée la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>			
<p>- Développer le transport collectif vers les gares de St Aigulin, Montendre, Jbnzac aux horaires des trains (du travail ou écoles) vers et en provenance de Bordeaux et Angoulême après étude précise du nombre potentiel d'utilisateurs : La compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité est portée par la Région sauf pour le Transport à la Demande qui est une compétence de la CCHS. Aucun travail n'a été mené par la CCHS sur cette sous-action.</p>			<b>Action en difficulté</b>
<p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <p>- Favoriser la multimodalité avec des aménagements cyclables (voie, parking, ...) et la possibilité de transporter le vélo dans le train : Aucun travail n'a été mené par la CCHS sur cette sous-action.</p>			<b>Avancement global de l'action : 0 %</b>
<p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <p>- Harmoniser les horaires entre train et car pour faciliter l'usage du train et des transports en commun : Aucun travail n'a été mené par la CCHS sur cette sous-action.</p>			<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <i>Pas de volonté de la Région</i>
<p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <p>- Mettre en place 2 arrêts/jour à Neuvicq (matin/soir) pour desservir Paris sans descendre sur Bordeaux : Non initié car pas de volonté à ce jour du partenaire principal</p>			<b>Facteurs de réussite :</b> <i>Sans objet</i>
<p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>			<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <i>Sans objet</i>
<b>Indicateurs :</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre d'horaires modifiés pour être en cohérence avec les horaires de train			<i>non communiqué</i>
Part modale du transport en commun	1,3% en 2020 (source : INSEE - plateforme TETE)		
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b> Mme DUGAS-RAVENEAU - Secrétaire générale du Conseil de Développement de Haute-Saintonge			

## 2.4. Axe 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique

### 2.4.1. Fiche action n°4.01 – Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire - Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux

#### 2.4.1.1. Contenu de la fiche action n°4.01

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique					
Intitulé de l'action proposée	4.01 Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire				
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Répertorier les grandes zones et types de productions (agriculture, pêche, industries, forêt). Connaître forces et faiblesses du territoire. Définir des plans d'action localisés				
Détails et étapes de mise en œuvre	La prise en compte des dérèglements climatiques et des politiques d'adaptation est question de diagnostic et de ressenti. Les connaissances et ressentis de cette problématique sont très variés. Cette diversité est à prendre en compte, notamment par la diffusion d'une information accessible et sourcée 1/ Elaboration et envoi d'un questionnaire aux communes dans un objectif de diagnostic des capacités et potentiels d'adaptation du territoire : confort thermique estival des bâtiments et zones urbaines, capacité à faire face aux aléas de type canicule ; état de la ressource en eau, capacités naturelles de gestion des précipitations (zones humides, protection des milieux, végétalisation urbaine, zones non imperméabilisées en milieu urbain...) et freins à sa bonne gestion (imperméabilisation, cours d'eau modifiés) ; capacité de résilience du secteur agricole et forestier, des pratiques de productions agronomiques et forestières du territoire ; capacité de résilience de la biodiversité (déclin d'espèces végétales locales, espèces envahissantes/invasives, potentiellement allergènes), identification des vulnérabilités économiques, sanitaires et industrielles. Ce questionnaire pourra également solliciter les communes sur les ressentis perçus du changement climatique par les habitants et les élus, sur sa réalité, leurs inquiétudes et leurs propositions 2/ Installation d'un comité de pilotage de suivi du diagnostic. Ce comité de pilotage, pour un partage et une mobilisation optimale sera ouvert aux parties prenantes 3/ Dans ce cadre, une Collaboration avec les instituts de recherche agronomique sera recherchée, en lien avec les actions 4.4, 4.5 et 4.6 4/ Sur la base du diagnostic et des retours des citoyens, proposer des mesures ou actions permettant l'adaptation des communes au changement climatique (bâtiment, aménagements...). Exemples d'actions visant l'adaptation des aménagements, infrastructures et équipements au changement climatique adaptés au territoire : - Adaptation des bâtiments et zones urbaines : améliorer le confort thermique estival des bâtiments (matériaux, murs/toitures végétalisés), favoriser la végétation en ville pour créer des îlots de fraîcheur (en tenant compte de l'enjeu pollen) ; - Gestion des eaux pluviales : favoriser l'infiltration des eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols, protéger voir étendre les milieux humides qui permettent le maintien biologique dans les cours d'eau en période d'été ; - Santé : optimiser les plans canicules dans les communes, prévenir et gérer la propagation d'espèces allergènes.				
Périmètre	Communes et CDCHS				
Porteur de l'action	Département ou Région				
Partenaires / financeurs	Cantons et communes				
Difficultés de mise en œuvre					
Public cible	Communes				
Conséquences de l'inaction	Risques financier et économique pour la collectivité et pour les entreprises et exploitations. Risques sanitaires Perte d'attractivité et d'habitants				
Indicateurs et évaluation	Moyens mis en place Taux de retour des questionnaires				
Moyens financiers	€	Pas de moyen financier spécifique			
Moyens humains	👤	Chargés de missions de la CDCHS en collaboration avec la Région ou le Département			
Planning	2020-2021		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X		

## 2.4.1.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.01

<b>ACTION n° 4.01 : Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>			
- Elaboration et envoi d'un questionnaire aux communes dans un objectif de diagnostic des capacités et potentiels d'adaptation du territoire :			<b>Action en difficulté</b>
Aucun travail sur cette sous-action n'a été mené.			
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>			<b>Avancement global de l'action : 0 %</b>
- Installation d'un comité de pilotage de suivi du diagnostic :			<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>
Aucun travail sur cette sous-action n'a été mené.			Sans objet
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>			<b>Facteurs de réussite :</b>
- Dans ce cadre, une Collaboration avec les instituts de recherche agronomique sera recherchée, en lien avec les actions 4.4, 4.5 et 4.6 :			Sans objet
Aucun travail sur cette sous-action n'a été mené.			<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>			<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b>
Aucun travail sur cette sous-action n'a été mené.			Sans objet
<b>Indicateurs :</b>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
<i>Moyens mis en place</i>			
<i>Taux de retour des questionnaires</i>			
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets			

## 2.4.2. Fiche action n°4.02 – Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat

### 2.4.2.1. Contenu de la fiche action n°4.02

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique					
Intitulé de l'action proposée	4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat				
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle		
Objectifs / enjeux	Améliorer le confort d'été, s'adapter à la hausse des températures et éviter les îlots de chaleur Favoriser la biodiversité et les corridors écologiques				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>&gt; Favoriser et développer la végétalisation des toitures, des murs, des accotements de voirie, des pieds d'arbre, des pieds de façade, des talus, des places, des parkings, des cimetières... sous forme d'arbres et arbustes d'ornement, mais aussi d'arbres fruitiers, de plantes comestibles, d'herbes aromatiques, de prairies fleuries, de mousses...</p> <p>&gt; Améliorer le confort d'été des espaces publics en les végétalisant pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur: prévoir ces zones vertes, voire des îlots non aménagés dans les documents d'urbanisme (PLU) lors de leur révision et dans les opérations d'aménagement. Cela rejoint l'objectif de limiter l'artificialisation des sols. On pourra également faire du lien avec les cahiers des charges du label "Villes et villages fleuris".</p> <p>&gt; Privilégier les essences locales, faiblement consommatrices d'eau, évitant les pollens et non/peu allergène. La gestion différenciée et les semis issus d'agriculture biologique seront privilégiés. Ainsi, les périodes de tonte, de fauche et de taille (voire d'abattage, si nécessaire) devront éviter les périodes de reproduction des espèces qui vivent dans ces milieux (oiseaux, batraciens...). L'interdiction des produits phytosanitaires doit être respectée. Les déchets verts pourront être valorisés (compost, paillis...). Les bâches seront évitées et remplacées par des paillis ou des plantes vivaces. Proposer des formations au personnel des services espace vert des communes.</p> <p>&gt; En zone agricole, encourager les communes à planter des haies le long des chemins ruraux et à préserver les ripisylves (bords de rivières) et les maintenir végétalisées.</p> <p>&gt; Les jardinières et les pieds de façade pourront faire l'objet d'une gestion participative, avec les riverains, les associations et/ou les écoles voisines.</p> <p>&gt; Une communication pédagogique sera par ailleurs prévue à destination des habitants qui ne verront là que des "mauvaises herbes", pour qu'ils comprennent les enjeux (préservation de la biodiversité, limitation du risque inondation, amélioration du confort d'été...) : petit panneau, article dans les publications des collectivités, réunion d'information...</p> <p>&gt; Protéger les haies, espaces verts et zones humides dans les zones urbanisés via les documents d'urbanisme (zonage de protection...)</p> <p>Reconquérir des sols et friches urbaines ou industrielles susceptibles de présenter un potentiel de recueil de biodiversité.</p> <p>&gt; Adaptation de l'habitat (matériaux favorisant l'inertie thermique, toitures et murs végétalisés) et des espaces urbains, et intégrer des dispositions permettant de le faire dans les cahiers dédiés aux aménageurs et les documents d'urbanisme.</p>				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	Communes				
Partenaires/ financeurs	CDCHS, associations environnementales				
Difficultés de mise en œuvre	Moyens financiers, moyens humains, connaissance du climat futur				
Public cible	Services espaces verts, habitants				
Conséquences de l'inaction	Augmentation des îlots de chaleur urbain, augmentation des allergies				
Indicateurs et évaluation	Surfaces nouvelles d'espaces verts Budget consacré aux espaces verts				
Moyens financiers	€ €	Selon les projets, en partie déjà dans le budget espace vert des communes			
Moyens humains	吳 吳	Service Espace vert des communes			
Planning	Sensibilisation des services espaces verts et des habitants : 2020-2021, mise en œuvre : 2022-2025		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	

#### 2.4.2.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.02

## ACTION n° 4.02 : Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat

### Etapes de mise en œuvre :

- Favoriser et développer la végétalisation des toitures, des murs, des accotements de voirie, des pieds d'arbre, des pieds de façade, des talus, des places, des parkings, des cimetières... :
- Différents projets de végétalisation sont menés sur les communes du territoire. Des études de végétalisation sont initiées ou planifiées sur les communes de Pons et Jonzac. Dans le cadre des Petites Villes du Demain, des projets et réflexions sont réalisés sur Saint-Aigulin, Montguyon, Saint-Martin, Montendre, Mirambeau et Saint Genis de Saintonge. Les retours des communes sont les suivants :
  - \* Plantation de haie et un projet de verger éco-responsable pour une commune
  - \* Projet de parkings végétalisés sur une autre commune
  - \* Aire de jeux avec une haie champêtre sur une autre commune
  - \* Projet de végétalisation du parking du cimetière pour une autre commune
  - \* Création d'un jardin public composé d'essences locales, végétalisation des pieds de murs, plantation de haies champêtres et nettoyage des cours d'eau pour une commune
  - \* Mise en place en 2022 de 116 arbres dans le cadre des travaux du plan d'eau et du lit de la rivière + Projet pour 2024 de mise en place d'arbres sur le parking de la mairie pour une commune
  - \* Etudes en cours pour végétaliser le centre-bourg et lutter contre les îlots de chaleur pour une autre commune
  - \* Haies mises en œuvre chez les agriculteurs et au lycée agricole "Le renaudin" ; Projet en cours de plantation de haies dans le futur lotissement communal et dans l'aire de jeu et l'école pour une commune
  - \* Mise en place de plants plus résistants à la chaleur utilisés depuis 2022 + Entretien d'une zone ombragée dans le bourg (derrière l'école et derrière la salle des fêtes pour "l'école du dehors") + Enherbage en cours des trottoirs et certaines allées du cimetière + Projet d'une haie pour border le terrain de foot (avec l'AICA Meux-Champagnac) pour une commune
  - \* Plantation de végétaux méditerranéens qui demande moins d'eau par une commune
  - \* Actions menées par des agriculteurs sur certaines communes
  - \* Projet en cours d'étude sur la place de l'église, le parking de l'école et la rue des kichenottes pour une commune
  - \* Remplacement de tout arbre malade ou abîmé pour une commune
  - \* Aménagement paysager du bourg d'une commune
  - \* Plan communal de végétalisation réalisé + Charte de l'arbre réalisé + Certains travaux réalisés + Etude pour la végétalisation des cours d'école réalisée, travaux à venir
  - \* Végétalisation d'un bassin de dissipation avec des plantes aquatiques + Végétalisation du cimetière + Fleurissement des pieds de murs par la population encouragée par la municipalité avec sachet de graines offert
  - \* Pas de projets de végétalisation pour certaines communes
  - Améliorer le confort d'été des espaces publics en les végétalisant pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur : prévoir ces zones vertes, voire des îlots non aménagés dans les documents d'urbanisme (PLU) lors de leur révision et dans les opérations d'aménagement :

Cette sous-action fait partie des projets décrits ci-dessus.

Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %

- Privilégier les essences locales, faiblement consommatrices d'eau, évitant les pollens et non/peu allergène :

Un conseil est apporté par la chargée de mission forêt et filière bois de la CCIS.

Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %

- En zone agricole, encourager les communes à planter des haies le long des chemins ruraux et à préserver les ripisylves (bords de rivières) et les maintenir végétalisées :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %

- Les jardiniers et les pieds de façade pourront faire l'objet d'une gestion participative, avec les riverains, les associations et/ou les écoles voisines :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %

- Une communication pédagogique sera par ailleurs prévue à destination des habitants qui ne verront là que des "mauvaises herbes", pour qu'ils comprennent les enjeux (préservation de la biodiversité, limitation du risque inondation, amélioration du confort d'été...) :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %



### Action en difficulté

Avancement global de l'action : 16 %



### Difficultés de mise en œuvre :

Besoin de financement

Gestion des priorités entre projets

Pour l'école, besoin de l'accord du directeur et des parents d'élèves

L'idée reçue qu'une herbe est sale dans l'espace public

Manque de compétence des services en termes de conception et paysage

Pas de services espaces verts sur certaines communes (élus et bénévoles qui s'en chargent)

### Facteurs de réussite :

Programme EVA 17 avec le département (objectif est de créer des abris naturels pour la faune, préserver les sols, favoriser la biodiversité)

Volonté des élus

Etudes menées dans le cadre de Petites Villes de

Demain

Prise de conscience des aléas du changement climatique

Communication

Adhésion des écoles et de la population

**ACTION n° 4.02 : Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat**

- Protéger les haies, espaces verts et zones humides dans les zones urbanisées via les documents d'urbanisme (zonage de protection...) :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Reconquérir des sols et friches urbaines ou industrielles susceptibles de présenter un potentiel de recueil de biodiversité :

Cette sous-action est entreprise sur les friches à Montendre, Saint Martinet et Mirambeau.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %*

- Adaptation de l'habitat (matériaux favorisant l'inertie thermique, toitures et murs végétalisés) et des espaces urbains, et intégrer des dispositions permettant de le faire dans les cahiers dédiés aux aménageurs et les documents d'urbanisme :

Cette problématique pourra être intégrée dans l'OAP sur la question énergétique. D'un point de vue réglementaire, le code de l'urbanisme interdit d'interdire les projets d'installation des dispositifs de production EnRou de rénovation énergétique. De plus, le décret du 20/12/2023 impose des dispositifs de production d'énergie renouvelable et de végétalisation pour les projets autres que l'habitat.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %*

**Analyse des moyens humains et financiers :**

*Manque de moyens humains au niveau des communes*

*Aides financières disponibles pour les parkings végétalisés et les plantations de haies*

*Les fonds de financement cités : Fonds vert, Département 17, CAF pour les cours d'école*

<u>Indicateurs :</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Surfaces nouvelles d'espaces verts			8140 m <sup>2</sup> (pour les réponses des communes) par rapport à 2021
Budget consacré aux espaces verts	entre 180 € et 5000 €		entre 200 € et 10000 €
<u>nouvel indicateur proposé</u> : Type d'essences plantées (résistance à la chaleur et ombrage par exemple)			
<b><u>Autres éléments à ajouter :</u></b>			
<b><u>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</u></b>			
M. DE CACQUERAY - Chargé de mission développement territorial / M. DATTOMA / M. DUMOUSSEAU - Responsable du Développement Economique / M. METAYER et M. MOUILLOT - Maison de l'Energie / Mme CHAUMETON - DGS / les 26 communes ayant répondu au questionnaire			

### 2.4.3. Fiche action n°4.03 – Economiser la ressource en eau

#### 2.4.3.1. Contenu de la fiche action n°4.03

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique					
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>4.03 Economiser la ressource en eau</b>				
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle		
<b>Objectifs / enjeux</b>	Réduire les risques des aléas climatiques Economiser la ressource Préserver et améliorer le cycle de l'eau				
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	1/ Sensibiliser à la réduction des consommations (gestes et équipements économies, changement de pratiques en agriculture, arrosage des espaces verts...) 2/ Evaluation des besoins en eau dans leurs différents usages et les différents secteurs 3/ Identification d'un scénario de réduction de la pression sur la ressource : - Favoriser l'infiltration des eaux de pluies en milieu rural : développement des surfaces agro-écologiques. - Favoriser l'infiltration des eaux de pluies en milieu urbain : perméabilisation des nouveaux projets d'aménagement et d'équipement (garder des sols perméables, intégrer l'outil coefficient de biotope dans les documents d'urbanisme et les prescriptions aux aménageurs, et désartificialisation urbaine (revêtements des parkings, cours d'écoles, places...permettant l'infiltration)) - Améliorer la gestion de l'eau (stockage issu de la géothermie et dimensionnement des stations d'épuration) et développer la récupération d'eau de pluie (favoriser les usages permettant d'infiltrer cette eau dans les sols : arrosage potager etc) et la gestion des eaux pluviales à la parcelle En amont, un travail collaboratif des services techniques des collectivités dans la sensibilisation, l'identification et la mise en œuvre des solutions techniques, et des outils réglementaires d'aménagement et d'urbanisme Action à articuler en cohérence avec les actions 4.2 et 4.4				
<b>Périmètre</b>	Communes et CCHS				
<b>Porteur de l'action</b>	CCHS				
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Chambre d'agriculture Agence de Bassin				
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Diversité des usagers et de leurs usages Niveau d'acceptabilité				
<b>Public cible</b>	Habitants Aménageurs Services techniques Agriculteurs				
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Augmentation des risques naturels et des conséquences financières (inondations et sécheresse) Dégradation qualité de l'eau				
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'équipements installés Prise en compte dans les prescriptions et documents d'urbanisme (coefficient de biotope, obligation de gestion) Nombre d'actions de mise en place de surfaces agro-écologiques Nombre d'actions de mise en place de perméabilisation				
<b>Moyens financiers</b>	€ à € €	> Coût des équipements de récupération > Coût des opérations de perméabilisation			
<b>Moyens humains</b>	✉	Ingénierie dédiée Transversalité des services			
<b>Planning</b>	2020 à 2025		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X

#### 2.4.3.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.03

<b>ACTION n° 4.03 : Economiser la ressource en eau</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>			
- Sensibiliser à la réduction des consommations (gestes et équipements économies, changement de pratiques en agriculture, arrosage des espaces verts...) :	<i>Pas de freins particuliers</i>		
Pour Jbnzac, une réunion avec l'exploitant SAUR Jbnzac pourra être organisée dans le cadre d'une réunion de sensibilisation globale. Pour les autres communes de la CCHS, le syndicat eau 17 fait déjà tous les ans des actions de sensibilisation aux économies d'eau sur le territoire de la Haute Saintonge. Le syndicat a embauché une personne dédiée au développement durable.	<b>Avancement global de l'action : 30 %</b> 		
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %</i>			
- Évaluation des besoins en eau dans leurs différents usages et les différents secteurs :	<i>Dificultés de mise en œuvre :</i>  <i>Sans objet</i>		
La gestion des eaux pluviales est une compétence communale. Le syndicat Eau 17 débute en 2024 son schéma directeur ressources en eau potable sur la Haute Saintonge et sur le département 17, l'étude sera terminée d'ici 2-3 ans (2026-2027).			
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 20 %</i>	<i>Facteurs de réussite :</i>  <i>Sans objet</i>		
- Identification d'un scénario de réduction de la pression sur la ressource :  L'intégration de règles et de prescriptions est prévue dans la révision des nouveaux PLU de la CCHS Haute Saintonge. Un document PLU pour les eaux pluviales est en cours de rédaction pour obliger dans les nouveaux permis à retenir l'eau avant rejet au réseau des nouvelles surfaces imperméabilisées. Il s'agira de prescriptions. Enfin, le coefficient de biotope sera à définir dans le règlement : actions terminées dans 2 ans (2026).	<i>Analyse des moyens humains et financiers :</i>  <i>Sans objet</i>		
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 20 %</i>			
<b>Indicateurs :</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre d'équipements installés			
Prise en compte dans les prescriptions et documents d'urbanisme (coefficient de biotope, obligation de gestion)			
Nombre d'actions de mise en place de surfaces agro-écologiques			
Nombre d'actions de mise en place de perméabilisation			
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. CAPPE - CCHS			

## 2.4.4. Fiche action n°4.04 – Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau

### 2.4.4.1. Contenu de la fiche action n°4.04

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique					
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau</b>				
<b>Priorité de l'action</b>	★★★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle		
<b>Objectifs / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Adaptation des semences, des variétés</li> <li>&gt; Modification des méthodes culturales (couvert végétal)</li> <li>&gt; Gestion de l'irrigation et de l'arrosage</li> <li>&gt; Préservation des ressources eau : préserver et améliorer le cycle de l'eau</li> <li>&gt; Réduire les risques des aléas climatiques</li> </ul>				
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<p>1/ Etat des lieux et diagnostic vulnérabilité qui peuvent être mutualisés dans le cadre de l'action 4.5 ; et identification des techniques, solutions et modèles adaptés au territoire</p> <p>2/ Plan de diffusion et de partage des résultats et de sensibilisation sur la base des étapes précédentes et de solutions mises en œuvre sur des exploitations et sur d'autres territoires, relatives à : la réduction de l'irrigation, le choix des variétés et espèces (développer des cultures moins consommatrices d'eau), les surfaces agro-écologiques, les techniques de paillage et de couvert végétal,... pour ménager les nappes et affronter les risques climatiques</p> <p>3/ Parallèlement, identification des dispositifs d'accompagnement des exploitants en collaboration avec la Chambre d'Agriculture</p> <p>Le choix des techniques, des variétés et des espèces pourra s'opérer également en articulation avec d'autres enjeux climatiques et biodiversité pour leurs bénéfices relatifs aux pollens et polliniseurs, au sol et à ses amendements, aux espèces mellifères...</p>				
<b>Périmètre</b>	Intercommunal				
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS				
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Chambre d'agriculture Agence de Bassin AgroBio Enseignement agricole				
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Conduite de changement et niveau d'acceptabilité				
<b>Public cible</b>	Agriculteurs				
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Pénurie de la ressource en eau Assèchement des nappes Pertes de rendements				
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Nombre d'actions menées Evolution de la ressource				
<b>Moyens financiers</b>	€	Pas de moyens spécifiques			
<b>Moyens humains</b>	👤	Chargé de missions de la CCHS en collaboration avec la Chambre d'agriculture			
<b>Planning</b>	2020-2021 pour les études 2021-2025 pour la mise en œuvre		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	

#### 2.4.4.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.04

<b>ACTION n° 4.04 : Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <p>- Etat des lieux et diagnostic vulnérabilité qui peuvent être mutualisés dans le cadre de l'action 4.5 ; et identification des techniques, solutions et modèles adaptés au territoire : Une rencontre a été faite avec Vivea financeur de formation avec porteur du projet la Chambre d'agriculture ; Cette action est portée à l'échelle départementale.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %</i></p> <p>- Plan de diffusion et de partage des résultats et de sensibilisation sur la base des étapes précédentes et de solutions mises en œuvre sur des exploitations et sur d'autres territoires : Aucun travail n'a été mené sur cette sous-action.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <p>- Parallèlement, identification des dispositifs d'accompagnement des exploitants en collaboration avec la Chambre d'Agriculture : Aucun travail n'a été mené sur cette sous-action.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>	 <b>Action en difficulté</b>  <b>Avancement global de l'action : 3 %</b>  <b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> <li>Sans objet</li> </ul> <b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>		
<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agriculteurs sensibilisés</li> <li>Nombre d'actions menées</li> <li>Evolution de la ressource</li> </ul>	2021	2022	2023
<b>Autres éléments à ajouter :</b> <p><b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b></p> <p>M. CAPPE - CCHS / Mme MELUC- chargée de mission forêt et filière bois / M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets</p>			

## 2.4.5. Fiche action n°4.05 – Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturelles

### 2.4.5.1. Contenu de la fiche action n°4.05

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.05 Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturelles			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Adaptation des semences, des cépages</li> <li>&gt; Modification des méthodes culturelles (labour / non labour)</li> <li>&gt; Gestion des produits phytosanitaire</li> <li>&gt; Revenir à des fondamentaux de méthodes agricoles</li> <li>&gt; Préservation des ressources eau et sols</li> </ul>			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1/ Etat des lieux avec la Chambre d'agriculture, syndicats agricoles et coopératives aux fins d'identification de : l'adéquation de l'offre et de la demande ; de l'offre avec les enjeux climatiques (bio, permaculture, intrants, eau, séquestration, adaptation...) ; des conditions d'accès et d'accompagnement aux MAEC/paiements pour services environnementaux ; des meilleures opportunités quant à l'engagement dans de nouvelles pratiques (transmission, extension, installation) ; les éventuelles modifications de règles de la SAFER dans ces situations</p> <p>2/ Identification et mise en avant d'exploitations exemplaires par rapport à l'enjeu par la mise en valeur de la viabilité économique (et de ses conditions), par la revalorisation professionnelle et par les co-bénéfices pour les sols, l'air, l'eau et la séquestration carbone.</p> <p>3/ Elaboration d'un plan d'accompagnement d'une première "promotion" d'exploitants en extension, reprise et/ou installation</p> <p>4/ Encourager les circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux, notamment de la restauration collective et par la mise en place de lieux de vente de proximité, favorisant le contact direct producteur-consommateur et leur compréhension mutuelle des contraintes et opportunités de la transition agricole</p> <p>4/ Sensibiliser et favoriser le changement de pratiques lors de la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs (agriculture biologique, pratiques utilisant moins d'intrants et d'eau, pratiques favorisant la séquestration carbone, plantation et conservation de haies et de prairies)</p> <p>5/ Sensibiliser le secteur agricole aux émissions d'ammoniac et présenter des mesures participant à les réduire (couverture de fosses, pratiques d'épandage, alimentation...)</p> <p>Favoriser la rencontre sur le terrain et la transparence dans la mise en valeur d'une exploitation exemplaire (temps de formation, de transition et de travail, bilan d'exploitation et modèle économique, évolution du métier, co-bénéfices...)</p> <p>Le travail sera piloté par la CCHS, en collaboration étroite avec la CA et la SAFER, pour orienter l'animation et les formations vers les thématiques cohérentes avec le PCAET (séquestration carbone, adaptation au CC,...)</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture			
Partenaires/ financeurs	INRA et la recherche en général. Agrobio 17. CDCHS Enseignement agricole			
Difficultés de mise en œuvre	Conduite de changement et niveau d'acceptabilité Modèle économique pendant la transition			
Public cible	Agriculteurs			
Conséquences de l'inaction	Développement de la dépendance des agriculteurs (pétrole, semence...) Augmentation des risques face aux aléas climatiques et financiers Détérioration de l'image			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'agriculteurs formés Nombre d'actions menées Taux de conversion (exploitations et surfaces) Lieux de vente directe Image de l'agriculture améliorée			
Moyens financiers	€	Pas de moyen financier spécifique		
Moyens humains	吳	Chargé de missions de la Chambre d'agriculture		
Planning	2020-2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X		



#### 2.4.5.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.05

**ACTION n° 4.05 : Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturelles**
**Étapes de mise en œuvre :**

- Etat des lieux avec la Chambre d'agriculture, syndicats agricoles et coopératives aux fins d'identification de : l'adéquation de l'offre et de la demande ; de l'offre avec les enjeux climatiques (bio, permaculture, intrants, eau, séquestration, adaptation...) ; des conditions d'accès et d'accompagnement aux MAEC/paiements pour services environnementaux ; des meilleures opportunités quant à l'engagement dans de nouvelles pratiques (transmission, extension, installation) ; les éventuelles modifications de règles de la SAFER dans ces situations :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Identification et mise en avant d'exploitations exemplaires par rapport à l'enjeu par la mise en valeur de la viabilité économique (et de ses conditions), par la revalorisation professionnelle et par les co-bénéfices pour les sols, l'air, l'eau et la séquestration carbone :

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Elaboration d'un plan d'accompagnement d'une première "promotion" d'exploitants en extension, reprise et/ou installation :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Encourager les circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux, notamment de la restauration collective et par la mise en place de lieux de vente de proximité, favorisant le contact direct producteur consommateur et leur compréhension mutuelle des contraintes et opportunités de la transition agricole :

Il existe la plateforme agrolocal : mise en place de livraisons de produits locaux dans les restaurants scolaires et accompagnement des collectivités à l'introduction des produits locaux et des menus de saison.

Il y a eu également une réunion avec les restaurants scolaires, magasin de producteurs, producteurs locaux.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %*

- Sensibiliser et favoriser le changement de pratiques lors de la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs (agriculture biologique, pratiques utilisant moins d'intrants et d'eau, pratiques favorisant la séquestration carbone, plantation et conservation de haies et de prairies) :

Mutualisation de formation sur le territoire afin d'accompagner les entreprises à la certification.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %*

- Sensibiliser le secteur agricole aux émissions d'ammoniac et présenter des mesures participant à les réduire (couverture de fosses, pratiques d'épandage, alimentation...) :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Favoriser la rencontre sur le terrain et la transparence dans la mise en valeur d'une exploitation exemplaire (temps de formation, de transition et de travail, bilan d'exploitation et modèle économique, évolution du métier, co-bénéfices...) :

Visites d'exploitation de différentes productions ouvertes à tout public, afin de sensibiliser au monde agricole et de mettre en avant les valeurs des exploitations.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %*


**Action en difficulté**

*Avancement global de l'action : 13 %*


**Difficultés de mise en œuvre :**

Sans objet

**Facteurs de réussite :**

Sans objet

**Analyse des moyens humains et financiers :**

Sans objet

**Indicateurs :**

2021

2022

2023

Nombre d'agriculteurs formés

Nombre d'actions menées

Taux de conversion (exploitations et surfaces)

Lieux de vente directe

Image de l'agriculture améliorée

**Autres éléments à ajouter :**

**Personne sollicitée pour le suivi de cette action**

Mme LAIR - Maison de l'Emploi

## 2.4.6. Fiche action n°4.06 – Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles

### 2.4.6.1. Contenu de la fiche action n°4.06

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles</b>			
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle	
<b>Objectifs / enjeux</b>	Apprivoiser le concept Augmenter la capacité de stockage et améliorer le bilan carbone territorial Adapter le modèle agricole Valorisation du stockage et de ses sous-produits			
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	1/ Identifier et cartographier le stockage carbone sur le territoire, principalement en dehors des TVB 2/ Sensibiliser aux techniques de stockage, à leur appropriation et leur bénéfices, et les développer afin d'accroître la séquestration carbone sur le territoire (développement/maintien des prairies et des haies bocagères notamment) 3/ Identifier les aides techniques et financières, et les expériences exemplaires en s'appuyant notamment sur les résultats de Carbocage (marché du carbone, expérimentation Chambre d'Agriculture Bretagne et Pays de la Loire). Action en articulation avec les actions : 4.5 et 4.7 Etudier la meilleure valorisation économique de l'exploitation des éleveurs (label qualité, terroir, co-bénéfices...) dans un contexte de développement du stockage carbone (co-bénéfices) Favoriser l'implantation de haies en utilisant le fonds de financement départemental- EVA 17			
<b>Périmètre</b>	Communes et CDCHS			
<b>Porteur de l'action</b>	Chambre d'agriculture			
<b>Partenaires/ financeurs</b>	CDCHS			
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	L'augmentation de la prise en compte du stockage carbone en agriculture est une des facettes de l'évolution des pratiques agricoles en général, et de son occupation du sol (part de la prairie dans l'assoulement, couverts végétaux...)			
<b>Public cible</b>	Agriculteurs			
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Erosion et appauvrissement des sols et de la biodiversité) Augmentation des impacts climatiques			
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre d'action en faveur du stockage Surfaces et linéaires (haies, agroforesterie, prairies et surfaces enherbées...)			
<b>Moyens financiers</b>	€	Pas de moyen financier spécifique		
<b>Moyens humains</b>	👤	un chargé de mission de la Chambre d'agriculture		
<b>Planning</b>	2020-2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X		

#### 2.4.6.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.06

<b>ACTION n° 4.06 : Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>	 <b>Action en difficulté</b>		
<p>- Identifier et cartographier le stockage carbone sur le territoire, principalement en dehors des TVB :</p> <p>Le travail n'a pas été initié sur cette sous-action.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>	<b>Avancement global de l'action : 4 %</b>		
<p>- Sensibiliser aux techniques de stockage, à leur appropriation et leur bénéfices, et les développer afin d'accroître la séquestration carbone sur le territoire :</p> <p>Le travail n'a pas été initié sur cette sous-action.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>			
<p>- Identifier les aides techniques et financières, et les expériences exemplaires en s'appuyant notamment sur les résultats de Carbocage :</p> <p>Le travail n'a pas été initié sur cette sous-action.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>  <i>Sans objet</i>		
<p>- Etudier la meilleure valorisation économique de l'exploitation des éleveurs :</p> <p>Le travail n'a pas été initié sur cette sous-action.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>	<b>Facteurs de réussite :</b>  <i>Sans objet</i>		
<p>- Favoriser l'implantation de haies en utilisant le fonds de financement départemental EVA 17 :</p> <p>D'après les réponses apportées à la fiche 4.02, certaines communes ont utilisé le fonds de financement départemental EVA 17 pour planter des haies.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 20 %</i></p>	<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b>  <i>Sans objet</i>		
<b>Indicateurs :</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<i>Nombre d'action en faveur du stockage</i>			
<i>Surfaces et linéaires (haies, agroforesterie, prairies et surfaces enherbées..)</i>			
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
<i>Mme MELUC- chargée de mission forêt et filière bois/ M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets</i>			

## 2.4.7. Fiche action n°4.07 – Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone

### 2.4.7.1. Contenu de la fiche action n°4.07

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>4.07 Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone</b>			
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle	
<b>Objectifs / enjeux</b>	Améliorer la capacité d'adaptation et le bilan carbone territorial			
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	1/ Opération d'information et de sensibilisation à la notion de stockage carbone et du cycle du carbone 2/ Diffuser le diagnostic de l'action 4.6 3/ Opération de diffusion des pratiques favorables au stockage carbone (plantations, choix des essences, mode de gestion, conservation des haies (et intégration dans l'aménagement urbain), conservation des espaces verts, toitures et murs végétalisés participant également à lutter contre les îlots de chaleur...) En valorisant les co-bénéfices : captation poussière, rétention eau, fertilisation du sol, biodiversité, régulation thermique, paysage et cadre de vie... En mettant en avant les solutions qui contribuent à moins produire de carbone et mieux le stocker et les valorisations possibles : fruits, bois, compost, miel...			
<b>Périmètre</b>	Communes et CDCHS			
<b>Porteur de l'action</b>	Chambre d'agriculture			
<b>Partenaires/ financeurs</b>	> la chambre d'agriculture, > CRPF (centre régional de la propriété forestière) > Chambre des métiers, CAPEB..., Secteur bâtiment : chambre de commerce			
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>				
<b>Public cible</b>	Habitants Communes			
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Accélération des effets du changement climatique			
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de citoyens sensibilisés Nombre d'actions particulières mises en œuvre Supports de communications			
<b>Moyens financiers</b>	€	Pas de moyen financier spécifique		
<b>Moyens humains</b>	👤	un chargé de mission		
<b>Planning</b>	2020-2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X		

#### 2.4.7.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.07

ACTION n° 4.07 : Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>	 <b>Action en difficulté</b>		
- Opération d'information et de sensibilisation à la notion de stockage carbone et du cycle du carbone :	<b>Avancement global de l'action : 0 %</b>		
Le travail n'a pas encore été initié pour cette sous-action.			
Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>0 %</b>			
- Diffuser le diagnostic de l'action 4.6 :	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>		
Le diagnostic vulnérabilité n'a pas été encore réalisé.	Sans objet		
Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>0 %</b>			
- Opération de diffusion des pratiques favorables au stockage carbone :	<b>Facteurs de réussite :</b>		
Le travail n'a pas encore été initié pour cette sous-action.	Sans objet		
Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>0 %</b>			
<b>Indicateurs :</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre de citoyens sensibilisés			0
Nombre d'actions particulières mises en œuvre			0
Supports de communications			0
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
Mme MELUC - chargée de mission forêt et filière bois / M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets			

## 2.4.8. Fiche action n°4.08 – Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)

### 2.4.8.1. Contenu de la fiche action n°4.08

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique			
Intitulé de l'action proposée	4.08 Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)		
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée via Saintongebois et subvention de la CDCHS pour l'amélioration du foncier forestier
Objectifs / enjeux	Mettre en valeur le patrimoine forestier		
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dynamiser la gestion forestière :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre le morcellement et la parcellisation (aménagement foncier, échanges et cessions de petites parcelles, regroupement des propriétaires (association, groupement forestier), incorporation des BVSM au domaine des communes,</li> <li>- sensibiliser les propriétaires forestiers, les élus et le grand public à l'exploitation et la régénération de la forêt (visite de chantiers exemplaires, communication).</li> <li>- améliorer la desserte forestière (création, réfection de pistes forestières et chemins ruraux)</li> <li>- intégrer les enjeux de biodiversité et TVB dans la gestion forestière</li> </ul> </li> <li>&gt; Prendre en considération la filière forêt-bois dans l'ensemble des documents d'aménagement (SCOT, PLU...).</li> <li>&gt; Promouvoir l'utilisation du bois et des éco-matériaux dans la construction et la rénovation des bâtiments publics et privés.</li> <li>&gt; Développement du bois-énergie :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les chaudières bois collectives permettant une meilleure combustion.</li> <li>- Particuliers : cibler les chaudières bois peu performantes (foyers ouverts,...) et chaudières fioul pour le remplacement avec des chaudières de type Flamme Verte 7 Etoiles pour une amélioration globale de la qualité de l'air.</li> </ul> </li> <li>- Sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la combustion</li> <li>&gt; Développer la gestion forestière durable pour une meilleure prise en compte de la biodiversité (fréquence de coupes et tailles en cohérence avec les cycles biologiques, assurer le renouvellement de la ressource, éviter les monocultures, ne pas supprimer tous les arbres morts/troncs creux...).</li> <li>Les pratiques suivantes seront évitées afin de limiter un éventuel impact négatif sur les sites Natura 2000 :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe forestière, éclaircie/coupe rase : Carrières de Bellevue</li> <li>- Élimination des arbres morts ou dépréssant : Carrières de Bellevue</li> <li>- Élimination des haies et bosquets ou broussailles : Vallée de la Charente moyenne et Seugne ; Moyenne vallée de la Charente et Seugne et Coran</li> <li>- Élimination du sous-bois : Carrières de Bellevue</li> <li>- Gestion des forêts et des plantations et exploitations : Vallée de la Charente moyenne et Seugne ; Moyenne vallée de la Charente et Seugne et Coran</li> <li>- Plantation forestière en milieu ouvert ou en terrain ouvert (espèces allochtones) : Marais et falaises de coteaux de Gironde ; Landes de Tovérac-Saint Vallier ; Landes de Montendre.</li> </ul> </li> <li>En cas de nouvelles plantations ou d'exploitation de la ressource, les forêts et bois situés hors zones Natura 2000 seront privilégiées afin d'éviter tout impact sur ces sites.</li> </ul>		
Périmètre	Intercommunal		
Porteur de l'action	CDCHS		
Partenaires/ financeurs	CNPF, DDTM, Alliance Forêt Bois, Logistic Bois Energy, SAFER, Propriétaires, Elus, ADEME		
Difficultés de mise en œuvre	Diversité et nombre des propriétaires forestiers. Diversité des usages de la forêt et du bois		
Public cible	Propriétaires forestiers, Elus, Communes, Grand Public		
Conséquences de l'inaction	Vieillissement des peuplements, difficulté de régénération, dépréssions, perte de valeur. Perte de biodiversité, augmentation de la monoculture.		
Indicateurs et évaluation	Surface améliorée, Surface exploitée et régénérée, Volume exploité, Nombre de réunions organisées, Nombre de document de gestion durable		
Moyens financiers	€		
Moyens humains	吳 吳	Chargé de mission forêt-filière bois	
Planning	Poursuite et renforcement des actions en cours		2020-2021 2022-2023 2024-2025
			X X X

#### 2.4.8.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.08

<b>ACTION n° 4.08 : Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>			 <b>Bonne dynamique</b>
- Dynamiser la gestion forestière :  Un travail est mené par la CCHS sur la gestion forestière sur le territoire.			<b>Avancement global de l'action : 60 %</b> 
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i>			<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>  <i>Sans objet</i>
- Prendre en considération la filière forêt-bois dans l'ensemble des documents d'aménagement (SOOT, PLU...) :  Une prise de contact a été faite auprès des bureaux d'études en charge de la mise à jour des PLU des communes de Haute-Saintonge (Attanova et Urban Hymns).			<b>Facteurs de réussite :</b>  <i>Sans objet</i>
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %</i>			<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b>  <i>Sans objet</i>
- Promouvoir l'utilisation du bois et des éco-matériaux dans la construction et la rénovation des bâtiments publics et privés :  Cette promotion est faite via la Maison de l'énergie : conseil au particulier en priorisant la filière bois énergie et bois construction. Les marchés publics de la CCHS peuvent également prendre en compte cette dimension s'il s'agit de la volonté des élus.			
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i>			
- Développement du bois-énergie :  La Maison de l'énergie conseille les particuliers sur l'utilisation de chauffage performant biomasse.			
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %</i>			
- Développer la gestion forestière durable pour une meilleure prise en compte de la biodiversité :  Constitution et gestion d'un patrimoine forestier communautaire en action de fond			
<i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i>			
<b>Indicateurs :</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Surface améliorée, Surface exploitée et régénérée, Volume exploité,			
Nombre de réunions organisées, Nombre de document de gestion durable			
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
Mme MELUC - chargée de mission forêt et filière bois / M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets			

## 2.4.9. Fiche action n°4.09 – Communiquer et former les artisans et les maitres d'œuvre sur les éco-matériaux

### 2.4.9.1. Contenu de la fiche action n°4.09

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique										
Intitulé de l'action proposée	4.09 Communiquer et former les artisans et les maitres d'œuvre sur les éco-matériaux									
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle							
Objectifs / enjeux	Favoriser la bonne mise en oeuvre des éco-matériaux									
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; S'appuyer sur les actions déjà menées par la maison de l'énergie pour la promotion des éco-matériaux, par exemple la fête de l'énergie.</li> <li>&gt; Organiser régulièrement des ateliers dédiés aux professionnels avec des retours d'expérience/échanges de bonne pratiques (énergie, récupération d'eau, matériaux biosourcés).</li> <li>&gt; Développer les formations (ex : chevanceaux MFR) pour la mise en oeuvre des éco-matériaux sur le territoire</li> </ul>									
Périmètre	Intercommunal									
Porteur de l'action	Chambre des métiers									
Partenaires/ financeurs	CDCHS, communes, CAPEB									
Difficultés de mise en œuvre	Méconnaissance et diversité des éco-matériaux disponible. Surcoute par rapport aux matériaux conventionnels.									
Public cible	Artisans et maître d'œuvre									
Conséquences de l'inaction										
Indicateurs et évaluation	Nombre de formations proposées Nombre de professionnels formés									
Moyens financiers	€ €	Communication, Coûts des sessions de formation auprès d'un établissement spécialisé								
Moyens humains	✉									
Planning			<table border="1" style="width: 100px; text-align: center;"> <tr> <td>2020-2021</td><td>2022-2023</td><td>2024-2025</td></tr> <tr> <td></td><td>X</td><td>X</td></tr> </table>	2020-2021	2022-2023	2024-2025		X	X	
2020-2021	2022-2023	2024-2025								
	X	X								

## 2.4.9.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.09

<b>ACTION n° 4.09 : Communiquer et former les artisans et les maitres d'oeuvre sur les éco-matériaux</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> - S'appuyer sur les actions déjà menées par la maison de l'énergie pour la promotion des éco-matériaux, par exemple la fête de l'énergie : La promotion des éco-matériaux est faite via la Maison de l'énergie mais sans forcément créer un évènement spécifique.  <i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %</i>	 <b>Action en difficulté</b>		
	<b>Avancement global de l'action : 3 %</b>		
			
- Organiser régulièrement des ateliers dédiés aux professionnels avec des retours d'expérience/échanges de bonne pratiques (énergie, récupération d'eau, matériaux biosourcés) :  Un premier échange a été réalisé en avril 2024 et des futures réunions/formations sont à organiser par la suite.  <i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i>	<b>Difficultés de mise en œuvre :</b>  <i>Sans objet</i>		
	<b>Facteurs de réussite :</b>  <i>Sans objet</i>		
	<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b>  <i>Sans objet</i>		
<b>Indicateurs :</b>  <i>Nombre de formations proposées</i>  <i>Nombre de professionnels formés</i>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Autres éléments à ajouter :</b>  <b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>  Mme LAIR- Maison de l'Emploi / M. METAYER- Maison de l'Energie			

## 2.4.10. Fiche action n°4.10 – Etudier la mise en place d'une filière de production d'éco-matériaux sur le territoire

### 2.4.10.1. Contenu de la fiche action n°4.10

Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>4.10 Etudier la mise en place d'une filière de production d'éco-matériaux sur le territoire</b>			
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Nouvelle	
<b>Objectifs / enjeux</b>	Diagnostiquer et optimiser les ressources locales Développement économique : accompagner le développement de filières			
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	1/ Etude des facteurs de développement d'une filière territoriale d'éco-matériaux 2/ Sensibiliser les entreprises à l'utilisation de ces produits (bénéfices et opportunités) 3/ Identification du foncier propice à cette production dont le recensement des ressources en terre crue pour faciliter l'implantation d'entreprises fabriquant des briques de terre crue 4/ Favoriser leur utilisation : clauses des marchés publics, formation et information des professionnels, documents d'urbanisme Cette action gagnera à s'articuler avec l'action 4.8 et 4.9 aux fins de mutualisation de moyens			
<b>Périmètre</b>	CDCHS			
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS			
<b>Partenaires/ financeurs</b>	CCI Chambre des métiers Chambre d'Agriculture Maison de l'énergie			
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Diversité des profils des parties prenantes			
<b>Public cible</b>	Agriculteurs et entreprises			
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Dépendance au coût des matières (marché mondial)			
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Constitution d'une offre locale Nombre d'entreprises proposant une offre de production ou d'utilisation d'éco-matériaux			
<b>Moyens financiers</b>	€	Mutualisation avec les actions liées		
<b>Moyens humains</b>	✉	BE ou mobilisation d'un agent en charge de l'étude des potentiels de développement		
<b>Planning</b>	2020-2022	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	

#### 2.4.10.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°4.10

<b>ACTION n° 4.10 : Etudier la mise en place d'une filière de production d'éco-matériaux sur le territoire</b>														
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude des facteurs de développement d'une filière territoriale d'éco-matériaux : Un travail est initié par la COHS.</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les entreprises à l'utilisation de ces produits (bénéfices et opportunités) : La COHS n'a pas de moyen d'action sur la sensibilisation des entreprises. La Maison de l'énergie fait de la sensibilisation des particuliers lors du conseil qu'elle donne. Dans le cadre des marchés publics, une sensibilisation des maîtres d'ouvrage en interne est faite lors de la rédaction des marchés publics et des appels à projet en rénovation/construction.</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification du foncier propice à cette production dont le recensement des ressources en terre crue pour faciliter l'implantation d'entreprises fabriquant des briques de terre crue : Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser leur utilisation : clauses des marchés publics, formation et information des professionnels, documents d'urbanisme : Le service des marchés publics n'a pas de compétence sur la formation et l'information des professionnels. Des clauses sont ajoutées dans les marchés dès que possible et selon le projet.</li> </ul> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p>														
<b>Indicateurs :</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th><u>2021</u></th><th><u>2022</u></th><th><u>2023</u></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Constitution d'une offre locale</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Nombre d'entreprises proposant une offre de production ou d'utilisation d'éco-matériaux</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	Constitution d'une offre locale				Nombre d'entreprises proposant une offre de production ou d'utilisation d'éco-matériaux			
	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>											
Constitution d'une offre locale														
Nombre d'entreprises proposant une offre de production ou d'utilisation d'éco-matériaux														
<b>Autres éléments à ajouter :</b> <p><b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b></p> <p>M. METAYER - Maison de l'Energie / Mme GIRARDAT - Responsable des contractualisations / Mme TILLEMANS - Responsable des marchés publics</p>														

## 2.5. Axe 5 : Vers un territoire préservé où il fait bon vivre

### 2.5.1. Fiche action n°5.01 – Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole

#### 2.5.1.1. Contenu de la fiche action n°5.01

Vers un territoire préservé où il fait bon vivre			
Intitulé de l'action proposée	5.01 Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole		
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle
Objectifs / enjeux	Cette action doit contribuer à (re)nouer de la confiance entre les producteurs et les consommateurs et à rapprocher leurs points de vue et leurs attentes > Amélioration de l'image de l'agriculture		
Détails et étapes de mise en œuvre	Plan de communication : fermes ouvertes, dans les écoles, avec les associations Education et sensibilisation des scolaires et des consommateurs 1. Réalisation d'un annuaire territorial d'agriculteurs volontaires, couvrant l'ensemble des modèles agronomiques (bio et conventionnel, petites et grandes surfaces, spécialisés/polyculture élevage...) et des associations 2. Elaboration d'un (carto)guide des exploitations et des marchés de producteurs locaux 3. Organisation de journées "portes ouvertes" (présentation de l'exploitation aux visiteurs) ou sur demande avec les scolaires		
Périmètre	CDCHS et communes		
Porteur de l'action	CDCHS/Chambre d'agriculture		
Partenaires/ financeurs	CDCHS / Agriculteurs		
Difficultés de mise en œuvre			
Public cible	Citoyens, scolaires		
Conséquences de l'inaction	Affaiblissement de l'image des agriculteurs		
Indicateurs et évaluation	Nombre d'opérations organisées, Nombre de visiteurs		
Moyens financiers	€	Pas de moyens spécifiques, mobilisation communication des partenaires	
Moyens humains	👤	Un chargé de mission de la Chambre d'agriculture	
Planning	2020-2021		2020-2021 <b>X</b> 2022-2023 2024-2025

## 2.5.1.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°5.01

<b>ACTION n° 5.01 : Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole</b>															
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication : fermes ouvertes, dans les écoles, avec les associations - Education et sensibilisation des scolaires et des consommateurs :</li> </ul> <p>Participation aux journées nationales agricoles sur le territoire et dans le cadre de la semaine viticole, ouverture des exploitations aux collégiens.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un annuaire territorial d'agriculteurs volontaires, couvrant l'ensemble des modèles agronomiques (bio et conventionnel, petites et grandes surfaces, spécialisés/polyculture élevage...) et des associations :</li> </ul> <p>Mise en place sur le territoire pour l'année 2024 de 2 rallyes territoires bio : un en juin et l'autre en octobre, afin de sensibiliser le public aux exploitations bio (5 exploitations participantes).</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 25 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un (carto)guide des exploitations et des marchés de producteurs locaux :</li> </ul> <p>Mise en place en cours d'une application comprenant un guide des producteurs locaux avec les marchés et une bande annonce afin d'annoncer les différents événements.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 10 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de journées "portes ouvertes" (présentation de l'exploitation aux visiteurs) ou sur demande avec les scolaires :</li> </ul> <p>Participation aux journées nationales agricoles sur le territoire et dans le cadre de la semaine viticole ouverture des exploitations aux collégiens.</p> <p>Mission Locale : mise en place de stage collectif sur une journée afin de découvrir la vie d'une exploitation (3 fois fin 2023 en arboriculture, maraîchage et élevage/transformation).</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p>															
<b>Indicateurs :</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th><u>2021</u></th><th><u>2022</u></th><th><u>2023</u></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'opérations organisées</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Nombre de visiteurs</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	Nombre d'opérations organisées				Nombre de visiteurs				
	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>												
Nombre d'opérations organisées															
Nombre de visiteurs															
<b>Autres éléments à ajouter :</b>															
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>															
Mme LAIR- Maison de l'Emploi															

## 2.5.2. Fiche action n°5.02 – Protéger et restaurer les zones humides

### 2.5.2.1. Contenu de la fiche action n°5.02

Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>5.02 Protéger et restaurer les zones humides</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★★★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action engagée dans le SCOT et les PLU			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Maintenir la ressource en été tout en améliorant sa qualité et la préservation de la biodiversité					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<p>La prise en compte des zones humides dans les documents réglementaires (Intégrer et protéger les zones humides dans le zonage naturel N (ou N indicé) au sein des PLU dans la trame verte et bleue et dans les cahiers de prescription des aménageurs (ZAC,...)) facilitera l'action et la sensibilisation. Les structures scientifiques et naturalistes seront associées à la mise en oeuvre de l'action</p> <p>1/ Dispositif de sensibilisation au rôle des milieux humides</p> <p>2/ Identification des aides techniques et financières (communautaires, nationales et régionales) en faveur de l'action pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Augmenter le nombre et la taille des surfaces agro-écologiques (fossés/talus/bandes enherbées...)</li> <li>&gt; Restaurer certaines zones humides disparues</li> <li>&gt; Réhabiliter les prairies</li> <li>&gt; Renforcer les contrôles</li> <li>&gt; l'éco-gestion des cours d'eau, plans d'eau et des étiages</li> </ul> <p>3/ Diffusion du recueil de ces accompagnements et de bonnes pratiques</p>					
<b>Périmètre</b>	CDCHS					
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS, via le technicien rivières,					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	OFB Syndicat des Rivières Conseil régional (via MAE) DDTM Agriculteurs Garde-pêche et chasse Agence de Bassin					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Le coût de certaines études (expertise scientifique naturaliste, cartographie fine, inventaires) Tension foncière et concurrence des usages Image des zones humides (putréfaction, moustiques, risque, inutilité...)					
<b>Public cible</b>	Propriétaires fonciers Aménageurs Communes					
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Manque d'eau en été Dégradation de la qualité de l'eau et de la biodiversité Assèchement des sources					
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Niveau de prise de conscience Prise en compte dans les documents de planification et les prescriptions d'aménagement Evolution du taux de zones humides Nombre d'actions favorables					
<b>Moyens financiers</b>	€ €	Mobilisation de la GEMAPI et des MAE				
<b>Moyens humains</b>	✉	Existant, mais renforcement des contrôles Techniciens de rivières				
<b>Planning</b>			2020-2021	2022-2023	2024-2025	
			X	X	X	

## 2.5.2.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°5.02

<b>ACTION n° 5.02 : Protéger et restaurer les zones humides</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif de sensibilisation au rôle des milieux humides :  Inventaire des zones humides en cours, Le technicien des zones humides qui devait rejoindre initialement la COHS en Juin 2024 n'est pas venu. Le recrutement est encore en cours et la fiche de poste va être revue pour proposer un poste avec moins d'expérience. L'objectif est la finalisation de l'inventaire dans 3 ans. A la fin de l'inventaire, l'information du travail sera diffusée aux communes et au service instructeur des permis de construire.  Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>0 %</b></li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des aides techniques et financières (communautaires, nationales et régionales) en faveur de l'action :  La COHS travaille sur cette sous-action.  Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>30 %</b></li> </ul>			 <b>Action en difficulté</b> <b>Avancement global de l'action : 16 %</b> <div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion du recueil de ces accompagnements et de bonnes pratiques  Guide de bonnes pratiques à destination des habitants ; Travail d'acquisition foncière auprès des communes  Taux d'avancement estimé de cette étape : <b>20 %</b></li> </ul>			<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <b>Sans objet</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des moyens humains et financiers</li> </ul>			<b>Facteurs de réussite :</b> <b>Sans objet</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des moyens humains et financiers</li> </ul>			<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <b>Sans objet</b>
<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de prise de conscience</li> <li>Prise en compte dans les documents de planification et les prescriptions d'aménagement</li> <li>Evolution du taux de zones humides</li> <li>Nombre d'actions favorables</li> </ul>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b> Mme MELUC - chargée de mission forêt et filière bois / M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets / M. CAPPE - COHS			

### 2.5.3. Fiche action n°5.03 – Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage

#### 2.5.3.1. Contenu de la fiche action n°5.03

Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre			
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>5.03 Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage</b>		
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Actions en cours
<b>Objectifs / enjeux</b>	Réduire les ordures ménagères résiduelles Réduire les tonnages de déchets produits par habitant Détourner les biodéchets des ordures ménagères		
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mettre en place l'extension des consignes de tri sur les emballages pour augmenter le taux de recyclage</li> <li>&gt; Développer le compostage collectif et promouvoir le compostage domestique</li> <li>&gt; Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>&gt; Développer de nouvelles actions de prévention des déchets</li> <li>&gt; Accompagner les professionnels dans la réduction et le tri des déchets</li> <li>&gt; Accompagner l'économie sociale et solidaire dans le réemploi</li> <li>&gt; Favoriser l'économie circulaire dans les zones d'activités</li> </ul>		
<b>Périmètre</b>	Tout le territoire de la Haute-Saintonge		
<b>Porteur de l'action</b>	Service déchets		
<b>Partenaires/ financeurs</b>	ADEME		
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Communication importante à réaliser		
<b>Public cible</b>	Administrés Ecoles Entreprises		
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Augmentation de la quantité de déchets, Gaspillage de ressources		
<b>Indicateurs et évaluation</b>	kg/hab d'OMR, de CS et de DMA		
<b>Moyens financiers</b>	€ €		
<b>Moyens humains</b>	웃 웃 웃	5 ETP	
<b>Planning</b>			2020-2021 2022-2023 2024-2025
		X	X

#### 2.5.3.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°5.03

<b>ACTION n° 5.03 : Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place l'extension des consignes de tri sur les emballages pour augmenter le taux de recyclage :</li> </ul> <p>L'extension des consignes de tri a été mise en place.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le compostage collectif et promouvoir le compostage domestique :</li> </ul> <p>Etude Tribio réalisée en 2022-23 avec caractérisation des ordures ménagères et orientation vers le déploiement du compostage sur le territoire (chiffrage et investissement dans le matériel nécessaire pour déployer sur les communes de plus de 500 habitants le compostage partagé, embauche en 2024 de deux ambassadeurs qui ont suivi la formation de guide composteurs et formation de deux maîtres composteurs au sein du service Ordures Ménagères).</p> <p>Sensibilisation d'agents et d'élus du territoire au compostage par un prestataire (AURASDUSOL).</p> <p>Montée en compétence de référents communaux et de bénévoles (référent de site) prévue tout au long des 3 ans du déploiement du programme Tribio.</p> <p>Communication en cours de déploiement, panneaux pédagogique, articles dans le magazine 129, mise à jour du site internet en cours, réseaux sociaux, participation à la semaine "tous au compost", adhésion au réseau "compost citoyen" depuis 2023.</p> <p>Etude de l'approvisionnement en broyat via les paysagistes du territoire et la Direction des infrastructures</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 100 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre le gaspillage alimentaire :</li> </ul> <p>Réalisation d'atelier de sensibilisation dès 2018 jusqu'à maintenant pour les écoles, lycées et établissements scolaires.</p> <p>Inscription d'objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le PLPDMA à partir de 2022 (Actions N° 7 et 8).</p> <p>Sensibilisation du personnel des établissements volontaires et des scolaires.</p> <p>Lors de la mise en place de la redevance spéciale, l'ensemble des entreprises du territoire a été contacté afin d'être sensibilisé et informé sur le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets. Les entreprises et les établissements soumis à la redevance spéciale ont été conseillés et suivis pour la gestion de leurs biodéchets.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer de nouvelles actions de prévention des déchets :</li> </ul> <p>Lors de la mise en place de la redevance spéciale, l'ensemble des entreprises du territoire a été contacté afin d'être sensibilisé et informé sur le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets. Les entreprises et les établissements soumis à la redevance spéciale ont été conseillés et suivis pour la gestion de leurs biodéchets.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les professionnels dans la réduction et le tri des déchets :</li> </ul> <p>cf sous-actions précédentes</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 60 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'économie sociale et solidaire dans le réemploi :</li> </ul> <p>L'étude 3Ra a été réalisée et le COPIL a eu lieu le 3 avril 2024.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 30 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'économie circulaire dans les zones d'activités :</li> </ul> <p>Ce travail n'a pas encore été initié pour cette sous-action.</p> <p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>	 <i>Pas de freins particuliers</i> <b>Avancement global de l'action : 54 %</b> 		
<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <p>Sans objet</p>			
<b>Facteurs de réussite :</b> <p>Sans objet</p>			
<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <p>Sans objet</p>			
<b>Indicateurs :</b>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
kg/hab d'OMR de CS et de DMA			
<b>Autres éléments à ajouter :</b>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
M. LEROUX - Directeur Energie et Déchets / Mme MESNARD - Animatrice Prévention des déchets et Economie Circulaire			

## 2.5.4. Fiche action n°5.04 – Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)

### 2.5.4.1. Contenu de la fiche action n°5.04

Vers un territoire préservé où il fait bon vivre				
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)</b>			
<b>Priorité de l'action</b>	★★★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	Action nouvelle	
<b>Objectifs / enjeux</b>	Air sain pour les enfants et les usagers contribuant à leur bon état de santé			
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	1/ Etat des lieux des locaux (VMC, peintures, mode de chauffage, produits d'entretien...) ; cours et abords immédiats des écoles ; environnement moins proche (y compris végétal) 2/ Définir les priorités (secteurs, produits...) 3/ Mobiliser les parties prenantes (voisins, entreprises, personnel, etc...) 4/ Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation (ventilation, aération régulière des locaux, en particulier après l'utilisation de produits d'entretien...) en capitalisant sur les retour d'expériences et bonnes pratiques disponibles (cf projet Impact'air -Ville de la Rochelle - visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches, les maternelles et les écoles élémentaire) Supprimer ou réduire les sources de pollution (discussion avec les voisins, arrachage des allergènes, utilisation de produits moins émissifs....) ; Compenser par diverses mesures (ventilation/aération; adaptation du bâti : végétalisation interne, zone tampon externe, de protection végétale...) Le tout contribuant à la biodiversité et aux mesures d'adaptation au changement climatique (confort estival notamment)			
<b>Périmètre</b>	intercommunal			
<b>Porteur de l'action</b>	Communes (ou chefs d'entreprises)			
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Conseils d'écoles BE pour état des lieux, CDCHS			
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>	Cout des travaux de mise en place d'une ventilation lorsqu'elle est inexistante, habitude de travail du personnel d'entretien			
<b>Public cible</b>	Ecole, bâtiments communaux et de bureaux à forte occupation			
<b>Conséquences de l'inaction</b>	Plus d'allergies Plus de maladies Moins de confort Moins bonnes performances scolaires			
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic air			
<b>Moyens financiers</b>	€	Faibles coûts Budgets espaces verts et entretien PPI des écoles Capteurs de pollution		
<b>Moyens humains</b>	吳	Services techniques des communes et des écoles Elus		
<b>Planning</b>		2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X

#### 2.5.4.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°5.04

<b>ACTION n° 5.04 : Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)</b>			
<b>Étapes de mise en œuvre :</b>			
<p>- Etat des lieux des locaux (VMC, peintures, mode de chauffage, produits d'entretien...) ; cours et abords immédiats des écoles ; environnement moins proche (y compris végétal) :</p> <p>Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action directement par la collectivité car la compétence est communale.</p> <p>Certaines communes indiquent n'avoir mené aucune action en lien avec l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles du fait d'un manque de volonté politique.</p> <p>Certaines communes mènent actuellement des études.</p> <p>Certaines communes ont mis en place des détecteurs de pollution dans des écoles.</p> <p>Une commune indique avoir beaucoup investi dans une école : suppression de la moquette et du lino, toutes les classes possèdent des fenêtres ouvrables.</p> <p>Une commune mentionne être vigilante aux produits utilisés.</p> <p>Une commune a installé une VMC dans l'une de ses écoles.</p> <p>Les locaux sont régulièrement aérés.</p> <p>Une commune a réalisé un diagnostic qualité de l'air dans une école et actuellement, le Maire informe le corps enseignants pour être vigilant sur la ventilation des locaux.</p>			<b>Action en difficulté</b>
<p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 25 %</i></p>			
<p>- Définir les priorités (secteurs, produits...) :</p> <p>Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.</p>			<b>Difficultés de mise en œuvre :</b> <p>Manque de volonté politique</p> <p>Le matériel ne répond pas aux attentes</p> <p>Attente des financements</p>
<p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>			<b>Facteurs de réussite :</b> <p>Sans objet</p>
<p>- Mobiliser les parties prenantes (voisins, entreprises, personnel, etc...) :</p> <p>Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.</p>			<b>Analyse des moyens humains et financiers :</b> <p>Sans objet</p>
<p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %</i></p>			
<p>- Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation :</p> <p>Dans le cadre du contrat local de santé, différentes actions et ateliers pour sensibiliser à la santé environnementale (ex : spectacle au théâtre de Bnzac le 14 mars, ateliers à Montendre et à Pons en mai 2024 orientés santé environnementale pour la petite enfance)</p>			<b>Indicateurs :</b>
<p><i>Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %</i></p>			<b>2021</b>
<p>Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic air</p>			<b>2022</b>
			<b>2023</b>
			3 depuis 2021 (d'après les réponses des communes)
<b>Autres éléments à ajouter :</b> <p>Il a été précisé le besoin de sensibiliser les personnels affectés à l'entretien et au ménage des équipements.</p>			
<b>Personne sollicitée pour le suivi de cette action</b>			
<p>Mme DUGAS-RAVENEAU - Secrétaire générale du Conseil de Développement de Haute-Saintonge / les 26 communes ayant répondu au questionnaire</p>			

## 2.5.5. Fiche action n°5.05 – Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire

### 2.5.5.1. Contenu de la fiche action n°5.05

Vers un territoire préservé où il fait bon vivre						
<b>Intitulé de l'action proposée</b>	<b>5.05 Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire</b>					
<b>Priorité de l'action</b>	★	<b>Action engagée ou nouvelle</b>	En cours			
<b>Objectifs / enjeux</b>	Connaitre et suivre la qualité de l'air du territoire					
<b>Détails et étapes de mise en œuvre</b>	1/ Etat des lieux de la qualité de l'air à l'échelle locale (capteurs mis en place par la CDCHS) 2/ Faire connaître les résultats de cet état des lieux et sensibiliser la population à la qualité de l'air : Sensibiliser les divers secteurs à leurs impacts sur la qualité de l'air Identifier et présenter aux différents acteurs particuliers et professionnels des bonnes pratiques et alternatives à mettre en place dans chaque secteur pour améliorer la qualité de l'air (mode de chauffage, brûlage des déchets verts, transport, pratiques agricoles...) 3/ Etude de projets (si possible portés par les citoyens) 4/ Financements de projets (aides comprises) 5/ Plan d'action (avec l'ensemble des acteurs) 6/ Contrôle, évaluation et suivi de l'action Etudier la possibilité d'un partenariat avec la Poste pour le déploiement de capteurs de qualité d'air mobiles, sur des véhicules électriques qui sillonnent le territoire.					
<b>Périmètre</b>	intercommunal					
<b>Porteur de l'action</b>	CDCHS					
<b>Partenaires/ financeurs</b>	Communes					
<b>Difficultés de mise en œuvre</b>						
<b>Public cible</b>	Grand public					
<b>Conséquences de l'inaction</b>						
<b>Indicateurs et évaluation</b>	Nombre de capteurs en place sur le territoire					
<b>Moyens financiers</b>	€					
<b>Moyens humains</b>	👤					
<b>Planning</b>			2020-2021	2022-2023	2024-2025	
				X	X	

#### 2.5.5.2. Bilan de la mise en œuvre de l'action n°5.05

**ACTION n° 5.04 : Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)**
**Étapes de mise en œuvre :**

- Etat des lieux des locaux (VMC, peintures, mode de chauffage, produits d'entretien...) ; cours et abords immédiats des écoles ; environnement moins proche (y compris végétal) :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action directement par la collectivité car la compétence est communale.

Certaines communes indiquent n'avoir mené aucune action en lien avec l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles du fait d'un manque de volonté politique.

Certaines communes mènent actuellement des études.

Certaines communes ont mis en place des détecteurs de pollution dans des écoles.

Une commune indique avoir beaucoup investi dans une école : suppression de la moquette et du lino, toutes les classes possèdent des fenêtres ouvrables.

Une commune mentionne être vigilante aux produits utilisés.

Une commune a installé une VMC dans l'une de ses écoles.

Les locaux sont régulièrement aérés.

Une commune a réalisé un diagnostic qualité de l'air dans une école et actuellement, le Maire informe le corps enseignants pour être vigilant sur la ventilation des locaux.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 25 %*

- Définir les priorités (secteurs, produits...) :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Mobiliser les parties prenantes (voisins, entreprises, personnel, etc...) :

Aucun travail n'a été initié sur cette sous-action.

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 0 %*

- Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation :

Dans le cadre du contrat local de santé, différentes actions et ateliers pour sensibiliser à la santé environnementale (ex : spectacle au théâtre de Bnzac le 14 mars, ateliers à Montendre et à Pons en mai 2024 orientés santé environnementale pour la petite enfance)

*Taux d'avancement estimé de cette étape : 50 %*



**Action en difficulté**

**Avancement global de l'action : 19 %**


**Difficultés de mise en œuvre :**

Manque de volonté politique

Le matériel ne répond pas aux attentes

Attente des financements

**Facteurs de réussite :**

Sans objet

**Analyse des moyens humains et financiers :**

Sans objet

<b><u>Indicateurs :</u></b>	<b><u>2021</u></b>	<b><u>2022</u></b>	<b><u>2023</u></b>
Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic air			3 depuis 2021 (d'après les réponses des communes)

**Autres éléments à ajouter :**

Il a été précisé le besoin de sensibiliser les personnels affectés à l'entretien et au ménage des équipements.

**Personne sollicitée pour le suivi de cette action**

Mme DUGAS-RAVENEAU - Secrétaire générale du Conseil de Développement de Haute-Saintonge / les 26 communes ayant répondu au questionnaire

### 3. Analyse quantitative des indicateurs d'état

Les graphiques suivants ont été construits sur la base de données disponibles :

- Les données de l'AREC transmises à la collectivité pour la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les années 2015 à 2023 (les données 2022 et 2023 sont des données provisoires)
- Les données de Territory pour le stockage carbone annuel (<https://arec-nouvelleauquitaine.territory.fr/>) pour les années 2015 à 2021
- Les données d'ATMO Nouvelle-Aquitaine en open-data pour les émissions des polluants atmosphériques ([https://www.atmo-nouvelleauquitaine.org/dataviz/emissions?type\\_zone=1&zone\\_id=200041523&code\\_parametre=cp1](https://www.atmo-nouvelleauquitaine.org/dataviz/emissions?type_zone=1&zone_id=200041523&code_parametre=cp1)) pour les années 2014, 2016 et 2018 (dernières années disponibles).

#### 3.1. Bilan de la consommation d'énergie sur le territoire

Le graphique suivant présente les évolutions des consommations d'énergie entre 2015 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

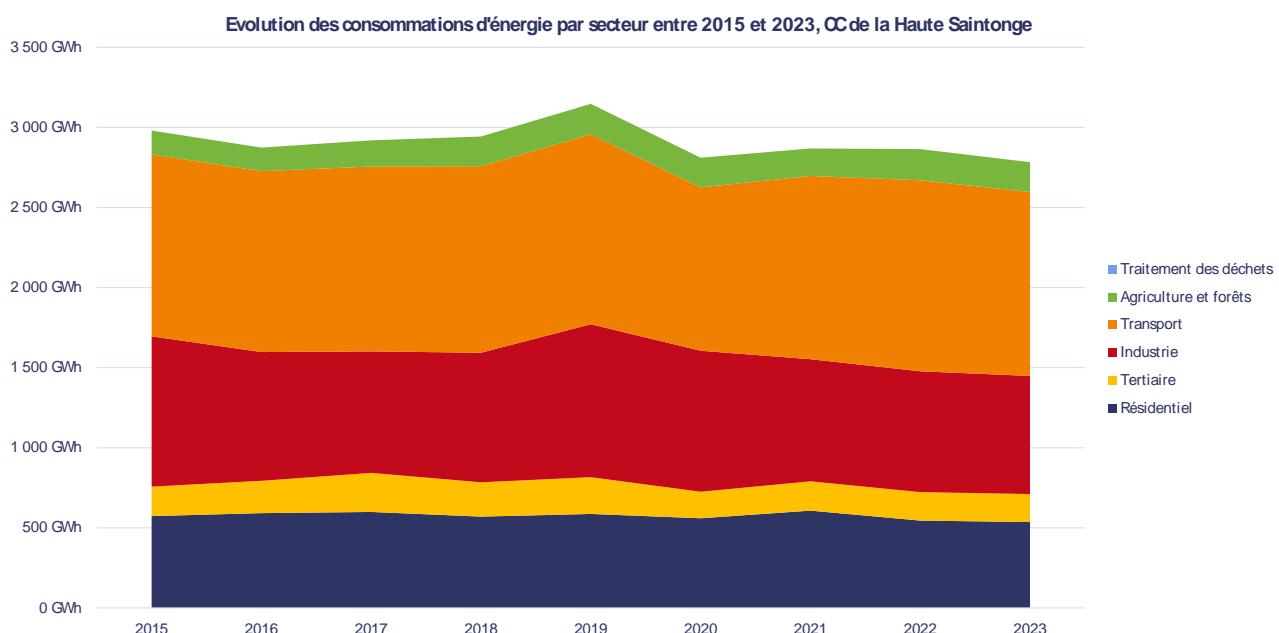


Figure 1 : Evolution des consommations d'énergie entre 2015 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (source : AREC)

Ce graphique montre une légère baisse des consommations totales sur le territoire entre 2015 et 2023. Toutefois, on peut observer un pic en 2019 puis une hausse entre 2020 et 2021 mais il est important de rappeler que l'année 2020 est moins représentative dans la mesure où il s'agit de l'année de la pandémie COVID. Une légère baisse est observée entre 2022 et 2023.

### Trajectoire actuelle et objectifs fixés dans le PCAET CC Haute-Saintonge en termes de consommation d'énergie

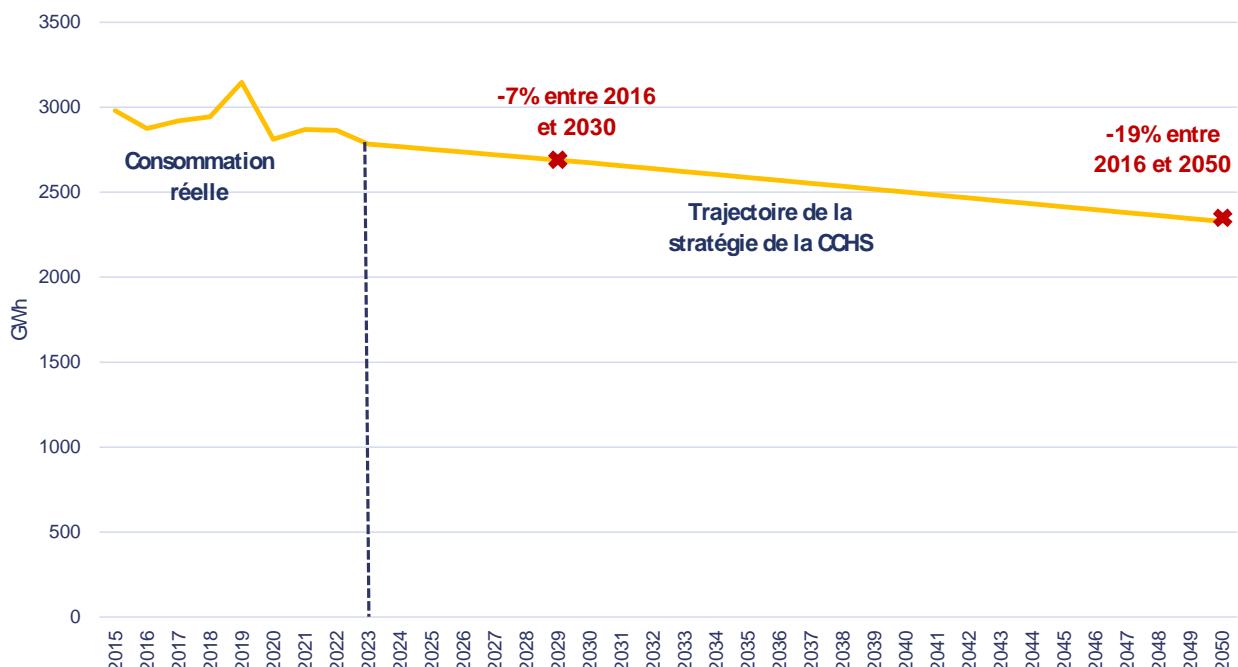


Figure 2 : Trajectoire définie par la collectivité aux horizons 2030 et 2050 en termes de consommation d'énergie sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Le graphique ci-dessus présente la trajectoire que le territoire s'est fixé dans sa stratégie du PCAET, à savoir une baisse de 7% de la consommation d'énergie entre 2016 et 2030 et une baisse de 19% entre 2016 et 2050. Un effort reste à faire pour atteindre les 1<sup>ers</sup> objectifs pour 2030 (baisse de 4% à réaliser entre 2023 et 2030).

### Evolution des consommations par habitant entre 2015 et 2021 - CC de la Haute Saintonge, Charente-Maritime, Nouvelle Aquitaine

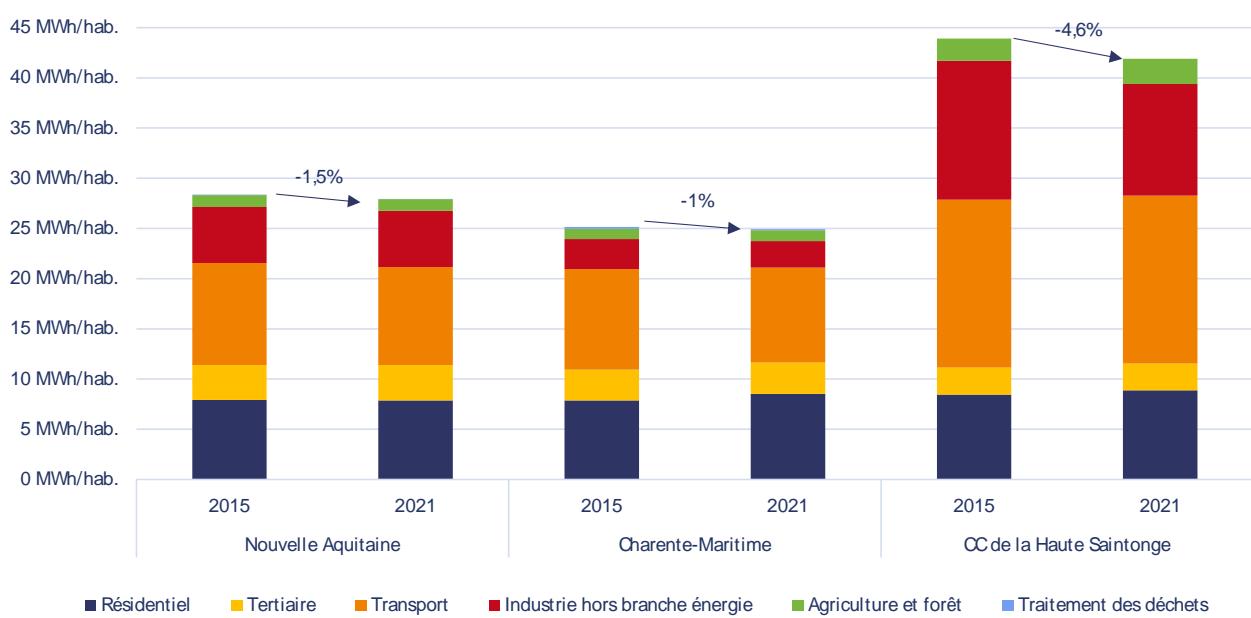


Figure 3 : Evolution des consommations d'énergie par habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, le département Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine pour les années 2015 et 2021

Tout d'abord, la densité de population en 2021 est de 39,4 hab/km<sup>2</sup> sur la Communauté de Communes de Haute Saintonge, de 96,4% pour la Charente-Maritime et de 72,2% pour la Région Nouvelle-Aquitaine (source : INSEE, 2021).

La figure précédente montre que la consommation d'énergie par habitant du territoire de la CCHS est plus élevée qu'à l'échelle du département ou de la région en raison notamment d'industrie sur le territoire et de grands axes routiers. Toutefois, la baisse observée entre 2015 et 2021 reste plus importante (-4,6%) sur la CCHS qu'à l'échelle du département (-1%) ou de la région (-1,5%).

### 3.2. Bilan de l'évolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Le graphique suivant présente les évolutions des productions d'énergie renouvelable entre 2015 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

#### Evolution de la production d'énergie renouvelable par filière

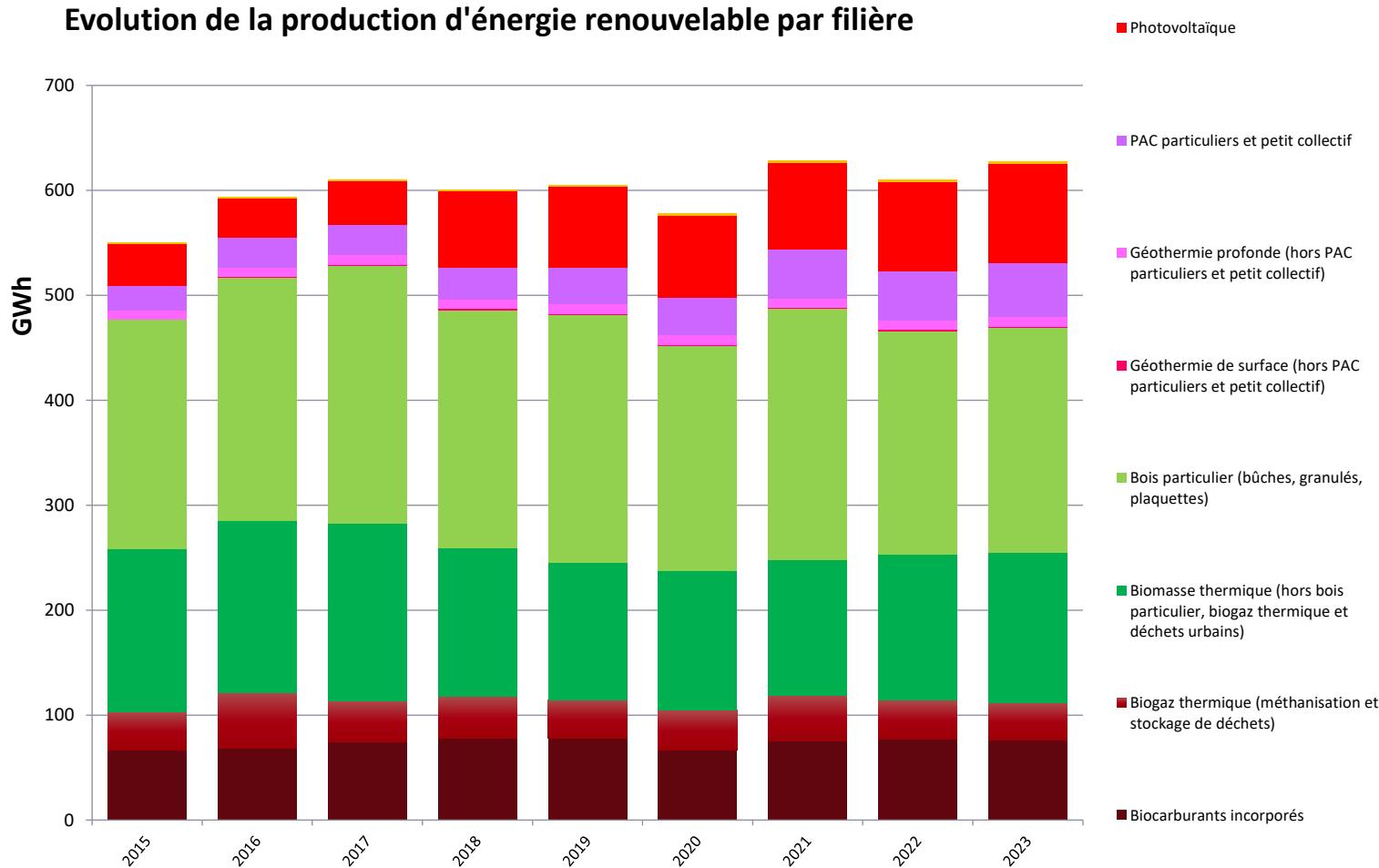


Figure 4 : Evolution de la production d'énergie renouvelable entre 2015 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (source : AREC/Territory)

Ce graphique montre une évolution de la production Enr depuis 2015, la production de photovoltaïque et de pompes à chaleur a augmenté.

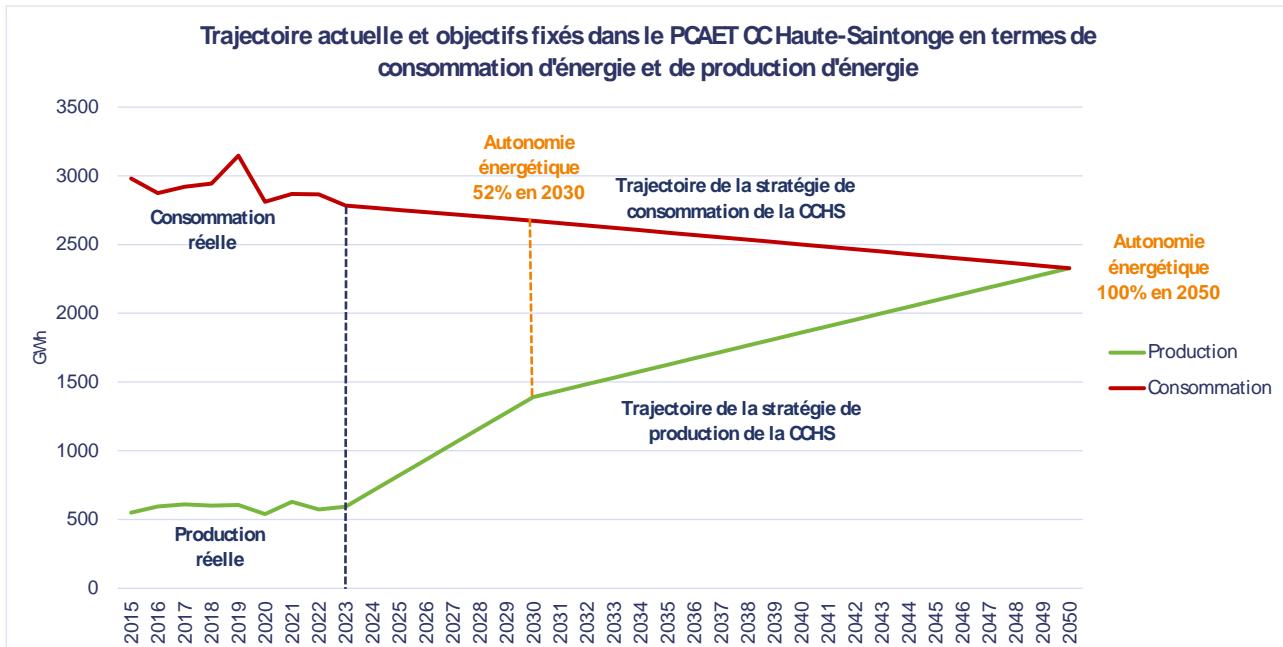


Figure 5 : Trajectoire définie par la collectivité aux horizons 2030 et 2050 en termes d'autonomie énergétique sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Le graphique ci-dessus présente la trajectoire que le territoire s'est fixé dans sa stratégie du PCAET en termes d'autonomie énergétique, à savoir une autonomie énergétique de 52% en 2030 et une autonomie totale en 2050. En termes de production d'énergie renouvelable, un effort conséquent reste à faire d'ici 2030 et 2050 pour atteindre ces objectifs car le niveau en 2030 est plus de 2 fois le niveau de 2023 et le niveau en 2050 presque 4 fois le niveau de 2023.

**Evolution de la production ENR par habitant entre 2015 et 2021 hors biocarburant - CC de la Haute Saintonge, Charente-Maritime, Nouvelle Aquitaine**

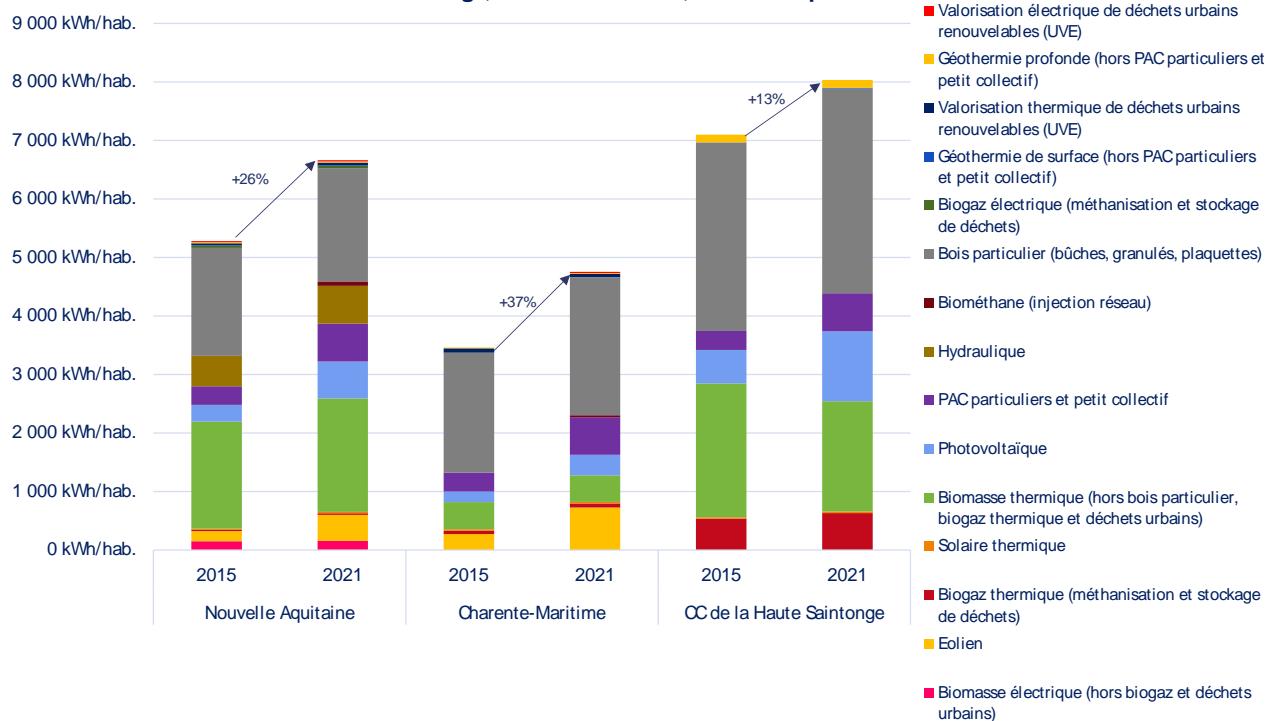


Figure 6 : Evolution des productions d'énergie renouvelable hors biocarburant par habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, le département Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine pour les années 2015 et 2021

La figure ci-dessus montre que la production d'énergie renouvelable par habitant du territoire de la CCHS est plus élevée qu'à l'échelle du département ou de la région. Une hausse de 13% de la production d'énergie renouvelable est observée à l'échelle de la CCHS entre 2015 et 2021.

### 3.3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire

Le graphique suivant présente les évolutions des émissions de GES entre 2015 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

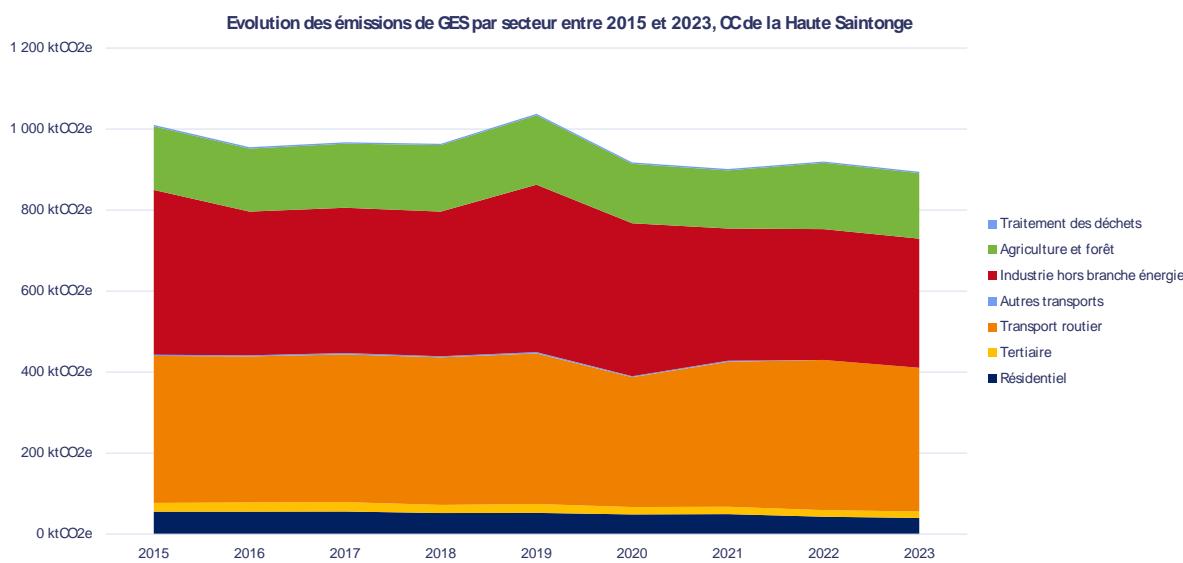


Figure 7 : Evolution des émissions de GES entre 2015 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (source : AREC)

Ce graphique montre une baisse des émissions de GES de 11,5% entre 2015 et 2023 avec toutefois un pic des émissions en 2019, comme pour les consommations énergétiques, car ces deux paramètres sont fortement corrélés. Les émissions de GES ont été réduites de 2,8% entre 2022 et 2023.

### Trajectoire actuelle et objectifs fixés dans le PCAET CC Haute-Saintonge en termes d'émissions de GES

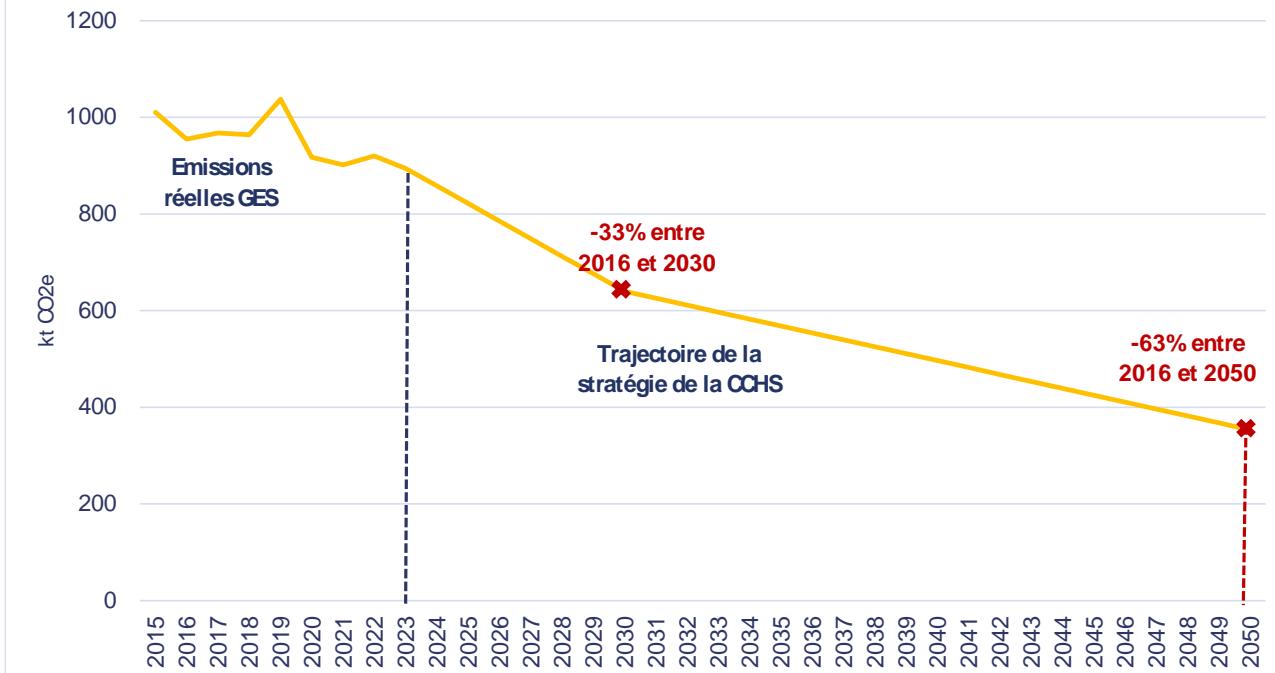


Figure 8 : Trajectoire définie par la collectivité aux horizons 2030 et 2050 en termes de réduction des émissions de GES sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Le graphique ci-dessus présente la trajectoire que le territoire s'est fixé dans sa stratégie du PCAET en termes de réduction des émissions de GES, à savoir une baisse de 33% entre 2016 et 2030 et une baisse de 63% entre 2016 et 2050. Pour atteindre ces objectifs, un effort conséquent reste à faire d'ici 2030 et 2050 car la réduction attendue entre 2023 et 2030 est de 28% et entre 2023 et 2050, de 60%.

### Evolution des émissions de GES par habitant entre 2015 et 2021 - CC de la Haute Saintonge, Charente-Maritime, Nouvelle Aquitaine

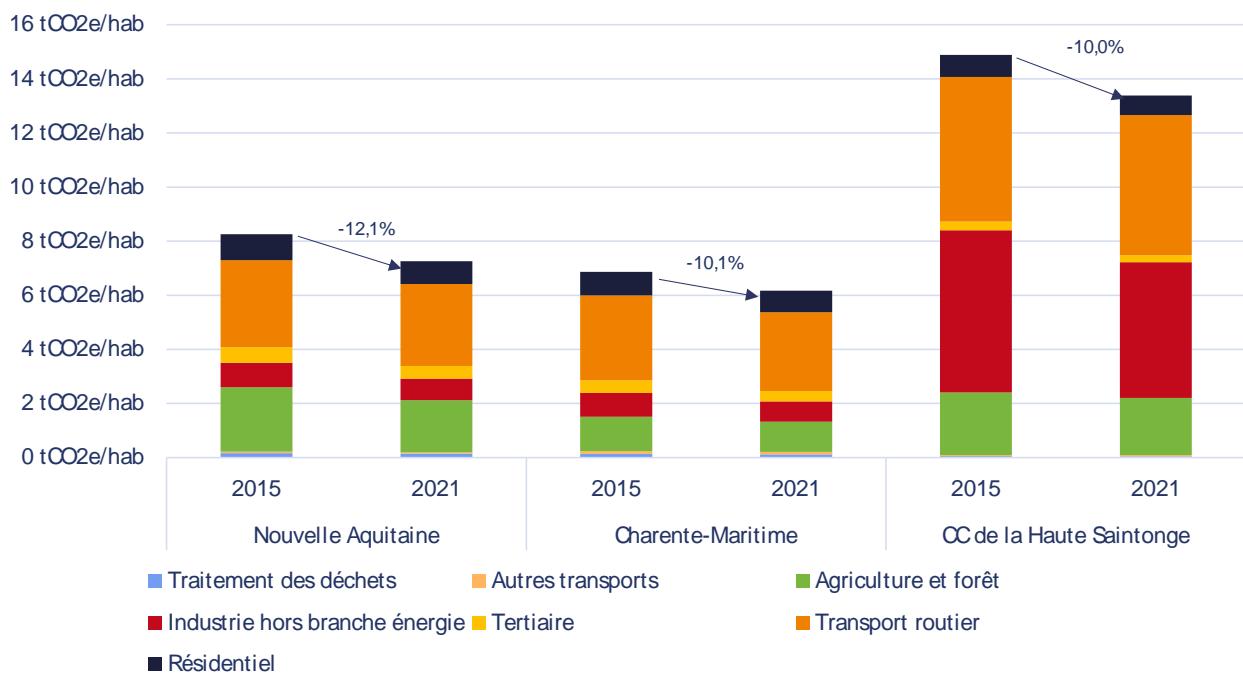


Figure 9 : Evolution des émissions de GES par habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, le département Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine pour les années 2015 et 2021

La figure ci-dessus montre que les émissions de GES par habitant du territoire de la CCHS sont plus élevées qu'à l'échelle du département ou de la région, comme pour les consommations d'énergie. Le territoire est en effet industrialisé et avec des axes routiers importants. La baisse observée entre 2015 et 2021 sur le territoire de la CCHS, qui est de 10%, est proche de celle observée pour le Département de la Charente-Maritime et pour la Région.

### 3.4. Bilan de la séquestration carbone sur le territoire

Le graphique suivant présente les évolutions du stockage carbone entre 2015 et 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

Evolution du stockage carbone annuel entre 2015 et 2021, CC de la Haute Saintonge

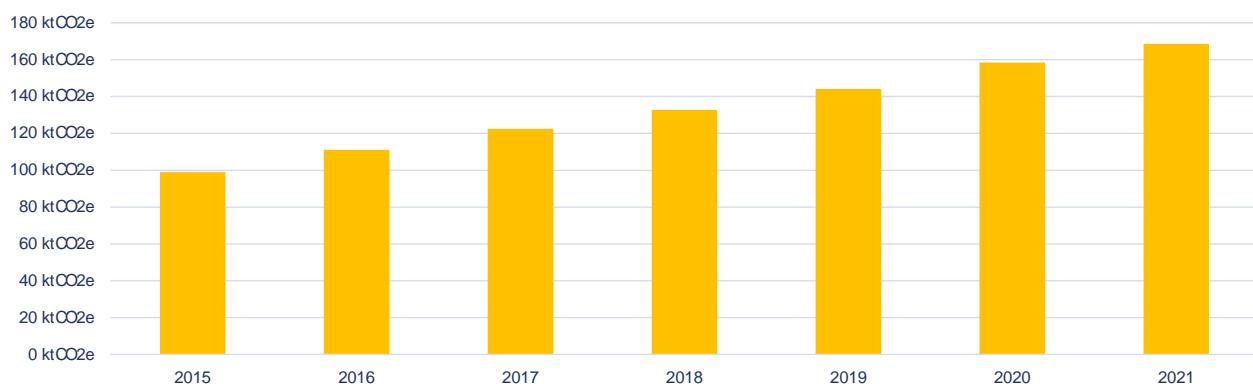


Figure 10 : Evolution du stockage carbone entre 2015 et 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (source : AREC)

La figure ci-dessus montre que le stockage carbone a augmenté entre 2015 et 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge. Il est environ 1,7 fois plus élevé en 2021 qu'en 2015 grâce à la hausse de la séquestration carbone des forêts.

La CCHS ne s'est pas fixé dans son PCAET d'objectifs chiffrés en termes de hausse de la séquestration carbone.

### Evolution du stockage carbone annuel par habitant entre 2015 et 2021 - CC de la Haute Saintonge, Charente-Maritime, Nouvelle Aquitaine

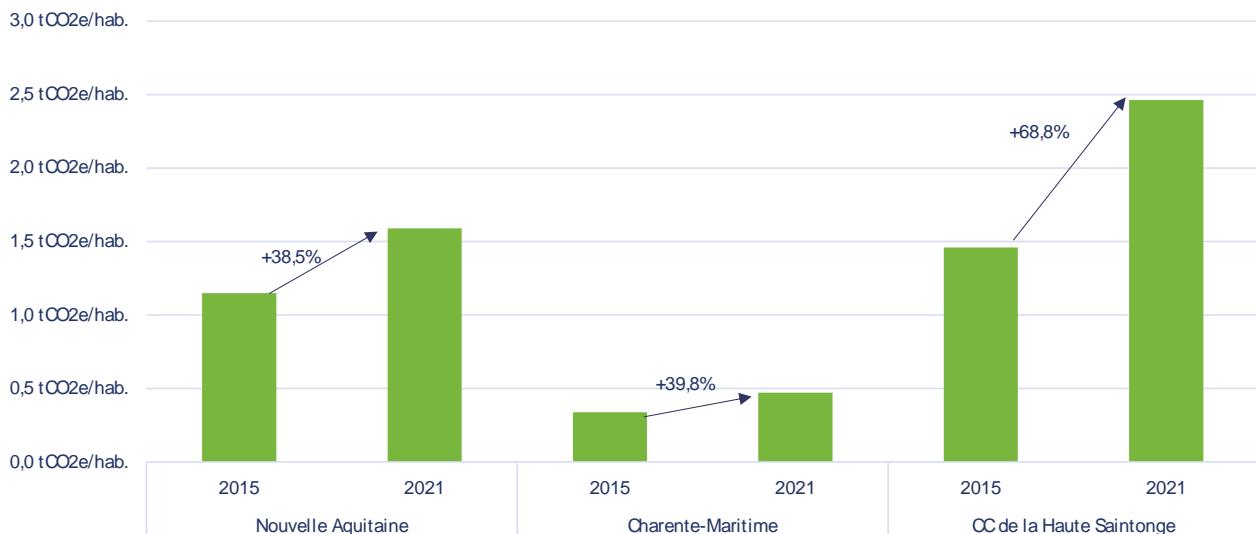


Figure 11 : Evolution du stockage carbone par habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, le département Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine pour les années 2015 et 2021

La figure ci-dessus montre que le stockage carbone par habitant du territoire de la CCHS est plus élevé qu'à l'échelle du Département ou de la Région. Le territoire est en effet très boisé et presque la quasi-totalité du stockage carbone du territoire est lié au stockage des forêts. De plus, la hausse entre 2015 et 2021 du stockage carbone est plus importante sur le territoire de la CCHS (+69%) qu'à l'échelle du Département de la Charente-Maritime (+40%) et que la Région (+38,5%).

### 3.5. Bilan de l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire

Le graphique suivant présente les évolutions des 6 polluants atmosphériques pour les années 2014, 2016 et 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (dernières données disponibles en open-data par ATMO Nouvelle Aquitaine).

#### Evolution des émissions atmosphériques en 2014, 2016 et 2018, CC de la Haute Saintonge

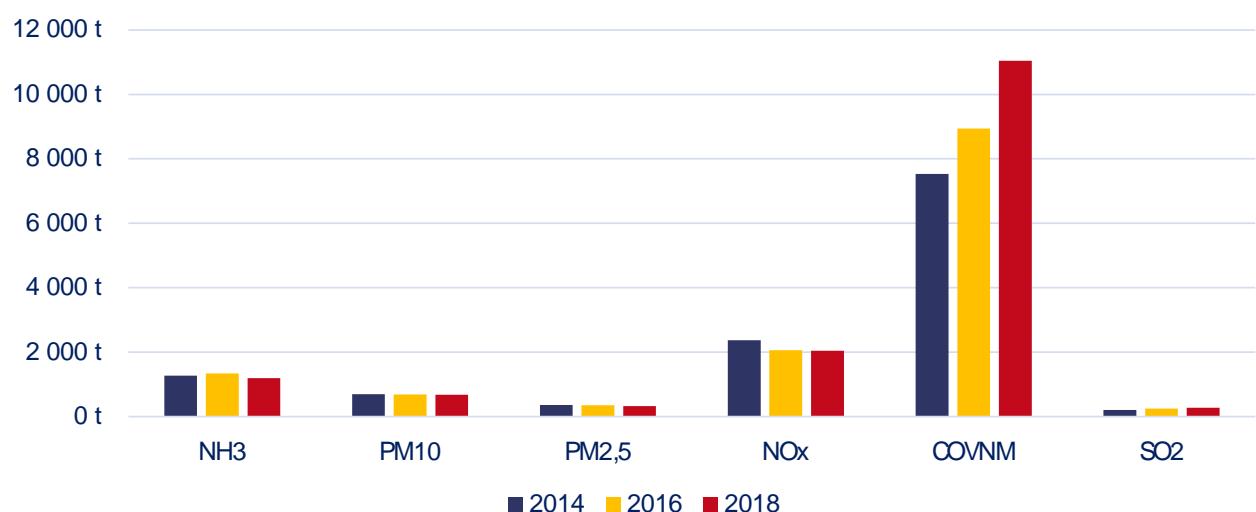


Figure 12 : Evolution des 6 polluants atmosphériques pour les années 2014, 2016 et 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (source : ATMO Nouvelle-Aquitaine)

Les émissions de PM<sub>10</sub> et de PM<sub>2,5</sub> sont en légère baisse ainsi que les émissions de NH<sub>3</sub>. Les émissions de SO<sub>2</sub> ont connu une hausse de 33% entre 2014 et 2018. Les émissions de NOx sont en baisse de 13% entre 2014 et 2018. Enfin, les émissions de COVNM ont très fortement augmenté sur cette même période (+46%).

Dans le rapport stratégique du PCAET, la stratégie relative aux polluants atmosphériques est présentée en valeur absolue (nombre) et non en valeur relative (%). Or, le nouveau jeu de données fournies par ATMO Nouvelle-Aquitaine montre des écarts très conséquents sur les polluants et plus particulièrement sur les émissions de COVNM. En effet, lors du premier diagnostic, le niveau en 2016 en COVNM était de 650 t alors qu'avec ces nouvelles données et la nouvelle méthodologie de calcul associé, le niveau de COVNM est de 8941 t.

Il n'est donc pas possible d'analyser l'évolution des émissions au regard des objectifs définis dans le PCAET.

## 4. Bilan du rôle de coordinateur

### 4.1. Points forts de la démarche

D'après les différents entretiens réalisés avec les élus et le retour du questionnaire des agents, plusieurs points forts de la démarche du PCAET ont été cités :

- La démarche PCAET est une **démarche collaborative**, mais aussi une **démarche transversale** qui réunit plusieurs domaines d'actions. Ce travail partenarial permet de renforcer les liens entre tous en rassemblant autour de la table les forces techniques, politiques, acteurs du territoire départementaux et régionaux, de manière constructive ;
- Elle permet une **mutualisation des démarches** portées par des acteurs du territoire ;
- Il s'agit d'une **démarche vertueuse** qui vise à améliorer la qualité de vie au quotidien et qui permet une **meilleure coordination/interaction des services** de la CCHS ;
- Le PCAET permet aux élus de **mieux comprendre les démarches de transition** en général et de rendre concrètes ces démarches avec des actions de proximité.
- Ces programmes permettent aussi de **se comparer de manière bienveillante** entre les territoires
- Cette démarche permet **d'aligner la CCHS avec les réflexions nationales** et de bénéficier de cadres globaux, tout en poursuivant une démarche locale en harmonie avec les objectifs nationaux.
- Les **économies d'énergies réalisées** et donc le coût financier associé bénéficient à l'ensemble de la collectivité.

### 4.2. Mobilisation des acteurs économiques, des citoyens et des communes

D'après les différents entretiens réalisés avec les élus et le retour du questionnaire des agents et des communes, la mobilisation des acteurs économiques, des citoyens et des communes a été questionnée. Les retours sont présentés ci-après.

Pour les agents, la CCHS **dispose de moyens humains pour échanger avec les acteurs**, partenaires, communes mais elle **manque de moyens humains pour mettre en place une mobilisation des citoyens**. La question de la mobilisation des acteurs semble primordiale. Toutefois, il est indispensable de **coordonner cette mobilisation** lors d'une rencontre annuelle.

Concernant la mobilisation des communes sur la mise en œuvre du PCAET, les communes ont fait remonter un certain nombre d'attentes ou de besoins auprès de la CCHS :

- **Avoir un interlocuteur** qui puisse aider et expliquer la démarche PCAET aux communes et/ou **avoir une personne en présentiel** pour accompagner les communes dans leurs actions PCAET ;
- **Conseiller** les communes ;
- Fournir une **information régulière et pratico-pratique** ;
- Les informer sur les **outils financiers** disponibles ;
- Les **aider techniquement** au montage des dossiers projets et de subvention ;

- **Mettre en place un accompagnement** comme celui mis en place dans le cadre de la mise en conformité des PLU ou dans le cadre de la mise en place des zones d'accélérations des énergies renouvelables ;
- **Travailler en commission** sur les actions à mener avec les communes.

Pour les élus, **la communication pourrait être améliorée** en valorisant mieux le site internet, en utilisant les médias, les animations socio-culturelles et sportives pour mieux communiquer sur le domaine de l'énergie. Un journal dédié sur lequel la CCHS communique beaucoup existe déjà et il est distribué dans tous les foyers. Cette communication doit aussi **porter sur l'avancée du programme d'actions du PCAET**. De plus, des **collaborations fructueuses existent** sur le territoire (échanges avec la Maison de l'emploi, les artisans, les communes, les jeunes, les entreprises qui viennent recruter).

**Propositions provenant des entretiens avec les élus et des retours des questionnaires des agents et des communes :**

- Orienter les moyens humains pour tendre vers une vraie mobilisation des acteurs, partenaires, communes et citoyens
- Mieux coordonner la mobilisation des partenaires avec la mise en place d'une réunion annuelle
- Avoir un interlocuteur qui puisse aider et expliquer la démarche PCAET aux communes et/ou mettre à disposition une personne en présentiel pour accompagner les communes dans leurs actions PCAET
- Travailler en commission sur les actions à mener avec les communes
- Poursuivre le questionnement des partenaires, des citoyens et des municipalités à travers des questionnaires
- Améliorer la communication sur le site internet, en utilisant les médias et les animations socio-culturelles et sportives sur les enjeux Climat Air Energie. Il s'agit aussi de mieux communiquer sur les actions réalisées du programme d'actions du PCAET

## 4.3. Gouvernance et portage politique

### 4.3.1. Gouvernance

Pour les élus questionnés, la gouvernance semble bien fonctionner, les élus partagent bien ensemble et tous les points sont analysés en comité. La gouvernance du PCAET est plutôt spontanée. « *Notre administration fonctionne de manière atypique, adoptant parfois une approche de type commando où les acteurs sont chargés de faire progresser les choses sans attendre d'ordres hiérarchiques, sauf lorsqu'ils sont nécessaires. Si quelqu'un trouve que ça ne va pas assez vite, il se prend par la main et avance, il y a une dynamique générale. Il y a 129 maires qui sont tous impliqués dans l'avancement, et leurs administrés sont capables de les faire bouger. Nous ne sommes pas en ville : nous avons des relations directes entre élus et administrés.* » Enfin, il ressort « *qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des grandes réunions récurrentes, une seule fois dans l'année, c'est suffisant et intéressant !* »

**Propositions provenant des entretiens avec les élus et des retours des questionnaires des agents et des communes :**

- Mettre en place par la chargée de mission environnement et déchets avec les agents référents un suivi plus régulier des actions du PCAET
- Mettre en place des groupes de travail interne par thématique ainsi que des échanges sur des axes transversaux
- Organiser des groupes de travail entre les agents et les différents partenaires sur les sujets plus complexes à mettre en œuvre seulement par la CCHS
- Mettre en place une ou des commissions pour les élus, pour suivre les sujets liés au PCAET et mettre en œuvre les actions de manière concrète. Il ne s'agit pas nécessairement de limiter sa composition aux seuls élus. Il serait bénéfique de reproduire ce qui a pu être réalisé en matière de mobilité ou dans le domaine de la prévention des déchets.
- Planifier une seule grande réunion du Comité de Pilotage dans l'année

#### 4.3.2. Portage politique

Pour les élus, il est important **de bien expliquer les enjeux à l'ensemble des élus** car sans portage politique, les actions n'avancent pas. Les démarches nationales ne réussissent que si elles sont soutenues localement. De plus, par le passé, le **portage politique de l'État** constituait un relais important, mais malheureusement, les ressources financières sont devenues plus rares au sein des administrations publiques. Dans certains cas, l'administration peut même devenir un obstacle à la mise en œuvre des actions, du fait d'une suradministration.

### 4.4. Animation et suivi du plan d'actions

Le Président de la CCHS échange régulièrement avec les collaborateurs.

Le suivi du plan d'actions et le remplissage des indicateurs est réalisé sous forme d'interviews par la chargée de mission environnement et déchets mais cela demande beaucoup de temps aux agents. Toutefois, ces **points réguliers** sont jugés importants et sont donc à conserver.

Les élus rencontrés pensent qu'il est important de **mieux informer/communiquer** auprès des citoyens en utilisant un langage simple. Il est peut-être important de **recruter un ou des chargés de communication**. De plus, les élus n'ont pas connaissance de l'évolution sur leur territoire des **indicateurs d'état** comme la consommation d'énergie par type d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques, la production d'énergie renouvelable. Par ailleurs, des collaborations existent avec les chambres consulaires comme par exemple la Chambre des métiers pour travailler sur les compétences des professionnels (exemple : développer le photovoltaïque dans les compétences des électriciens). Enfin, il a été mentionné que « *les thématiques Climat Air Energie font partie de l'ADN de nos actions.* », ce qui montre une **transversalité des sujets** très présente. Il a également été dit qu'« *il n'y a pas de réunion communautaire sans évoquer les sujets énergie, forêts, développement des énergies renouvelables.* ».

#### **Propositions provenant des entretiens avec les élus**

- Mieux informer/communiquer auprès des citoyens en utilisant un langage simple
- Recruter en interne un ou des chargés de communication
- Suivre régulièrement les indicateurs d'état (consommation d'énergie par type d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques, la production d'énergie renouvelable) et en présenter une synthèse aux élus

### 4.5. Cohérence avec les autres documents cadres

Le PCAET étant un outil de planification territorial transversal, il s'inscrit dans les démarches déjà existantes et celles à venir. Pour cela, il contribue à l'atteinte des objectifs fixés aux échelles internationale, nationale et régionale en tenant compte des documents cadres de la thématique Climat Air Energie (CAE) existants ou en projet. Le PCAET se doit donc d'intégrer les orientations et enjeux globaux, pour les adapter à son échelle locale.

L'un des principaux documents sur lequel s'appuie le PCAET est le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le PCAET de la CCHS a bien pris en compte le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine qui est exécutoire depuis le 27 mars 2020. Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine fixe des objectifs en matière de climat, d'air et d'énergie et définit 11 règles relevant du volet Climat Air Energie et donc qui relèvent du PCAET. Des informations plus détaillées sont disponibles dans l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET [page 164].

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), approuvé le 19 février 2020, est également un document cadre de planification territoriale qui définit des objectifs sur les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, de l'habitat, du développement économique, des mobilités, de l'énergie et des risques. Document mis en place sur une durée de 20 ans, il était nécessaire que le PCAET prenne en compte les objectifs du SCoT afin d'assurer la prise en compte transverse des enjeux territoriaux. Le PCAET a pris en compte l'évolution

démographique du SCoT et intégré des éléments dans son diagnostic. De plus, les actions du PCAET intègrent les orientations et objectifs du SCoT. Des informations plus détaillées sont disponibles dans l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET [page 167].

De plus, il n'existe pas de Plan de Protection de l'Atmosphère à l'échelle de la CCHS.

Enfin, la CCHS ne dispose pas de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Afin d'accompagner les communes dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme, la CCHS a organisé un groupement de commandes pour l'élaboration et la révision des PLU communaux, afin notamment d'intégrer les enjeux du PCAET.

## 5. Analyse des moyens humains et financiers

Tout d'abord, une chargée de mission environnement et déchets a pris ces fonctions en début d'année 2024 et elle est venue renforcer l'équipe du Directeur du service Energies, déchets et valorisation qui était le référent de la démarche PCAET.

Les sources de financement mobilisables pour les prochaines années qui ont été identifiées sont les suivantes :

- FEADER
- Fonds vert
- Appels à projets
- Fonds chaleur
- Région
- ADEME

Par ailleurs, des informations complémentaires sont fournies dans l'analyse de chaque fiche action en partie 2.

## 6. Les attentes pour les 3 prochaines années

Les attentes des élus ayant répondu aux questionnaires pour les 3 prochaines années sont les suivantes :

- La validation du schéma directeur cyclable
- L'aboutissement de l'étude 3R (réemploi, réutilisation, réparation) avant la fin de l'année
- L'évaluation du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
- La signature du contrat opérationnel de mobilité
- La production d'hydrogène et le stockage d'électricité
- L'extension de la géothermie

## 7. Les freins et les leviers

Les entretiens réalisés ont fait ressortir certains freins et certains leviers pour la mise en œuvre des actions du PCAET.

### Leviers identifiés :

- Définir une **stratégie d'organisation des prises de décision** : à la suite de la réalisation du SCOT, la méthode de travail **par bassins de vie** a été dupliquée. Elle a l'avantage de toucher plus facilement les élus car elle permet de structurer de **petits groupes de travail** (une vingtaine d'élus par groupe sur les 130 de la CCHS) ce qui **facilite les échanges**.

- Développer l'aspect **participatif auprès des citoyens, en utilisant des dispositifs adaptés**. Pour la prévention des déchets, la CCHS a mobilisé des citoyens via le conseil de développement. Grâce à la présence de personnes de tout horizon, les échanges ont été très riches, et très porteurs pour l'élaboration du PDPLMA.
- **Disposer de conseils variés des prescripteurs.** Lors du lancement du transport à la demande, la CCHS a travaillé avec de nombreux prescripteurs potentiels, ce qui a permis d'avoir des échanges très riches et de mieux évaluer les besoins de cette offre de mobilité. Ils ont contribué à affiner la stratégie, en exprimant les besoins et les retours d'expériences. Ils ont **aidé à évaluer finement les besoins en mobilité, avant de l'organiser**.
- Avoir accès à des autorisations supplémentaires grâce à la **preuve de la prise de compétence**. La CCHS a prouvé à la Région son aptitude à organiser un dispositif de mobilité sur l'intercommunalité. Elle a ainsi proposé de **signer un contrat opérationnel de mobilité**. Il permettra de recevoir 4 € par an et par habitant pour mettre en œuvre des dispositifs de transport. Avec l'accompagnement d'un bureau d'études, il sera ainsi possible d'imaginer de nouveaux dispositifs de transport en commun comme une navette intercommunale au plus près des habitants. Jusqu'à cette étape, la CCHS n'avait pas le droit d'en créer.
- **Faciliter la mutualisation et la coopération avec la Région et l'intercommunalité, grâce à de bonnes relations entre les deux parties.** Ces échanges sont nécessaires pour avancer sur des sujets dont les compétences sont partagées entre les différentes strates. C'est le cas pour la loi LOM, qui implique maintenant une coopération pour travailler entre la Région et l'intercommunalité.
- **Poursuivre les économies financières réalisées grâce à l'économie d'énergie et la production locale d'énergie renouvelable et s'assurer de la rentabilité des projets.**
- **Poursuivre la mobilisation des communes sur le développement des énergies renouvelables :** lors de l'accompagnement sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, près de 100 des 129 communes ont participé activement.
- **S'inspirer des autres territoires** : les grandes villes s'inspirent de modèles tels que celui de Los Angeles pour développer des initiatives (voies réservées aux bus, au covoitage etc).

#### Freins identifiés :

- **Le temps** : les démarches sont chronophages. Il faut prendre le temps pour que les personnes aient les connaissances nécessaires, organisent des réunions et avancent.
- **La sollicitation trop importante des élus** sur de nombreuses thématiques différentes.
- **Les règles et les contraintes financières**, mais ce sont les seules véritables difficultés quand les élus ont vraiment un objectif/ un cap bien défini.
- **Le coût élevé de la géothermie** (investissement très lourd en ingénierie)
- Les **autorisations** nécessitant de missionner un cabinet d'études coûteux pour être obtenues sur les projets de géothermie ou photovoltaïque.
- Le **contexte rural** pose des contraintes spécifiques : deux voitures sont souvent nécessaires pour un couple, les enfants sont privés de nombreuses activités culturelles et sportives en raison du coût des transports...
- Difficultés à travailler sur des actions relatives aux **axes routiers** qui traversent le territoire. Bien qu'elle travaille sur la production d'hydrogène pour les camions, cela reste un défi.
- **Les préjugés des citoyens** : aujourd'hui le discours est plutôt négatif sur les véhicules électriques. Un élus a connu une longue période où les services de secours et les assureurs étaient opposés au solaire. Il faut donc continuer à former et informer.
- **La topologie du territoire et la coordination nécessaire entre Départements et Région** : le développement de la pratique du vélo reste compliqué. Assurer la sécurité des cyclistes reste une préoccupation majeure. Il existe peu de pistes sécurisées sur le territoire, et un nombre important de voitures et camions. Le développement des voies cyclables est complexe car une coordination est nécessaire entre deux Départements et la Région. De plus, la topographie du territoire n'est pas adaptée à une pratique du vélo développée.
- Difficulté de mobiliser les citoyens pour **covoiturer** et d'animer la thématique de la mobilité sur un territoire rural.

## 8. Anticipation et préparation des évolutions réglementaires futures

Tout d'abord, les SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) doivent prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Le SRADDET Nouvelle Aquitaine a été adopté le 27 mars 2020. Ce document et les objectifs associés ont déjà été pris en compte dans le PCAET de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

De plus, le SRADDET Nouvelle-Aquitaine est autant voire plus ambitieux que la loi Energie-Climat.

Enfin, les objectifs du PREPA (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) ont été pris en compte également dans le PCAET de la collectivité et ces objectifs n'ont pas évolué depuis.

Les graphiques suivants présentent la stratégie fixée dans le PCAET au regard des objectifs définis dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine et le PREPA.

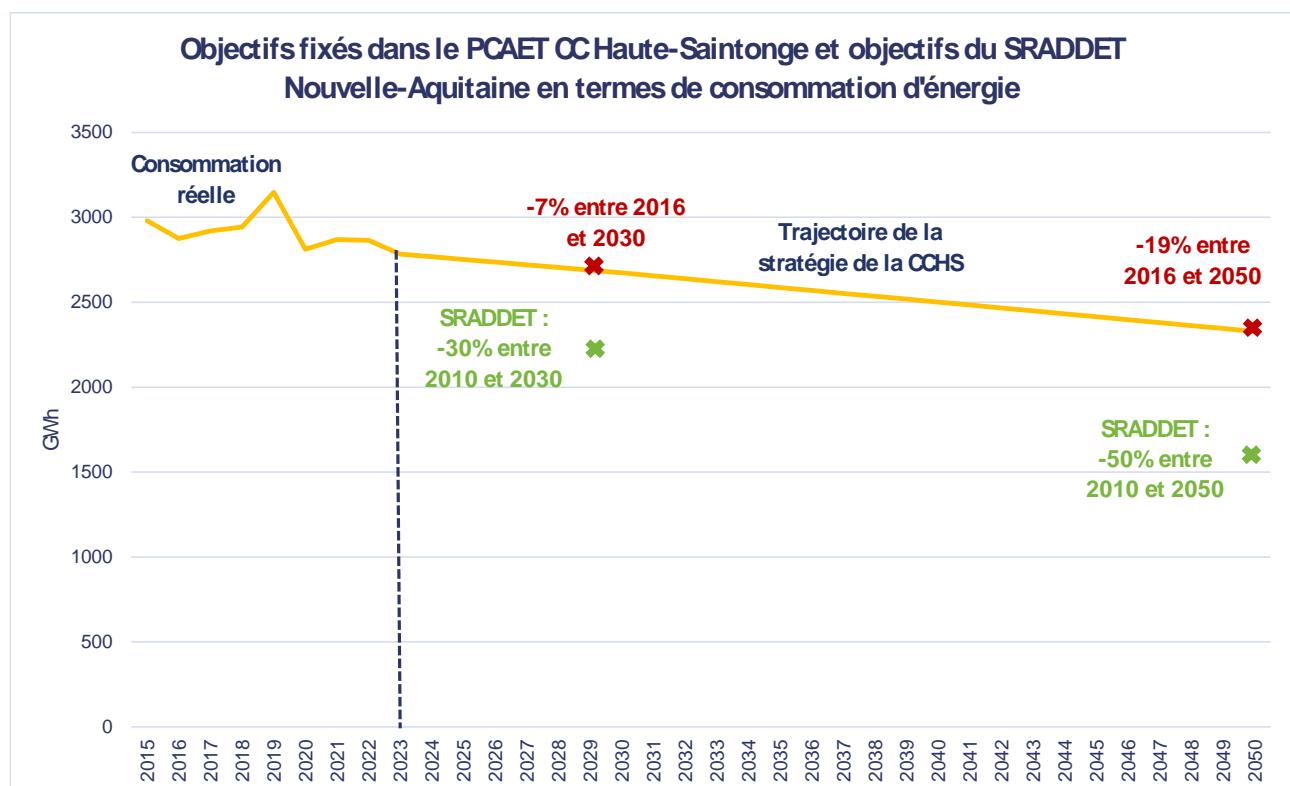


Figure 13 : Objectifs fixés dans le PCAET en 2030 et 2050 et objectifs du SRADDET en termes de réduction des consommations d'énergie sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Ce graphique montre que la stratégie définie par la CCHS est moins ambitieuse que les objectifs définis dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine et que quelques efforts restent à réaliser pour faire baisser les consommations d'énergie sur le territoire dans les prochaines années.

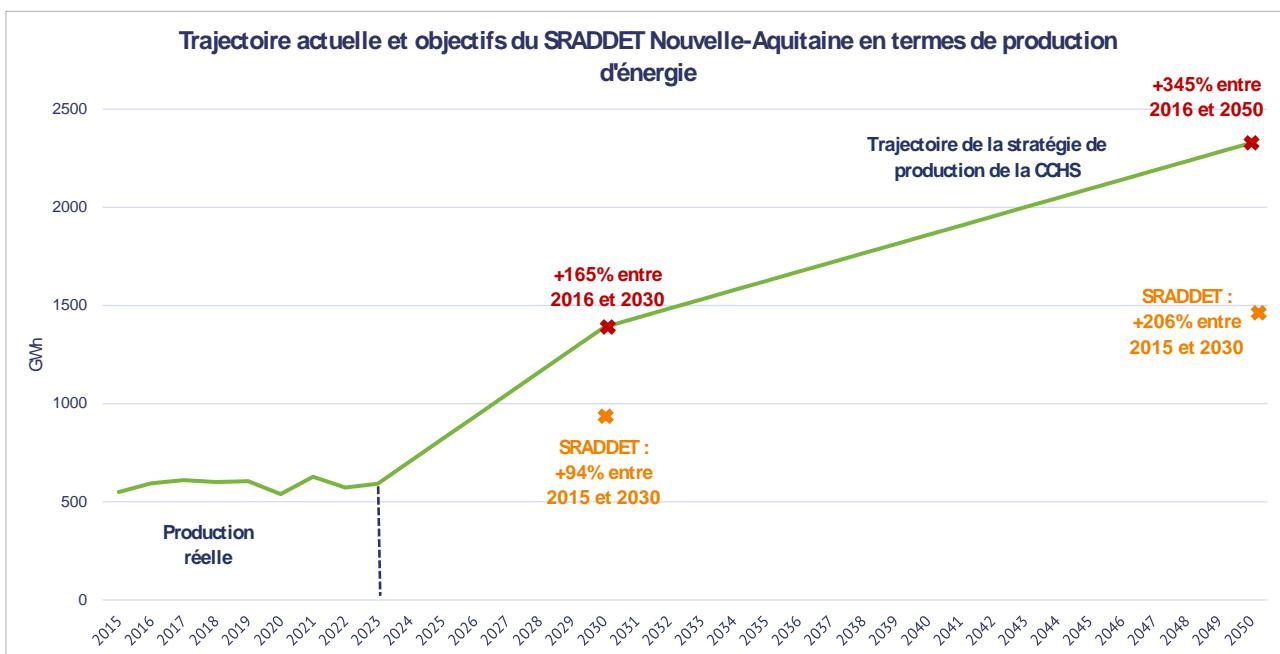


Figure 14 : Objectifs fixés dans le PCAET en 2030 et 2050 et objectifs du SRADDET en termes de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Ce graphique montre que la stratégie définie par la CCHS en termes de développement des énergies renouvelables est plus ambitieuse que les objectifs 2030 et 2050 définis dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine mais que des efforts conséquents restent à réaliser pour augmenter fortement la production d'énergie sur le territoire dans les prochaines années.

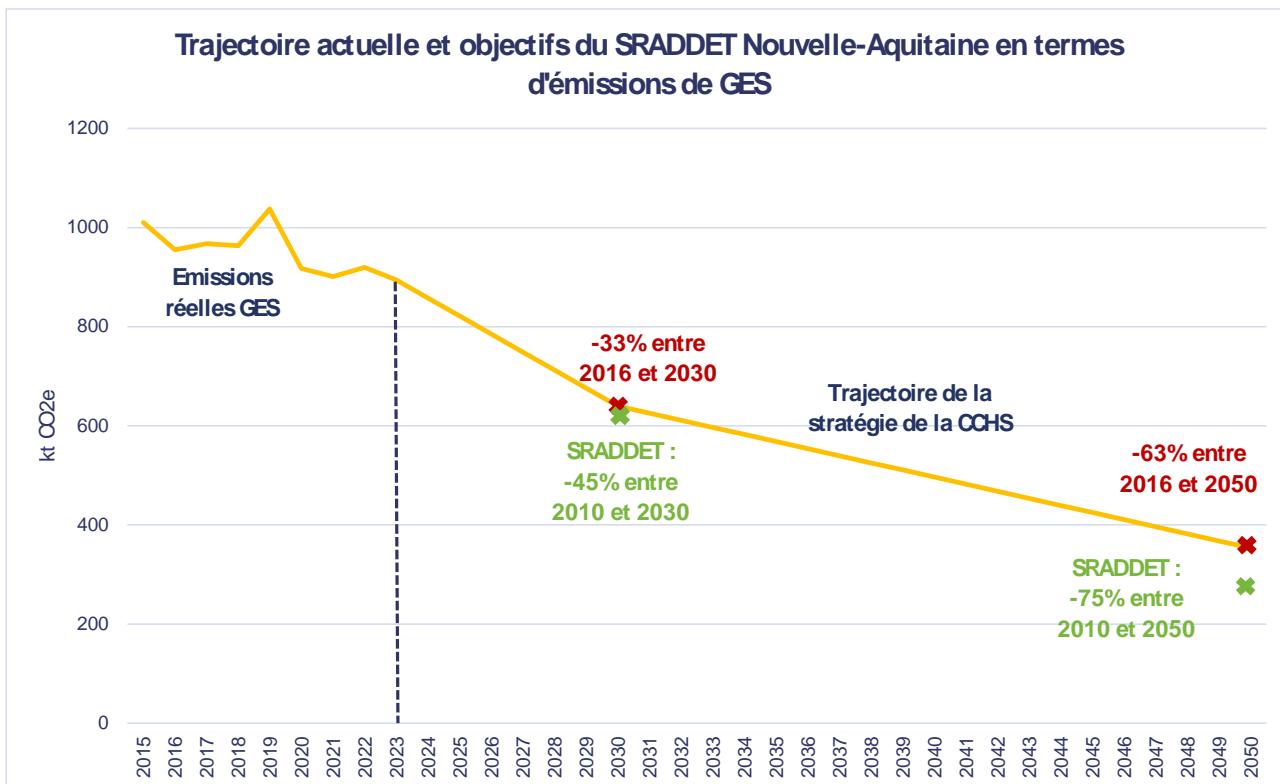


Figure 15 : Objectifs fixés dans le PCAET en 2030 et 2050 et objectifs du SRADDET en termes de réduction des émissions de GES sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Ce graphique montre que la stratégie définie par la CCHS en termes de réduction des émissions de GES est cohérente avec le niveau d'ambition fixé par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine en 2030 et moins ambitieux en

2050. Des efforts importants restent à mener à l'échelle du territoire pour réduire les émissions de GES aux horizons 2030 et 2050.

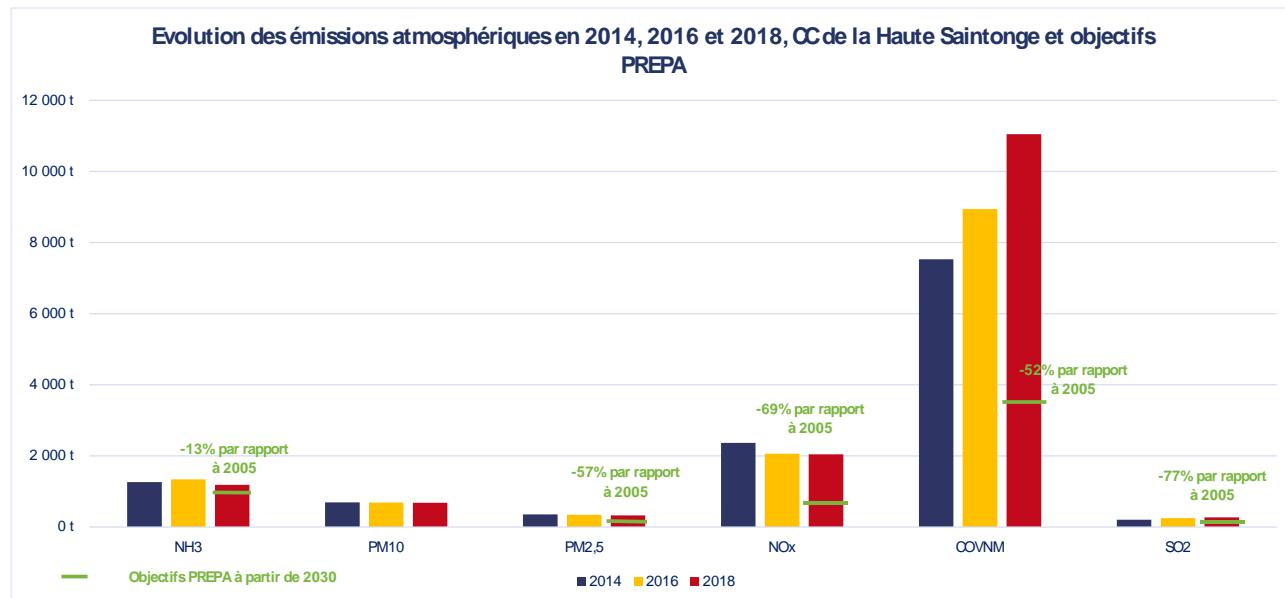


Figure 16 : Evolution des émissions de polluants par habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, le département Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine pour les années 2014, 2016 et 2018 et comparaison avec les objectifs du PREPA

A la lecture de ce graphique, le niveau observé en 2018 sur le territoire de la CCHS est supérieur au niveau à atteindre à partir de 2030 dans le cadre du PREPA. Des efforts importants restent donc à réaliser pour atteindre ces objectifs pour les COVNM, les NOx et des efforts moindres sont attendus pour le NH<sub>3</sub>, les PM<sub>2,5</sub> et le SO<sub>2</sub>.